



BNP PARIBAS

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE REFERENCE
POUR LES PUBLICATIONS DE L'EXERCICE 2005**

**EFFETS DE LA TRANSITION AUX IFRS SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE 2004**

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

PRÉAMBULE	1
COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA DE L'EXERCICE 2004	4
BILAN PRO FORMA AU 31 DÉCEMBRE 2004 ET BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2005	5
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2003 AU 1^{ER} JANVIER 2005	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2004	8

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS	9
1.a Transition du Compte de résultat de l'exercice 2004	9
1.b Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1 ^{er} janvier 2005	15
1.c Notes relatives aux principaux retraitements opérés en application des normes IFRS	24
2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	34
2.a Principes comptables appliqués aux états financiers de l'exercice 2004	34
2.b Principes comptables appliqués à partir du 1 ^{er} janvier 2005	44
2.c Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	54
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004	56
3.a Marge d'intérêts	56
3.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	57
3.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	58
3.d Produits et charges des autres activités	59
3.e Coût du risque	60
3.f Impôt sur les bénéfices	62
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	63
5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIES DE COUVERTURE	65
5.a Risque de crédit	66
5.b Risques de marché relatifs aux activités de transactions sur instruments financiers	70
5.c Risques de marché relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements	73
5.d Risque de liquidité	77
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2005	79
6.a Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	79
6.b Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	80
6.c Instruments financiers dérivés à usage de couverture	82
6.d Actifs financiers disponibles à la vente	83
6.e Prêts, créances et dettes sur la clientèle	84
6.f Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	85
6.g Actifs détenus jusqu'à l'échéance	87
6.h Impôts courants et différés	88
6.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	89
6.j Participations dans les sociétés mises en équivalence	90
6.k Immobilisations de placement et d'exploitation	91
6.l Ecart d'acquisition	92
6.m Provisions techniques des sociétés d'assurance	93
6.n Provisions pour risques et charges	94
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	95
7.a Engagements de financement	95
7.b Engagements de garantie	95

8.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	96
8.a	Frais de personnel	96
8.b	Engagements sociaux	96
8.c	Paiements à base d'actions	100
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	104
9.a	Evolution du capital et résultat par action	104
9.b	Périmètre de consolidation	107
9.c	Regroupement d'entreprises	113
9.d	Parties liées	115
9.e	Ventilation du bilan par échéance	121
9.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	122

ETATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES
--

10.	ETATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES	124
------------	--	------------

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

PREAMBULE

Normes comptables applicables

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes qui leur sont attachées (les Etats Financiers), publiés pour la première fois par le Groupe BNP Paribas selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes comptables internationales sont applicables aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles devraient être adoptées au sein de l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2005.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2004 reproduits ci-après ont été élaborés dans la perspective de la publication des états financiers relatifs à l'exercice 2005 et notamment afin de mettre à disposition toute l'information significative nécessaire à la compréhension des périodes intermédiaires et en particulier celle s'achevant le 30 juin 2005. Les états financiers relatifs à l'exercice 2004 déjà publiés en normes françaises ont été retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables en 2004 à fin de comparaison avec les états financiers qui seront publiés en normes IFRS en 2005.

Toutefois les normes IFRS applicables en 2004 et en 2005 sont substantiellement différentes du fait principalement de l'application au 1^{er} janvier 2005 de la norme sur les instruments financiers qui introduit des règles d'enregistrement comptable, de classification et d'évaluation de ces instruments très différentes des règles françaises encore applicables en 2004 et dont les effets, en particulier sur le bilan, sont très significatifs pour les établissements de crédit.

Le Groupe BNP Paribas a donc jugé pertinent de compléter les effets sur le bilan au 31 décembre 2004 du passage des normes françaises aux normes IFRS applicables en 2004 par les effets du passage des normes IFRS applicables en 2004 aux normes IFRS applicables en 2005 en présentant un bilan au 1^{er} janvier 2005 et en s'appuyant sur celui-ci pour élaborer les notes annexes afférentes au bilan.

Ce sont donc le bilan au 1^{er} janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont relatives qui serviront de comparaison aux bilans produits au 30 juin et au 31 décembre 2005.

Evolution des normes IFRS

Le Groupe a fait l'hypothèse que l'Union Européenne serait en mesure d'adopter avant le 31 décembre 2005 l'amendement à la norme IAS 39 publiée en juin 2005 par l'IASB afin de permettre la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation et faisant l'objet de couvertures des dérivés incorporés par des instruments financiers dérivés. Cet amendement permet d'alléger le coût des contraintes de la norme IAS 39 pour justifier de l'efficacité des couvertures sans pour autant avoir d'effet significatif sur le résultat de la période. Son application a été anticipée dès le 1^{er} janvier 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'ensemble de l'exercice 2005.

Les Etats Financiers qui seront préparés sur les périodes à venir en conformité avec les IFRS pourraient être différents dans l'hypothèse où de nouvelles normes, versions de normes, amendements ou

interprétations seraient publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne en étant applicables en 2005 ou sur les exercices suivants avec une option d'application anticipée.

Présentation des états financiers en période de transition

Compte tenu des publications antérieures faites en normes comptables françaises au titre de 2003 et 2004, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2004 et des effets relevant de l'application (non rétro-active) en 2005 des normes IAS 32 (Instruments Financiers : Informations à fournir et Présentation), IAS 39 (Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation) et IFRS 4 (Contrats d'Assurance), les règles suivantes de présentation des états de synthèse et des notes annexes en période de transition ont été retenues :

✓ *Compte de résultat de l'exercice 2004*

Le compte de résultat de l'exercice 2004 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS est désigné sous la dénomination IFRS 2004 dans les Etats Financiers présentés ci-après.

Toutefois, la présentation du compte de résultat est conforme aux nouvelles dénominations et aux nouvelles classifications du référentiel IFRS, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité. Dans ce cadre, la banque a utilisé dès 2004 la terminologie introduite par la norme IAS 39 pour qualifier au sein du compte de résultat les éléments relatifs aux opérations du portefeuille de négociation et aux différents portefeuilles de titres.

✓ *Bilan au 1^{er} janvier 2005*

Le bilan au 1^{er} janvier 2005 et les notes annexes qui lui sont attachées sont présentés après avoir été retraités selon l'ensemble du référentiel IFRS, comprenant en particulier les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ce référentiel IFRS complet est désigné sous la dénomination IFRS-EU dans les Etats Financiers présentés ci-après.

✓ *Capitaux propres*

Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2003 et le 1^{er} janvier 2005 incorpore l'effet des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1^{er} janvier 2004 (date de transition) et au 1^{er} janvier 2005.

✓ *Effets de la première application des normes comptables internationales*

Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS 2004 opérés sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, le compte de résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que ceux opérés sur le bilan et les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4, font l'objet d'une présentation spécifique en note 1 : « Effets de la première application des normes IFRS ».

Cette note présente également les principales différences de principe existant entre les normes IFRS et les normes comptables françaises.

✓ *Principes comptables*

Le résumé des principes comptables retenus par le Groupe BNP Paribas dans le cadre du référentiel IFRS 2004 (y compris les normes françaises continuant de s'appliquer, notamment sur les instruments financiers, dans le cadre de ce référentiel), puis des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 se substituant en 2005 aux normes comptables françaises correspondantes pour constituer le référentiel IFRS-EU, est présenté en note 2.

✓ *Etats financiers antérieurement publiés en normes comptables françaises*

Les états financiers antérieurement publiés en normes comptables françaises sont reproduits pour mémoire en note 10.

COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA DE L'EXERCICE 2004

En millions d'euros,	Notes	Exercice 2004
		IFRS-2004
Intérêts et produits assimilés	3.a	23 496
Intérêts et charges assimilées	3.a	(15 942)
Commissions (produits) ⁽¹⁾		7 164
Commissions (charges) ⁽¹⁾		(2 791)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽²⁾	3.b	3 366
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽³⁾	3.c	1 450
Produits des autres activités	3.d	16 544
Charges des autres activités	3.d	(13 918)
PRODUIT NET BANCAIRE		19 369
Charges générales d'exploitation		(11 243)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	6.k	(800)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 326
Coût du risque	3.e	(685)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 641
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		407
Gains nets sur autres actifs immobilisés		64
Variation de valeur des écarts d'acquisition		7
RESULTAT AVANT IMPOT		7 119
Impôt sur les bénéfices	3.f	(1 764)
RESULTAT NET		5 355
dont intérêts minoritaires		416
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		4 939
Résultat par action	9.a	5,87
Résultat dilué par action	9.a	5,85

(1) Les commissions considérées comme un complément d'intérêts concourant à la formation du taux effectif d'intérêt conformément aux prescriptions d'IAS 39 ont été maintenues en commissions, cette norme n'étant pas applicable en 2004.

(2) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation

(3) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

BILAN PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2004 ET BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2005

En millions d'euros		1er janv. 2005	31 dec. 2004
	Notes	IFRS-EU	IFRS 2004
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		6 888	6 845
Portefeuille titres			338 603
- Effets publics et valeurs assimilées			128 401
- Obligations et autres titres à revenu fixe			106 522
- Actions et autres titres à revenu variable			98 050
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme			5 630
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	539 510	
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	2 581	
Actifs disponibles à la vente	6.d	75 225	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.a	40 983	181 655
Prêts et créances sur la clientèle	6.e	244 228	265 026
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.g	26 650	
Actifs d'impôts courants et différés	6.h	2 129	1 876
Comptes de régularisation et actifs divers	6.i	41 332	100 063
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.j	2 720	2 434
Immeubles de placement	6.k	4 551	5 172
Immobilisations corporelles	6.k	8 159	8 159
Immobilisations incorporelles	6.k	1 175	1 175
Ecart d'acquisition	6.l	6 328	6 408
TOTAL ACTIF		1 002 459	917 416
DETTES			
Banques centrales, CCP		256	256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6.b	457 093	
Instruments financiers dérivés de couverture	6.c	450	
Dettes envers les établissements de crédit	6.a	100 188	244 764
Dettes envers la clientèle	6.e	205 962	237 919
Dettes représentées par un titre	6.f	77 597	116 510
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 022	
Passifs d'impôts courants et différés	6.h	1 653	1 366
Comptes de régularisation et passifs divers	6.i	33 978	196 211
Provisions techniques des sociétés d'assurance	6.m	70 043	67 929
Provisions pour risques et charges	6.n	3 983	4 576
Dettes subordonnées	6.f	13 042	12 596
Total Dettes		965 267	882 127
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées		12 109	12 109
Réserves consolidées		11 719	13 500
Résultat de l'exercice, part du groupe		4 939	4 939
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		28 767	30 548
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe		3 560	(172)
Total part du groupe		32 327	30 376
Intérêts minoritaires		4 865	4 913
Total Capitaux Propres Consolidés		37 192	35 289
TOTAL PASSIF		1 002 459	917 416

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 1^{ER} JANVIER 2005

en millions d'euros	Part du Groupe			
	Capital et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	Total capital et réserves
Capitaux propres au 31 décembre 2003 en normes françaises	12 823	(1 905)	18 005	28 923
Affectation du résultat 2003			(1 212)	(1 212)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 en normes françaises	12 823	(1 905)	16 793	27 711
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2004 (1)		(64)	(680)	(744)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 aux normes IFRS 2004	12 823	(1 969)	16 113	26 967
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :				
Augmentation de capital	252			252
Opération de réduction de capital	(966)	966		
Elimination des titres auto-détenus		(1 611)	(61)	(1 672)
Opérations sur des plans de paiement en actions		(79)	85	6
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-
	(714)	(724)	24	(1 414)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				-
Autres variations			56	56
Gains ou pertes latents de l'exercice :				
Effet de la variation des parités monétaires				-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				-
	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2004			4 939	4 939
Capitaux propres au 31 décembre 2004 aux normes IFRS 2004	12 109	(2 693)	21 132	30 548
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005		32	(1 813)	(1 781)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU	12 109	(2 661)	19 319	28 767

(1) Par application des normes IFRS aux comptes consolidés, il a été procédé à l'inscription définitive des écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées du Groupe.

Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Ecart sur actifs disponibles à la vente	Ecart sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Total part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(602)			(602)	28 321	5 019		5 019	33 340
			-	(1 212)	(324)		(324)	(1 536)
(602)	-	-	(602)	27 109	4 695	-	4 695	31 804
602			602	(142)	66		66	(76)
-	-	-	-	26 967	4 761	-	4 761	31 728
			-	252			-	252
			-	(1 672)			-	(1 672)
			-	6			-	6
			-	-	(157)		(157)	(157)
-	-	-	-	(1 414)	(157)	-	(157)	(1 571)
			-	-			-	-
			-	56	4		4	60
(142)			(142)	(142)		(107)	(107)	(249)
(30)			(30)	(30)			-	(30)
(172)	-	-	(172)	(172)	-	(107)	(107)	(279)
				4 939	412		412	5 351
(172)	-	-	(172)	30 376	5 020	(107)	4 913	35 289
	3 296	436	3 732	1 951	(44)	(4)	(48)	1 903
(172)	3 296	436	3 560	32 327	4 976	(111)	4 865	37 192

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2004

En millions d'euros	Note	Exercice 2004
Résultat avant impôts		7 119
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements		6 613
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		800
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(7)
Dotations nettes aux provisions		5 501
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(407)
Perte nette des activités d'investissement		47
Produit net des activités de financement		(159)
Autres mouvements		838
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(8 019)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		12 313
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle		(10 688)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(7 640)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(519)
Impôts versés		(1 485)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		5 713
Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	9.c	(816)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(764)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 580)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 151)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		958
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(2 193)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(183)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		1 757
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		5 118
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		5 228
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(110)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		6 875
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 387
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		488
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 757

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

1.a TRANSITION DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

En millions d'euros,	Normes françaises	Réaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	6 119		1 453	(18)	7 554
Commissions	4 687		(326)	12	4 373
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation	4 713	(4 713)			
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽¹⁾		4 713	(1 355)	8	3 366
Revenus des titres à revenu variable	294	(294)			
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de placement et assimilés	453	(453)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾		747	724	(21)	1 450
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	101		(101)		
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	1 919		(1 919)		
Produit net des autres activités	537		2 104	(15)	2 626
PRODUIT NET BANCAIRE	18 823	-	580	(34)	19 369
Charges générales d'exploitation	(10 837)		(323)	(83)	(11 243)
Dotations aux amortissements et provisions	(755)		(33)	(12)	(800)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 231	-	224	(129)	7 326
Coût du risque	(678)		(7)		(685)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 553	-	217	(129)	6 641
Résultat des sociétés mises en équivalence	194			213	407
Gains nets sur autres actifs immobilisés	843		(605)	(174)	64
Résultat exceptionnel	(389)		389		
Amortissement des écarts d'acquisition	(384)			391	7
Dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux	88			(88)	
RESULTAT AVANT IMPOT	6 905	-	1	213	7 119
Impôt sur les bénéfices	(1 830)		(1)	67	(1 764)
RESULTAT NET	5 075	-	-	280	5 355
dont intérêts minoritaires	407			9	416
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	4 668	-	-	271	4 939

(1) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation

(2) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

Le format de compte de résultat recommandé par le Conseil National de la Comptabilité n'ayant pas retenu de maintenir les rubriques de résultat relevant des normes françaises pour caractériser les gains ou pertes relatifs aux instruments entrant dans le champ d'application d'IAS 39, la Banque a utilisé les appellations recommandées et précisé dans le tableau de transition les réaffectations opérées entre les rubriques relevant des normes françaises et les rubriques désormais consacrées aux IFRS.

1.a.1 Principaux reclassements effectués conformément aux normes IFRS 2004 et aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Reclassement du résultat exceptionnel	Reclassement des résultats de cession sur immobilisations financières	Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance	Reclassement des intérêts sur titres de transaction à revenu fixe	Enregistrement des produits nets de location simple en produits nets des autres activités
Intérêts et produits assimilés	(11)		286	1 356	(261)
Commissions			(1)		(215)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ⁽¹⁾	5			(1 356)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	2	604	124	-	-
Autres produits et charges d'exploitation bancaire					(16)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance			(1 919)		
Produit net des autres activités	(23)		1 510		492
PRODUIT NET BANCAIRE	(27)	604	-	-	-
Charges générales d'exploitation	(327)				
Dotations aux amortissements et provisions	(33)				
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(387)	604	-	-	-
Coût du risque					
RESULTAT D'EXPLOITATION	(387)	604	-	-	-
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(1)	(604)			
Résultat exceptionnel	389				
RESULTAT AVANT IMPOT	1	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(1)				
RESULTAT NET	-	-	-	-	-

Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 (389 millions d'euros) pour 327 millions d'euros en « Charges générales d'exploitation » principalement du fait des engagements sociaux et des charges comptabilisées au titre des projets relatifs à l'adoption des normes comptables IFRS et à la préparation des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité, pour 33 millions d'euros aux « Dotations aux amortissements et provisions », et pour 23 millions d'euros en « Produit net des autres activités ».

Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentés en normes françaises sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » sont classés, selon les normes IFRS, au sein du « Produit net bancaire » (604 millions d'euros). Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe, ainsi que sur cessions des titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de leur cession, sont maintenus sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant la marge technique et financière des sociétés d'assurance (1 919 millions d'euros) afin de les regrouper avec les éléments de même nature de l'activité bancaire. Celle-ci se décompose en « Produit net des autres activités » pour 1 510 millions d'euros, en « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour 124 millions d'euros et en « Intérêts et produits assimilés » pour 286 millions d'euros ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	TOTAL Reclassements
56	27	1 453
(113)	3	(326)
(7)	3	(1 355)
(4)	(2)	724
(85)		(101)
		(1 919)
153	(28)	2 104
-	3	580
	4	(323)
		(33)
-	7	224
	(7)	(7)
-	-	217
		(605)
		389
-	-	1
		(1)
-	-	-

Reclassement des intérêts sur titres à revenu fixe du portefeuille de négociation

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe du portefeuille de négociation présentés en normes françaises dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation » équivalente à la rubrique IFRS « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » sont reclassés pour 1 356 millions d'euros sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Reclassement des produits nets de location simple

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de ses activités de location simple jusqu'ici assimilées à des opérations de crédit bail étaient enregistrés en normes françaises au sein de la marge d'intérêt pour 261 millions d'euros et produisaient 2 millions d'euros de commissions. Ces revenus ont été regroupés sous la rubrique « Produits nets des autres activités ». En outre, les produits connexes à cette activité, essentiellement constitués de refacturations de charges futures de maintenance, ont été reclassés des postes « Commissions » et « Autres produits et charges d'exploitation bancaire » pour respectivement 213 millions d'euros et 16 millions d'euros sous la rubrique « Produits nets des autres activités ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire, hors activités de location simple, ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net bancaire » en fonction de leur nature. Ainsi, le Groupe a notamment procédé au reclassement de 56 millions d'euros en « Intérêts et produits assimilés », 113 millions de charges sur moyens de paiement ont été classés sous la rubrique « Commissions », et 153 millions de produits, notamment constitués de loyers sur immeubles de placement, ont été classés sous la rubrique « Produit net des autres activités ».

1.a.2 Principaux retraitements opérés conformément aux normes IFRS 2004

En millions d'euros,	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS 16, 40	IAS 38	IAS 17	IFRS 2
Intérêts et produits assimilés			(5)	
Commissions				
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
Produit net des autres activités	7		(21)	
PRODUIT NET BANCAIRE	7	-	(26)	-
Charges générales d'exploitation		2	3	(115)
Dotations aux amortissements et provisions	1	(13)	(1)	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8	(11)	(24)	(115)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION	8	(11)	(24)	(115)
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés				
Amortissement des écarts d'acquisition				
Dotations/Reprises de FRBG				
RESULTAT AVANT IMPOT	8	(11)	(24)	(115)
Impôt sur les bénéfices	5	4	10	18
RESULTAT NET	13	(7)	(14)	(97)
dont intérêts minoritaires	8		1	
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	5	(7)	(15)	(97)

Les commentaires relatifs aux principaux retraitements effectués par norme en application des normes IFRS 2004 sont présentés en note 1.c.

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS 19	IAS 31 & 36	IAS 37		IFRS 2004
	(7)		(6)	(18)
	13		(1)	12
11			(3)	8
	(21)			(21)
			(1)	(15)
11	(15)	-	(11)	(34)
54	(27)			(83)
			1	(12)
65	(42)	-	(10)	(129)
				-
65	(42)	-	(10)	(129)
2	210		1	213
	(169)		(5)	(174)
	391			391
		(88)		(88)
67	390	(88)	(14)	213
(23)	53	2	(2)	67
44	443	(86)	(16)	280
	6	(1)	(5)	9
44	437	(85)	(11)	271

1.b TRANSITION DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2004 ET AU 1^{ER} JANVIER 2005

En millions d'euros	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	31 dec. 2004	Reclassements	Retraitements	1er janv. 2005
	normes françaises	IFRS 2004		IFRS 2004	IAS 32, IAS 39 et IFRS 4		IFRS-EU
		1.b.1	1.b.3		1.b.2	1.b.4	
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	6 843		2	6 845	43		6 888
Portefeuille titres	273 676	65 319	(392)	338 603	(338 603)		
- Effets publics et valeurs assimilées	128 400		1	128 401	(128 401)		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	66 899	39 367	256	106 522	(106 522)		
- Actions et autres titres à revenu variable	72 254	25 952	(156)	98 050	(98 050)		
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 123		(493)	5 630	(5 630)		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					538 526	984	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture					402	2 179	2 581
Actifs disponibles à la vente					69 241	5 984	75 225
Prêts et créances sur les établissements de crédit	180 443	991	221	181 655	(140 702)	30	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	258 080	(4 700)	11 646	265 026	(19 920)	(878)	244 228
- Créances sur la clientèle	237 508	43	11 655	249 206	(19 920)	(851)	228 435
- Opérations de crédit bail et assimilées	20 572	(4 743)	(9)	15 820	-	(27)	15 793
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					26 650		26 650
Placements des entreprises d'assurance	69 501	(69 501)		-			-
Actifs d'impôts courants et différés		1 474	402	1 876		253	2 129
Comptes de régularisation et actifs divers	99 808	112	143	100 063	(58 684)	(47)	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 761	203	470	2 434	-	286	2 720
Immobilisations	9 582	5 778	(854)	14 506	(621)	-	13 885
- Immeubles de placement	3 773	1 309	90	5 172	(621)		4 551
- Immobilisations corporelles	4 231	4 476	(548)	8 159	-		8 159
- Immobilisations incorporelles	1 578	(7)	(396)	1 175	-		1 175
Ecarts d'acquisition	6 244	(203)	367	6 408	(80)		6 328
Total de l'actif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 791	1 002 459
PASSIF							
Banques centrales, CCP	256			256	-		256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					454 704	2 389	457 093
Instruments financiers dérivés de couverture					155	295	450
Dettes envers les établissements de crédit	244 707		57	244 764	(144 671)	95	100 188
Dettes envers la clientèle	237 712	1 245	(1 038)	237 919	(31 956)	(1)	205 962
Dettes représentées par un titre	103 966		12 544	116 510	(38 923)	10	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-	1 022	1 022
Passifs d'impôts courants et différés		1 449	(83)	1 366		287	1 653
Provisions techniques des sociétés d'assurance	69 378	(1 200)	(249)	67 929	-	2 114	70 043
Comptes de régularisation et passifs divers	198 128	(2 021)	104	196 211	(162 236)	3	33 978
Ecarts d'acquisition	15		(15)	-			-
Provisions pour risques et charges	3 764	-	812	4 576	(758)	165	3 983
Dettes subordonnées	12 242		354	12 596	(63)	509	13 042
Fonds pour risques bancaires généraux	752		(752)	-			-
Capitaux propres, part du groupe :	30 194	-	182	30 376	-	1 951	32 327
Capital et réserves liées	12 109			12 109			12 109
Réserves consolidées	14 206		(706)	13 500		(1 781)	11 719
Gains et Pertes latents ou différés	(789)		617	(172)		3 732	3 560
Résultat de l'exercice	4 668		271	4 939			4 939
Intérêts minoritaires	4 824		89	4 913		(48)	4 865
Total du passif	905 938	(527)	12 005	917 416	76 252	8 791	1 002 459

1.b.1 Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004 et conformément aux règles de présentation adoptées en France

En millions d'euros,	Décomposition des placements financiers des sociétés d'assurance	Ecart d'acquisition des sociétés mises en équivalence	Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance
ACTIF			
Portefeuille titres	65 249	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	39 367		
- Actions et autres titres à revenu variable	25 882		
Prêts et créances sur établissements de crédit	991		
Prêts et créances sur la clientèle	13	-	-
- Créances sur la clientèle	13		
- Opérations de crédit bail et assimilées			
Placements des entreprises d'assurance	(69 501)		
Actifs d'impôts courants et différés			
Comptes de régularisation et actifs divers	2 075		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		203	
Immobilisations	1 173	-	45
- Immeubles de placement	1 173		45
- Immobilisations corporelles			
- Immobilisations incorporelles			
Ecart d'acquisition		(203)	
Total de l'actif	-	-	45
PASSIF			
Dettes envers la clientèle			1 245
Passifs d'impôts courants et différés			
Provisions techniques des sociétés d'assurance			(1 200)
Comptes de régularisation et passifs divers			
Total du passif	-	-	45

Décomposition des placements des entreprises d'assurance

Selon les normes françaises, les placements des entreprises d'assurance (69 501 millions d'euros) regroupaient les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte ainsi que tout autre placement réalisé en représentation des contrats d'assurance, notamment d'assurance-vie.

Selon le référentiel IFRS, les placements réalisés ont été reclassés selon leur nature. Les placements immobiliers sont présentés sous la rubrique « Immeubles de placement » (1 173 millions d'euros) ; les placements financiers des sociétés d'assurance ayant pour support des valeurs mobilières à revenu fixe et variable ont été reclassés sous la rubrique correspondante du portefeuille titres, soit 39 367 millions d'euros en « Obligations et autres titres à revenu fixe » et 25 882 millions d'euros en « Actions et autres titres à revenu variable ». Enfin, 991 millions d'euros ont été reclassés en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » et la part des réassureurs dans les provisions techniques a été portée sous la rubrique « Comptes de régularisation et Actifs divers » pour 2 075 millions d'euros.

Ecart d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence

Les écarts d'acquisition afférents aux entreprises mises en équivalence restant à amortir sont désormais

Opérations de location simple de biens mobiliers	Reclassement de l'impôt sur un poste spécifique	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
-	-	70	65 319
			39 367
		70	25 952
			991
(4 713)	-	-	(4 700)
30			43
(4 743)			(4 743)
			(69 501)
	1 474		1 474
73	(1 474)	(562)	112
			203
4 640	-	(80)	5 778
		91	1 309
4 640		(164)	4 476
		(7)	(7)
			(203)
-	-	(572)	(527)
			1 245
	1 449	-	1 449
			(1 200)
	(1 449)	(572)	(2 021)
-	-	(572)	(527)

regroupés avec la valeur des « Participations dans les entreprises mises en équivalence » (203 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Reclassement des provisions techniques des sociétés d'assurance

La part des provisions techniques d'assurance présentant les caractéristiques d'une dette envers la clientèle a été reclassée sous la rubrique correspondante du bilan pour 1 245 millions d'euros.

Opérations de location simple de biens mobiliers

Selon les normes françaises, les opérations de location simple assimilées à des opérations de crédit-bail sont enregistrées dans le poste « Prêts et créances sur la clientèle » au même titre que les opérations de crédit-bail. En application des normes IAS 16 et IAS 17, les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple sont désormais comptabilisés au bilan du bailleur en « Immobilisations corporelles (4 640 millions d'euros au 31 décembre 2004).

1.b.2 Principaux reclassements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

En millions d'euros,	Ventilation du portefeuille titres	Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat	Reclassement des opérations de pension	Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés	Dettes attachées aux opérations sur titres	Autres reclassements	TOTAL Reclassements
ACTIF							
Caisse, banques centrales, CCP	43						43
Portefeuille titres	(338 603)	-	-	-	-	-	(338 603)
- Effets publics et valeurs assimilées	(128 401)						(128 401)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	(106 522)						(106 522)
- Actions et autres titres à revenu variable	(98 050)						(98 050)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(5 630)						(5 630)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	229 140		165 181	143 333		872	538 526
Instruments financiers dérivés de couverture				402			402
Actifs disponibles à la vente	68 712					529	69 241
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 199		(144 598)			2 697	(140 702)
Prêts et créances sur la clientèle	716	-	(20 583)	-	-	(53)	(19 920)
- Créances sur la clientèle	716		(20 583)			(53)	(19 920)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	26 650						26 650
Comptes de régularisation et actifs divers				(54 248)		(4 436)	(58 684)
Immobilisations	-	-	-	-	-	(621)	(621)
- Immeubles de placement						(621)	(621)
Ecart d'acquisition						(80)	(80)
Total de l'actif	(12 143)	-	-	89 487	-	(1 092)	76 252
PASSIF							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(12 467)	33 365	178 761	149 144	103 012	2 889	454 704
Instruments financiers dérivés de couverture				155			155
Dettes envers les établissements de crédit	(72)	(1 146)	(141 099)			(2 354)	(144 671)
Dettes envers la clientèle	(460)	(327)	(37 662)			6 493	(31 956)
Dettes représentées par un titre	(163)	(31 634)				(7 126)	(38 923)
Comptes de régularisation et passifs divers	1 019			(59 812)	(103 012)	(431)	(162 236)
Provisions pour risques et charges						(758)	(758)
Dettes subordonnées		(258)				195	(63)
Total du passif	(12 143)	-	-	89 487	-	(1 092)	76 252

Portefeuille titres

L'application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs attachés à la détention des instruments financiers et sur leur mode d'évaluation.

Au 31 décembre 2004, le portefeuille titres, après reclassement des placements financiers des sociétés d'assurance, s'établissait à 338 603 millions d'euros, relevant pour 229 140 millions d'euros d'actifs en valeur de marché par résultat, 68 712 millions d'euros d'actifs disponibles à la vente, 26 650 millions d'euros d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, et enfin pour 12 467 millions d'euros correspondant aux titres empruntés qui ne sont plus reconnus comme des actifs en normes IFRS.

Désignation sur option de passifs valorisés à leur valeur de marché par résultat

L'IASB a publié en juin 2005 un amendement à la norme IAS 39 portant modification de celle-ci afin de permettre la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation et dont les dérivés incorporés font l'objet d'une couverture par des instruments financiers dérivés. En conséquence, présumant l'amendement publié par l'IASB adopté par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2005, le Groupe a désigné comme évaluable sur option en valeur de marché par résultat des dettes représentées par un titre pour un montant de 31 634 millions d'euros, des dettes subordonnées pour 258 millions d'euros et des emprunts structurés émis auprès d'établissements de crédit pour 1 146 millions d'euros et auprès de la clientèle pour 327 millions d'euros.

Reclassement des opérations de pension initiées par les activités de transactions sur instruments financiers

Les opérations de prise en pension classées en normes françaises au sein de la rubrique « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentées, au 1^{er} janvier 2005, sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » pour 144 598 millions d'euros. Il en est de même pour les pensions précédemment présentées en Prêts et créances sur la clientèle pour 20 583 millions d'euros.

Au passif, 141 099 millions d'euros correspondant aux opérations de mise en pension auprès des établissements de crédit et 37 662 millions d'euros auprès de la clientèle sont reclassés en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés

La valeur des instruments financiers dérivés déjà inscrite au bilan en normes françaises, principalement sous les rubriques « Comptes de régularisation et actifs ou passifs divers » (pour 54 248 millions d'euros à l'actif et 59 812 millions d'euros au passif) concernait les instruments financiers dérivés de négociation déjà évalués à la valeur de marché et les primes relatives aux instruments conditionnels utilisés dans des stratégies de couverture. Les montants enregistrés étaient représentatifs de la valeur nette réévaluée des instruments par portefeuille, portée à l'actif lorsque positive et au passif lorsque négative. Ces éléments ont été reclassés sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » tant à l'actif qu'au passif, non plus par portefeuille mais par instrument. Il en résulte une augmentation du total de l'actif et du passif de 89 487 millions d'euros.

Dettes attachées aux opérations sur titres

Les dettes attachées aux opérations de ventes à découvert de titres et de titres empruntés qui étaient classées en normes françaises sous la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » pour un montant de 103 012 millions d'euros sont désormais présentées sous la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » au passif du bilan en normes IFRS-EU.

1.b.3 Retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

En millions d'euros	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS16, 40	IAS38	IAS17	IFRS2

ACTIF

Caisse, banques centrales, CCP				
Portefeuille titres	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées				
- Obligations et autres titres à revenu fixe				
- Actions et autres titres à revenu variable				
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	(9)	-
Actifs d'impôts courants et différés	(6)	136	43	(15)
Comptes de régularisation et actifs divers			(16)	(140)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1		(1)	
Immobilisations	(370)	(396)	(88)	-
- Immobilisations de placement	90			
- Immobilisations corporelles	(460)		(88)	
- Immobilisations incorporelles		(396)		
Ecarts d'acquisition				
Total de l'actif	(375)	(260)	(71)	(155)

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Passifs d'impôts courants et différés	(150)		11	
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et passifs divers	(26)			(153)
Ecarts d'acquisition				
Provisions pour risques et charges			(18)	
Dettes subordonnées				
Fonds pour Risques Bancaires Généraux				
Capitaux propres, part du groupe :	(238)	(260)	(61)	(2)
- Capital souscrit				
- Primes d'émission et d'apport	(312)			
- Réserves consolidées et assimilées	69	(253)	(46)	95
- Résultat de l'exercice	5	(7)	(15)	(97)
Intérêts minoritaires	39		(3)	
Total du passif	(375)	(260)	(71)	(155)

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS19	IAS27,28,31&36	IAS37		IFRS 2004

	2			2
-	(392)	-	-	(392)
	1			1
	256			256
	(156)			(156)
	(493)			(493)
	221			221
-	11 655	-	-	11 646
189	41	2	12	402
	300		(1)	143
(1)	460		11	470
-	-	-	-	(854)
				90
				(548)
				(396)
	375		(8)	367
188	12 662	2	14	12 005

	57			57
	(1 038)			(1 038)
	12 544			12 544
	51	1	4	(83)
(249)				(249)
	258	3	22	104
	(15)			(15)
873	(40)		(3)	812
	354			354
		(752)		(752)
(437)	447	750	(17)	182
				-
				(312)
(481)	10	835	(6)	223
44	437	(85)	(11)	271
1	44		8	89
188	12 662	2	14	12 005

1.b.4 Retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

En millions d'euros	Dépréciation du risque de crédit	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat	Marge commerciale sur instruments financiers	Provision sur produits d'épargne réglementée
---------------------	----------------------------------	--	--	--

ACTIF

Instruments financiers en valeur de marché par résultat		680	56	
Instruments financiers dérivés de couverture				
Actifs disponibles à la vente				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)			
Prêts et créances sur la clientèle	(929)	9		(28)
Actifs d'impôts courants et différés	288	237	134	129
Comptes de régularisation et actifs divers		(103)		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)	22		
Total de l'actif	(720)	845	190	101

PASSIF

Instruments financiers en valeur de marché par résultat		1 359	660	
Instruments financiers dérivés de couverture		35		
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Dettes représentées par un titre		4		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés				
Provisions techniques des sociétés d'assurance				
Comptes de régularisation et passifs divers		(31)	31	
Provisions pour risques et charges	(73)	(84)		347
Dettes subordonnées				
Capitaux propres, part du groupe :	(635)	(415)	(501)	(246)
Réserves consolidées	(635)	(415)	(501)	(246)
Gains et Pertes latents ou différés				
Intérêts minoritaires	(12)	(23)	-	-
Total du passif	(720)	845	190	101

Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture	Opérations de couverture de valeur	Autres éléments	TOTAL Retraitements IFRS-EU
--	---	------------------------------------	-----------------	-----------------------------

			248	984
	548	1 631	-	2 179
5 591		168	225	5 984
		25	6	30
		7	63	(878)
		(503)	(32)	253
		(5)	61	(47)
350	(2)		(6)	286
5 941	546	1 323	565	8 791

			370	2 389
	67	194	(1)	295
		95	-	95
			(1)	(1)
		6	-	10
		1 022	-	1 022
677	97	(503)	16	287
1 965			149	2 114
	(47)		50	3
			(25)	165
		509	-	509
3 296	436	-	16	1 951
			16	(1 781)
3 296	436		-	3 732
3	(7)		(9)	(48)
5 941	546	1 323	565	8 791

1.c NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES EN APPLICATION DES NORMES IFRS

1.c.1 Retraitements opérés en application des normes IFRS 2004

Immobilier d'exploitation et immeubles de placement (IAS 16, IAS 40)

En application des normes IAS 16, IAS 36 et IAS 40, le Groupe BNP Paribas a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser les immobilisations d'exploitation, les immeubles de placement et leur dépréciation. Cette option conduit à neutraliser les ajustements d'évaluation opérés par le Groupe sur certaines immobilisations d'exploitation dans les années 1990 et de mettre en œuvre la méthode des composants.

L'effet de ces retraitements au 1^{er} janvier 2004 net d'impôts différés conduit à réduire de 312 millions d'euros les primes d'émission et d'apport au titre des corrections de valeur des immobilisations et à augmenter de 43 millions d'euros les réserves consolidées du fait de l'application de la méthode des composants.

Retraitement en millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
IAS16, 40		
Actifs d'impôts courants et différés	(6)	(13)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1	1
Immobilisations	(370)	(378)
- Immobilisations de placement	90	83
- Immobilisations corporelles	(460)	(461)
Total de l'actif	(375)	(390)
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	(150)	(152)
Comptes de régularisation et passifs divers	(26)	-
Capitaux propres, part du groupe :	(238)	(269)
- Primes d'émission et d'apport	(312)	(312)
- Réserves consolidées et assimilées	69	43
- Résultat de l'exercice	5	-
Intérêts minoritaires	39	31
Total du passif	(375)	(390)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	7	
Dotations aux amortissements et provisions	1	
Impôt sur les bénéfices	5	
Résultat net	13	
dont intérêts minoritaires	8	
Résultat net, part du groupe	5	

Immobilisations incorporelles : Logiciels (IAS 38)

En normes françaises, les logiciels développés par le Groupe font l'objet d'un amortissement linéaire sur cinq ans. L'application de la norme IAS 38 a conduit le Groupe à redéfinir les critères d'immobilisation des coûts de développement internes et à différencier les durées d'amortissement par nature de logiciel.

L'effet net d'impôts différés au 1^{er} janvier 2004 des retraitements opérés réduit les réserves consolidées de 253 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
IAS38		
Actifs d'impôts courants et différés	136	132
Immobilisations	(396)	(385)
- Immobilisations incorporelles	(396)	(385)
Total de l'actif	(260)	(253)
PASSIF		
Capitaux propres, part du groupe :	(260)	(253)
- Réserves consolidées et assimilées	(253)	(253)
- Résultat de l'exercice	(7)	-
Total du passif	(260)	(253)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Charges générales d'exploitation	2	
Dotations aux amortissements et provisions	(13)	
Impôt sur les bénéfices	4	
Résultat net, part du groupe	(7)	

Immobilisations données en location simple (IAS 17)

Contrairement aux normes françaises, le référentiel IFRS n'autorise pas l'utilisation de l'amortissement financier pour les opérations de location simple. En outre, la valeur amortie de l'actif loué est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle réévaluée et chaque variation de la valeur résiduelle doit faire l'objet d'une modification prospective du plan d'amortissement. Enfin, le référentiel IFRS prescrit l'inclusion dans la base amortissable de l'actif des coûts directs de négociation et des commissions nettes de mise en place des contrats.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement au 1^{er} janvier 2004 réduit les réserves consolidées 46 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IAS17	
Prêts et créances sur la clientèle	(9)	(5)
Actifs d'impôts courants et différés	43	33
Comptes de régularisation et actifs divers	(16)	(17)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(1)
Immobilisations	(88)	(68)
- Immobilisations corporelles	(88)	(68)
Total de l'actif	(71)	(58)
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	11	10
Provisions pour risques et charges	(18)	(18)
Capitaux propres, part du groupe :	(61)	(46)
- Réserves consolidées et assimilées	(46)	(46)
- Résultat de l'exercice	(15)	-
Intérêts minoritaires	(3)	(4)
Total du passif	(71)	(58)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	(26)	
Charges générales d'exploitation	3	
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	
Impôt sur les bénéfices	10	
Résultat net	(14)	
dont intérêts minoritaires	1	
Résultat net, part du groupe	(15)	

Paiements en actions émises par BNP Paribas (IFRS 2)

La norme IFRS 2 assimile les plans d'option de souscription d'actions octroyés aux salariés ainsi que les bonus différés payés en actions à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options et actions attribuées en contrepartie des services rendus.

L'effet net d'impôts différés de ce retraitement sur les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 89 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IFRS2	
Actifs d'impôts courants et différés	(15)	(33)
Comptes de régularisation et actifs divers	(140)	(63)
Total de l'actif	(155)	(96)
PASSIF		
Comptes de régularisation et passifs divers	(153)	(185)
Capitaux propres, part du groupe :	(2)	89
- Réserves consolidées et assimilées	95	89
- Résultat de l'exercice	(97)	-
Total du passif	(155)	(96)
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Charges générales d'exploitation	(115)	
Impôt sur les bénéfices	18	
Résultat net, part du groupe	(97)	

Engagements sociaux (IAS 19)

Engagements sociaux étrangers

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date. L'effet de ce retraitement net d'impôts différés réduit les réserves consolidées de 152 millions d'euros.

Engagements relatifs au complément de pension bancaire versé aux anciens salariés de la BNP en France

Le Groupe a provisionné les engagements relatifs aux droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les anciens salariés de la BNP à un complément de pension bancaire et amorti en totalité la fraction résiduelle de la soulte versée en 1994 aux organismes interprofessionnels en contrepartie du transfert du régime de retraite de ces salariés aux dits organismes. L'effet net d'impôts différés de ces deux retraitements réduit les réserves consolidées de 359 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

Indemnités de fin de carrière

La qualification donnée par le Conseil National de la Comptabilité aux conséquences sur les indemnités de fin de carrière de la loi sur les retraites promulguée en France en 2004 conduit à ajuster les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 de la provision constituée en 2003 et à répartir ce coût des services passés par résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. L'effet net d'impôts différés de ce retraitement augmente de 180 millions d'euros les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.

Engagements de la Mutuelle

Le régime de solidarité sociale géré par la Mutuelle de BNP Paribas, qui assure des prestations complémentaires de santé à ses adhérents, a été réformé. Ont été ainsi créés au sein de la mutuelle deux nouveaux régimes, distincts l'un de l'autre :

- Le régime des retraités à l'égard duquel la Banque a soldé ses engagements par le versement d'une soulte dont l'effet net d'impôts différés a réduit de 97 millions d'euros les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004.
- Le régime des actifs qui répond aux caractéristiques d'un régime à cotisation définie.

Autres retraitements

Divers retraitements ont par ailleurs pour effet de réduire les réserves consolidées de 53 millions d'euros, procédant principalement de l'utilisation d'un taux d'actualisation des engagements sociaux adapté à l'échéance de chacune des natures d'engagement considéré et d'un taux d'inflation tenant compte de la maturité des prestations, contrairement aux normes françaises qui permettaient l'utilisation de taux non différenciés.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IAS19	
Actifs d'impôts courants et différés	189	213
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(1)	(3)
Total de l'actif	188	210
PASSIF		
Provisions techniques des sociétés d'assurance	(249)	(238)
Provisions pour risques et charges	873	928
Capitaux propres, part du groupe :	(437)	(481)
- Réserves consolidées et assimilées	(481)	(481)
- Résultat de l'exercice	44	-
Intérêts minoritaires	1	1
Total du passif	188	210
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	11	
Charges générales d'exploitation	54	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	
Impôt sur les bénéfices	(23)	
Résultat net, part du groupe	44	

Consolidation : Modification du périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12) et amortissement des survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par IFRS 1 consistant à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004. L'application des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 a conduit à modifier le périmètre de consolidation du Groupe et à cesser d'amortir les survaleurs.

1. Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation portent sur :
 - La consolidation des véhicules de titrisation pour compte propre et pour compte de tiers répondant aux critères de consolidation de l'interprétation SIC 12. L'effet net d'impôt différé de ce retraitement augmente les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 de 8 millions d'euros.
 - La consolidation des participations directes de « Private Equity »

Les éléments de résultat relatifs à l'exercice 2004 des sociétés désormais mises en équivalence augmentent le résultat de l'exercice de 210 millions d'euros.

En outre, les gains nets sur autres actifs immobilisés se trouvent réduits de 169 millions d'euros, du fait de l'ajustement opéré au 1^{er} janvier 2004 au titre des sociétés désormais mises en équivalence et ayant fait l'objet de cessions en 2004, ainsi qu'au titre du nouveau mode de reconnaissance des résultats des cessions réalisées par les fonds dont le Groupe détient des parts.

2. En outre, IAS 12 requiert la constitution d'un impôt différé passif sur les réserves des entités mises en équivalence dont la distribution des dividendes n'est pas sous le contrôle du Groupe.

L'effet de cet ajustement réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 de 10 millions d'euros.

3. Contrairement aux normes françaises, la norme IFRS 3 n'autorise plus l'amortissement des survaleurs et introduit un test annuel obligatoire de dépréciation. Les tests de valorisation effectués par le Groupe ont conclu à l'absence de dépréciation tant au 1^{er} janvier 2004 qu'au 1^{er} janvier 2005. La reprise de l'amortissement pratiqué en normes françaises en 2004 augmente le résultat de l'exercice 2004 en normes IFRS de 391 millions d'euros.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		
	IAS27,28,31,36,SIC12&IFRS3	
Caisse, banques centrales, CCP	2	2
Portefeuille titres	(392)	(260)
- Effets publics et valeurs assimilées	1	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe	256	256
- Actions et autres titres à revenu variable	(156)	(156)
- Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	(493)	(361)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	221	221
Prêts et créances sur la clientèle	11 655	11 652
Actifs d'impôts courants et différés	41	-
Comptes de régularisation et actifs divers	300	303
Participations dans les entreprises mises en équivalence	460	304
Ecarts d'acquisition	375	-
Total de l'actif	12 662	12 222
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	57	57
Dettes envers la clientèle	(1 038)	(1 038)
Dettes représentées par un titre	12 544	12 544
Passifs d'impôts courants et différés	51	66
Comptes de régularisation et passifs divers	258	258
Ecarts d'acquisition	(15)	(18)
Provisions pour risques et charges	(40)	(40)
Dettes subordonnées	354	354
Capitaux propres, part du groupe :	447	1
- Réserves consolidées et assimilées	10	1
- Résultat de l'exercice	437	-
Intérêts minoritaires	44	38
Total du passif	12 662	12 222
COMPTE DE RESULTAT		
	Exercice 2004	
Produit net bancaire	(15)	
Charges générales d'exploitation	(27)	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	210	
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(169)	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	391	
Impôt sur les bénéfices	53	
Résultat net	443	
dont intérêts minoritaires	6	
Résultat net, part du groupe	437	

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (IAS 37)

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par IAS 37 pour qualifier ces éléments de passifs, leur reprise au sein des réserves consolidées augmente les capitaux propres de 838 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

En millions d'euros	1er janvier 2005	1er janvier 2004
ACTIF		IAS37
Actifs d'impôts courants et différés	2	
Total de l'actif	2	-
PASSIF		
Passifs d'impôts courants et différés	1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	3	
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	(752)	(840)
Capitaux propres, part du groupe :	750	838
- Réserves consolidées et assimilées	835	838
- Résultat de l'exercice	(85)	-
Intérêts minoritaires	-	1
Total du passif	2	-
COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2004
Dotations nettes de FRBG	(88)	
Impôt sur les bénéfices	2	
Résultat net	(86)	
dont intérêts minoritaires	(1)	
Résultat net, part du groupe	(85)	

1.c.2 Retraitements opérés en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4

Provisionnement du risque de crédit

Dépréciations spécifiques

Les critères d'identification des créances douteuses ne sont pas modifiés par la norme IAS 39, mais les modalités de calcul des dépréciations doivent en revanche désormais tenir compte de l'actualisation aux conditions d'origine du crédit des flux futurs que la banque estime pouvoir recouvrer en intérêts et en capital sur les créances douteuses. L'effet net d'impôt différé de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations diminue les réserves consolidées de 480 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Dépréciations de portefeuille

La norme IAS 39 requiert la dépréciation sur base de portefeuille de créances homogènes présentant des caractéristiques objectives de dépréciation collective sans pour autant qu'il soit possible d'identifier individuellement les créances dépréciées.

Le Groupe a procédé à la reprise des provisions pour risques pays (1 416 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005), et des provisions générales ou sectorielles (730 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005) constituées en normes françaises et qui ne répondaient plus aux critères de qualification de la norme IAS 39. Le Groupe a en revanche constitué des dépréciations de portefeuille pour un montant total de 2 365 millions d'euros. L'effet net d'impôt différé de ces retraitements diminue les réserves consolidées de 155 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Dépréciation du risque de crédit
ACTIF	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(1)
Prêts et créances sur la clientèle	(929)
Actifs d'impôts courants et différés	288
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(78)
Total de l'actif	(720)
PASSIF	
Provisions pour risques et charges	(73)
Capitaux propres, part du groupe :	(635)
Réserves consolidées	(635)
Intérêts minoritaires	(12)
Total du passif	(720)

Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat

Déqualification de dérivés de couverture et réévaluation des autres instruments financiers reclassés en actifs ou passifs à la valeur de marché par résultat

Conformément aux normes IAS 39 et IFRS 1, les swaps de couverture de titres d'investissement maintenus dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance en normes IFRS ne sont plus éligibles à la qualification d'opérations de couverture, la couverture du risque de taux attachée à ce type de portefeuille n'étant pas autorisée par la norme IAS 39. Les swaps correspondants ont donc été requalifiés en portefeuille de transaction.

En outre, les ventes d'options n'étant pas éligibles à la qualification d'instrument de couverture, les stratégies de couverture correspondantes ont été requalifiées et les instruments financiers optionnels correspondants reclassés dans des portefeuilles valorisés à leur valeur de marché par résultat.

Enfin, la désignation sur option de certains instruments financiers en valeur de marché par résultat présentés dans la note 1.b.2 s'accompagne de la réévaluation de ces instruments et des instruments financiers dérivés de couverture qui leur sont attachés.

L'effet net d'impôt différé de l'ensemble de ces retraitements réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 385 millions d'euros.

Valorisation des positions résultant d'instruments financiers traités sur des marchés actifs

Les règles retenues par IAS 39 pour la valorisation des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs conduit désormais à retenir un cours acheteur pour les positions vendeuses et un cours vendeur pour les positions acheteuses au lieu d'un cours moyen.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 30 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Valorisation des instruments financiers en valeur de marché par résultat
--	--

ACTIF

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	680
Prêts et créances sur la clientèle	9
Actifs d'impôts courants et différés	237
Comptes de régularisation et actifs divers	(103)
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22
Total de l'actif	845

PASSIF

Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 359
Instruments financiers dérivés de couverture	35
Dettes représentées par un titre	4
Comptes de régularisation et passifs divers	(31)
Provisions pour risques et charges	(84)
Capitaux propres, part du groupe :	(415)
Réserves consolidées	(415)
Intérêts minoritaires	(23)
Total du passif	845

Produits dérivés structurés : retraitement de la marge commerciale initiale (« Day One Profit »)

Les instruments financiers des activités de transaction sont valorisés en valeur de marché par résultat. Cette valorisation s'appuie sur des prix de marché lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ou sur des paramètres de marché lorsque le Groupe doit recourir à des modèles de valorisation.

En l'absence de paramètres observables pour valoriser un instrument, sa valeur est réputée être le prix de la transaction. La marge commerciale, dite « Day One Profit », reconnue en résultat sur des opérations encore en vie au 1^{er} janvier 2005 évaluées à l'aide de paramètres de marché non observables, a été reprise.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement a réduit les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 501 millions d'euros. Cette marge sera constatée en résultat sur la durée de vie résiduelle des instruments ou lorsque les paramètres deviendront observables.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Marge commerciale sur instruments financiers
ACTIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	56
Actifs d'impôts courants et différés	134
Total de l'actif	190
PASSIF	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	660
Comptes de régularisation et passifs divers	31
Capitaux propres, part du groupe :	(501)
Réserves consolidées	(501)
Total du passif	190

Provisions sur produits d'épargne à taux administré

Le risque de taux afférent aux contrats d'épargne logement lié aux différentiels existant entre les taux administrés de chacune des phases du contrat (Epargne – Prêt) et les taux de marché attachés à des instruments financiers similaires a conduit à la constitution d'une provision pour risques et charges.

L'effet net d'impôt différé de ce retraitement diminue les réserves consolidées au 1^{er} janvier 2005 de 246 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Provision sur produits d'épargne réglementée
ACTIF	
Prêts et créances sur la clientèle	(28)
Actifs d'impôts courants et différés	129
Total de l'actif	101
PASSIF	
Provisions pour risques et charges	347
Capitaux propres, part du groupe :	(246)
Réserves consolidées	(246)
Total du passif	101

Plus-values nettes latentes sur le portefeuille de titres

Les catégories de titres spécifiées par les normes comptables françaises (placement, participation, autres titres détenus à long terme et certains titres d'investissement), comptabilisées au plus bas du prix de revient ou du prix de marché, sont désormais qualifiées en « actifs disponibles à la vente » et valorisées au prix de marché.

L'ajustement de valeur est comptabilisé en capitaux propres au sein de la rubrique « Plus ou moins values nettes latentes » pour un montant net d'impôt différé au 1^{er} janvier 2005 de 3 296 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus-values nettes latentes sur portefeuille de titres
ACTIF	
Instruments financiers dérivés de couverture	-
Actifs disponibles à la vente	5 591
Participations dans les entreprises mises en équivalence	350
Total de l'actif	5 941
PASSIF	
Passifs d'impôts courants et différés	677
Provisions techniques des sociétés d'assurance	1 965
Capitaux propres, part du groupe :	3 296
Gains et Pertes latents ou différés	3 296
Intérêts minoritaires	3
Total du passif	5 941

Plus-values nettes latentes sur instruments financiers dérivés de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge)

Les instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge) sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché sous la rubrique « Instruments financiers dérivés de couverture ». Les variations de valeur de ces instruments financiers dérivés sont portées en « Gains et pertes latents ou différés » au sein des capitaux propres.

La réévaluation au 1^{er} janvier 2005 des instruments financiers dérivés désignés en couverture de résultats futurs s'établit à 436 millions d'euros nets d'impôt différé.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Plus values nettes latentes sur dérivés de couverture
ACTIF	
Instruments financiers dérivés de couverture	548
Participations dans les entreprises mises en équivalence	(2)
Total de l'actif	546
PASSIF	
Instruments financiers dérivés de couverture	67
Passifs d'impôts courants et différés	97
Comptes de régularisation et passifs divers	(47)
Capitaux propres, part du groupe :	436
Gains et Pertes latents ou différés	436
Intérêts minoritaires	(7)
Total du passif	546

Instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge)

Les instruments financiers faisant l'objet d'une couverture de valeur (Fair Value Hedge) sont réévalués à la valeur de marché au titre du risque couvert, symétriquement à l'instrument financier dérivé désigné en couverture. Ces opérations de couverture sont sans effet sur les réserves consolidées du Groupe au 1^{er} janvier 2005.

La valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture du risque de taux inhérent au portefeuille de dépôts à vue s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à 1 022 millions d'euros.

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Opérations de couverture de valeur
ACTIF	
Instruments financiers dérivés de couverture	1 631
Actifs disponibles à la vente	168
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25
Prêts et créances sur la clientèle	7
Actifs d'impôts courants et différés	(503)
Comptes de régularisation et actifs divers	(5)
Total de l'actif	1 323
PASSIF	
Instruments financiers dérivés de couverture	194
Dettes envers les établissements de crédit	95
Dettes représentées par un titre	6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	(503)
Dettes subordonnées	509
Total du passif	1 323

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.a PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2004

Les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 étant appliquées de manière non rétroactive, les principes comptables retenus antérieurement en normes françaises et exposés en note 10 (note 1 – principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés) continuent de s'appliquer en 2004 sur les sujets et domaines suivants :

- Modalités de consolidation des compagnies d'assurance
- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- Titres
- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle
- Dettes représentées par un titre
- Provisions pour risques pays
- Provisions pour risques sectoriels
- Instruments financiers à terme
- Enregistrements des produits et des charges
- Coût du risque

Les sujets et domaines sur lesquels s'appliquent dès 2004 les normes IFRS sont les suivants :

CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe. Une entreprise est présumée significative dès lors qu'elle atteint en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions à l'intérieur du groupe d'actifs financiers sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Le Groupe BNP Paribas applique la méthode de l'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les survaleurs affectées à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappées d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation de la survaleur égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans des conditions de marché normales. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

¹ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les IGT (Installations Générales et Techniques) et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

CONTRATS DE LOCATION

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR :

Les contrats de crédit bail et de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de crédit-bail et de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location opérationnelle sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire et à l'étranger par des régimes de retraite portés par certains fonds de pension,
- les autres avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. La valeur d'actifs éventuels de couverture (actifs de régime et droits à remboursement) est déduite de ce montant.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les effets des modifications de régime relatives aux droits passés sont reconnus en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits.

- Avantages à long terme

Il s'agit des avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative de ces paiements à base d'actions, le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un passif d'impôts différés est reconnu pour toutes les différences temporelles déductibles à l'exception:

- des différences temporelles générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant à la date de clôture de la période.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

2.b PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les principes comptables suivants viennent remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2005, les principes antérieurement applicables aux sujets et domaines exposés en note 10.c (note 1 – principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés) et dont la liste figure en note 2.a.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

CREDITS

Les prêts et créances incluent les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

- Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'origine de la créance, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des prêts ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque. Lorsque ces modifications de valeur sont positives, traduisant une appréciation du risque, elles sont reprises dans le compte de résultat, sous la rubrique « Coût du risque ».

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes. En particulier, cette analyse repose sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques. Ce système permet d'identifier les groupes de contreparties nécessitant, compte tenu de leur probabilité de défaut à maturité, la constatation d'une dépréciation et fournit une estimation des pertes y afférentes en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de cette dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les dépréciations des crédits sont présentées en déduction de l'actif et les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe sont présentées au passif.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes et plans d'épargne-logement sont des instruments financiers réglementés en France, qui associent une phase d'épargne préalable à une phase de prêt dont le montant et la maturité dépendent des droits acquis lors de la phase d'épargne, les taux d'intérêts applicables à chaque phase étant réglementés et pour les plans, fixés par génération à l'ouverture des contrats.

Une provision est enregistrée quand les engagements liés à une génération de contrats, résultant du comportement modélisé des clients détenteurs, et valorisés par référence aux taux de marché de dépôts ou de prêts équivalents représentent une charge future pour l'entreprise. Les variations de cette provision sont portées sous la rubrique « Marge d'intérêts » du compte de résultat.

TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les provisions constatées sur ces titres, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » de même que les dépréciations éventuelles opérées sur les titres à revenu variable. Pour le calcul de ce résultat de cession, il est utilisé la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Les charges et reprises de dépréciation des titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat dans l'agrégat « coût du risque ».

• Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction et y sont maintenus jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

• Dépréciation

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » ou en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sont dépréciés, par contrepartie du compte de résultat lorsque existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée et significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sont également éligibles à la constitution d'une dépréciation de portefeuille déterminée selon les mêmes critères que ceux applicables aux actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances ».

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe, peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, cette dépréciation ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre.

- Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

- Opérations spécifiques

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Quel que soit leur classement comptable, les opérations de pension sont initialement comptabilisées à la date de livraison- règlement des opérations.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Titres en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs financiers monétaires (titres à revenu fixe) sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les écarts de change relatifs aux actifs financiers non monétaires (titres à revenu variable) sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » si l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres si l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les titres en devises non consolidés financés par un emprunt dans la même devise, font l'objet d'une relation de couverture de valeur au titre du risque de change afin d'assurer un traitement symétrique en compte de résultat entre les variations de valeur de l'actif et du passif dues aux variations des cours de change

Les titres en devises consolidés financés par un emprunt dans la même devise, font l'objet d'une relation de couverture d'investissement net au titre du risque de change afin d'assurer un traitement symétrique en capitaux propres entre les variations de valeur de l'actif et du passif dues aux variations des cours de change.

INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), des relations de couverture de valeur du risque de taux sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts (cf. § 5c le mode de construction des impasses qui incluent les dépôts à vue sur base comportementalisée),
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

- Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs .

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. Cette valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée de vie initiale de l'instrument tant que les paramètres de valorisation demeurent non observables. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique. Ces instruments ne sont pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat.
- soit comme des instruments de dettes si le contrat peut conduire à un rachat par l'émetteur de ses actions propres. Ces contrats sont enregistrés au coût amorti.

ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation déjà décrits, à l'exception des parts de SCI supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique IFRS 4
- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent d'IAS 39

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Le niveau adéquat des provisions techniques est testé à la date de clôture en les comparant à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux, à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

2.c UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2004

Les notes annexes au compte de résultat sont présentées après avoir été retraitées en normes IFRS 2004.

3.a MARGE D'INTERETS

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	11 955	(3 441)	8 514
Comptes et prêts / emprunts	10 952	(3 400)	7 552
Opérations de pensions	24	(41)	(17)
Opérations de location-financement	979	-	979
Opérations interbancaires	3 716	(5 112)	(1 396)
Comptes et prêts / emprunts	3 509	(4 980)	(1 471)
Opérations de pensions	207	(132)	75
Emprunts émis par le groupe	-	(3 646)	(3 646)
Portefeuille de transaction	4 769	(3 665)	1 104
Titres à revenu fixe	1 676	-	1 676
Opérations de pensions	3 093	(3 665)	(572)
Actifs disponibles à la vente	1 347	(78)	1 269
Actifs détenus jusqu'à échéance	1 709	-	1 709
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	23 496	(15 942)	7 554

3.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Cette rubrique recouvre les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Titres à revenu fixe	190
Titres à revenu variable	4 164
<i>dont dividendes</i>	1 198
Instruments financiers dérivés	(791)
Réévaluation des positions de change	(197)
Total	3 366

3.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Cette rubrique regroupe les gains nets sur les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance. En IFRS 2004, elle enregistre les revenus des titres à revenu variable, les gains nets sur titres de placement et assimilés, sur titres de participations et entreprises liées non consolidées ainsi que sur les autres titres détenus à long terme.

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Titres à revenu fixe (1)	168
Plus ou moins values de cession	168
Actions et autres titres à revenu variable	1 282
Produits de dividendes	329
Reprise nette de dépréciation	361
Plus ou moins values de cession	592
Total	1 450

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.e).

3.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	12 931	(11 464)	1 467
Produits nets des immeubles de placement	620	(241)	379
Produits nets des immobilisations en location simple	2 389	(1 821)	568
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	173	(51)	122
Autres produits	431	(341)	90
Total net des produits et charges des autres activités	16 544	(13 918)	2 626

Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Primes acquises brutes	10 775
Variation des provisions techniques	(4 820)
Charges des prestations des contrats	(5 423)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(14)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	942
Autres produits et charges	7
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 467

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance ainsi que les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

En millions d'euros	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	2 185
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	1 055
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	1 121
Paiements à recevoir au delà de 5 ans	9

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

3.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Dotations aux dépréciations	(2 198)
Reprises de dépréciations	1 552
Récupérations sur créances amorties	97
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(136)
Total du coût du risque de la période	(685)

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8
Prêts et créances sur la clientèle	(707)
Actifs financiers disponibles à la vente	1
Engagements par signature et divers	13
Total du coût du risque de la période	(685)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit et de contrepartie

Variation au cours de la période des dépréciations constituées en millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Total des dépréciations constituées en début de période	11 705
Dotations aux dépréciations	2 198
Reprises de dépréciations	(1 552)
Utilisation de dépréciations	(1 497)
Variation des parités monétaires et divers	(442)
Dotations et reprises comptabilisées en marge d'intérêt au titre de la dépréciation des intérêts sur créances douteuses	54
Total des dépréciations constituées en fin de période	10 466
en millions d'euros,	
Total des dépréciations constituées au 31 décembre 2004	10 466
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005	862
<i>dont dépréciation des prêts et créances auprès de la clientèle</i>	<i>860</i>
Total des dépréciations constituées au 1er janvier 2005	11 328
Dépréciations constituées par nature d'actifs, au en millions d'euros	
1er janvier 2005, en IFRS-EU	
Dépréciations constituées pour dépréciation des actifs	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	148
Prêts et créances sur la clientèle	10 696
Actifs financiers disponibles à la vente	219
Total des dépréciations au titre d'actifs financiers	11 063
Dépréciations constituées inscrites au passif	
Dépréciations pour engagements par signature	
- sur les établissements de crédit	6
- sur la clientèle	105
Autres éléments ayant fait l'objet de dépréciations	154
Total des dépréciations constituées inscrites au passif	265
Total des dépréciations constituées	11 328

3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 757)
Charge nette des impôts différés de l'exercice (note 6.h)	(7)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 764)

L'économie d'impôt résultant au cours de l'exercice 2004 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 57 millions d'euros.

La Loi de finances rectificative pour 2004 a institué une taxe exceptionnelle, sur une fraction de la réserve spéciale des plus-values à long terme constituées par les sociétés. Le Groupe BNP Paribas a comptabilisé une charge d'impôt de 28 millions d'euros pour l'exercice 2004 correspondant à la part de cette taxe inconditionnellement due.

En France, les réductions de taux de la contribution additionnelle et d'imposition des plus-values à long terme instaurées respectivement par la loi de finances rectificative pour 2004 et la Loi de finances pour 2005 ont généré une charge de 21 millions d'euros par diminution des actifs d'impôts différés.

Analyse du taux effectif d'impôt

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net	4 939
Charge d'impôt sur les bénéfices	(1 764)
Taux d'impôt effectif moyen	26,3%
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-5,2%
Opérations imposées à taux réduit en France	-4,0%
Différences permanentes	1,9%
Effet des éléments de résultats négatifs	1,9%
Autres éléments	-1,6%
Taux d'impôt effectif moyen	26,3%

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF) ;
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer ;
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers ;
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets).

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe, à l'exception des actifs et passifs d'impôt. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

Information par pôle d'activité

• Résultats par pôle d'activité en normes IFRS 2004

En millions d'euros, pour l'exercice 2004	Banque de détail en France	SFDI	AMS	Conseils et marchés de capitaux	Métiers de financement	Autres activités ⁽¹⁾	Total Groupe
Produit net bancaire	4 945	5 016	3 032	3 392	2 292	692	19 369
Charges générales d'exploitation	(3 454)	(2 867)	(1 975)	(2 340)	(1 021)	(386)	(12 043)
Coût du risque	(222)	(445)	(6)	(9)	(49)	46	(685)
Résultat d'exploitation	1 269	1 704	1 051	1 043	1 222	352	6 641
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		123	4	(6)		286	407
Autres résultats hors exploitation		16	7	36	22	(10)	71
Résultat avant impôt	1 269	1 843	1 062	1 073	1 244	628	7 119

• Actifs et passifs par pôle d'activité en normes IFRS-EU

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Banque de détail en France	SFDI	AMS	Banque de Financement et d'Investissement	Autres activités ⁽¹⁾	Total Groupe
Total des actifs sectoriels	96 194	110 859	115 038	649 505	30 863	1 002 459
- dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période		994	185	14	66	1 259
- dont titres mis en équivalence		665	46	191	1 818	2 720
Total des passifs sectoriels	91 236	100 348	110 380	640 947	22 356	965 267

Informations par secteur géographique

• Produit net bancaire par secteur géographique en normes IFRS 2004

En millions d'euros, pour l'exercice 2004	France	Autres pays de l'UE	Amérique	Asie	Autres pays	Total Groupe
Produit net bancaire	10 901	4 298	2 794	941	435	19 369

• Actifs et passifs par pôle géographique en normes IFRS-EU

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	France	Autres pays de l'UE	Amérique	Asie	Autres pays	Total Groupe
Total des actifs sectoriels	558 058	225 862	117 466	93 204	7 869	1 002 459
Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	320	8	902		29	1 259

(1) : y compris BNP Paribas Capital

5. EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

Organisation de la fonction des risques

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale.

Si la responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de garantir que ceux finalement pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs tant de rentabilité que de notation sur le marché. La Fonction exerce un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe.

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologique, fiscale, informatique, comptabilité générale et analytique), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements (France, International, Banque et Institutions Financières), les risques de marché et de liquidité et les risques opérationnels, complétée d'unités d'analyse, de synthèse et de reporting.

5.a RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est défini comme le risque d'encourir des pertes financières du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit se manifeste dans l'activité de prêt mais également dans d'autres circonstances lorsque la banque peut être confrontée au défaut de sa contrepartie sur des opérations de marché, d'investissement ou encore de règlements.

La gestion du risque de crédit

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvé par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les grands principes énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en des politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

- *Les procédures de décision*

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit : les prêts aux banques, les risques souverains ou encore ceux relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la Banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

- *Les procédures de surveillance*

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des

métiers et avec l'accord de GRM, du montant des provisions à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de détail.

- *Les procédures de provisionnement*

Tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de provisions, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une provision de portefeuille est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur des Risques du Groupe. Ce comité décide de la provision de portefeuille à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de provisions spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les futures exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Il couvre l'essentiel du périmètre du Groupe, à l'exception de BancWest dont l'intégration dans ce dispositif est prévue en 2007. Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux : 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients en défaut. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en contrôlant la performance.

La politique de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de portefeuille. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou réduire les pertes maximales de scénarii de crise. Par ailleurs, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport (risque / rendement) adéquat.

Les autres techniques de réduction des risques

- *Structures des transactions*

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à une compréhension en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

- *Les contrats de compensation*

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collaterisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Exposition au risque de crédit

Le tableau présenté ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

En millions d'euros, au	1er janvier 2005
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	448 825
Instruments financiers dérivés de couverture	2 581
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	64 173
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	40 983
Prêts et créances émis sur la clientèle	244 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	26 650
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	827 440
Engagements de financement donnés	166 898
Engagements de garantie financière donnés	55 190
Provisions pour engagements par signature	(111)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	221 977
Total de l'exposition nette	1 049 417

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Au 1^{er} janvier 2005, cet effet, calculé sur la base de la méthode prudentielle, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 113 milliards d'euros environ.

Cette exposition ne tien pas compte non plus des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit.

La taille atteinte par le Groupe peut conduire à détenir des expositions importantes en valeur absolue sur certaines contreparties ou dans une zone géographique ou sur certains secteurs d'activité. Cependant les actifs financiers exposés au risque de crédit ne font pas l'objet, sur une contrepartie, une zone géographique ou un secteur d'activité, d'une concentration telle que celle-ci soit de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation du groupe en cas de défaut de cette contrepartie ou de crise économique affectant une zone géographique ou un secteur d'activité.

5.b RISQUES DE MARCHE RELATIFS AUX ACTIVITES DE TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Ils se définissent comme suit :

- **Le risque de taux** recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe en raison des variations des taux d'intérêt du marché ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable.
- **Le risque de change** traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères.
- **Le risque de prix** résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte des variations de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque.
- **Le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction** : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les "credit default swaps"), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transaction, elle procède à des achats et des ventes de protection, la position nette étant encadrée par des limites précises. Les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département Market and Liquidity Risk de façon similaire aux autres risques liés aux instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la gestion des risques.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de crédit soit en couverture économique d'opérations exposées à un risque de crédit ou de contrepartie soit dans le cadre des activités de gestion de positions.

Les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transaction réalisées par les métiers Taux et Actions du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Processus de prise de risque

Le processus de prise de risques de marché des activités de transaction est encadré par :

- la définition d'un jeu de limites : elles prennent la forme de limites de GEaR (Gross Earnings at Risk) ou de limites dites "nominales" (limites sur activités de transaction sur instruments financiers présentant un risque pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité afin d'encadrer spécifiquement certains risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par le GEaR ou les simulations de scenarii de crise).
- l'établissement de délégations qui procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du Comité des Risques de Marché (Market Risk Committee). Pour les opérations de négociation réalisées sur le marché secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour les opérations de souscriptions (underwriting), il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.
- la définition des règles de décision : la prise de risque s'inscrit dans un dispositif de décision à deux dimensions comprenant un processus de validation des activités ou risques nouveaux d'une part et un processus d'approbation des transactions relevant des activités habituelles d'autre part. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessitent, la transaction doit être approuvée par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee. L'analyse du risque de crédit afférent aux opérations de négociation relève du Comité de Crédit de Direction Générale.

Le dispositif de suivi des risques s'appuie sur :

- un calcul quotidien du risque et de la valeur des positions de trading du groupe ;
- un suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité (chaque évènement lié aux limites des positions résultat des opérations de négociation, excès, autorisation temporaire, est enregistré dans une base de données centrale) ;
- la revue périodique des modèles de valorisation et de gestion des risques de marché. Le processus de valorisation fait l'objet de contrôles réguliers et indépendants des métiers (justification économique et revue des modèles, validation des prix et des paramètres, validation des critères d'observabilité) ;
- un rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives ;
- le Market Risk Committee, qui statue mensuellement sur les principaux risques de marché encourus par le groupe.

Mesure des risques de marché des activités de transaction

La mesure et l'analyse des risques de marché des activités de transaction comprend, d'une part, l'analyse détaillée des sensibilités de chaque type de position et, d'autre part, des analyses globales permettant de mesurer des agrégats de risques tels que le GEaR et les simulations de scénarii de crise.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché et font l'objet de synthèses par le département Market and liquidity Risk pour la Direction Générale et les responsables d'activité de trading.

GEaR

L'estimation des pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché est l'élément central de mesure des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation de Valeur en Risque (VaR), approuvé par les autorités réglementaires.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou GEaR. Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, les prix des matières premières et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité. Les méthodes de calcul du GEaR sont continuellement améliorées de manière à mieux prendre en compte les particularités des différentes activités, en particulier pour ce qui concerne les produits exotiques. En outre, la pertinence du modèle est vérifiée de manière permanente en comparant les pertes quotidiennes, lorsqu'elles existent, avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour).

Les autorités réglementaires ont validé ce modèle interne, et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque;

GROUPE BNP PARIBAS

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de transaction d'instruments financiers de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") avec les principales caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de négociation;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de négociation.

La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2004 ressort à 93 millions d'euros (avec un minimum de 37 millions d'euros et un maximum de 215 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (57 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

	Exercice 2004			1er janvier 2005
	Moyenne	Minimum	Maximum	
Risque de taux	89	37	261	57
Risque de change	6	2	16	8
Risque de prix Actions	47	31	97	36
Risque de prix Matières Premières	8	3	14	6
<i>Effet des compensations</i>	<i>(57)</i>	<i>(29)</i>	<i>(109)</i>	<i>(46)</i>
TOTAL	93	37	215	61

5.c RISQUES DE MARCHE RELATIFS AUX ACTIVITES D'INTERMEDIATION BANCAIRE ET AUX INVESTISSEMENTS

Les risques de taux et de change, relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements, procèdent principalement des opérations de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés de manière centralisée par la Gestion Actif Passif.

La Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est rattachée à la Banque de Financement et d'Investissement. Elle est supervisée par deux comités, présidés par le Senior Advisor du Groupe ou par un Directeur Général délégué :

- un comité GAP - Banque Commerciale, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- un comité GAP Trésorerie - Banque d'Investissement, chargé de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des ratios de solvabilité et du risque de change structurel ainsi que du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Risque de taux

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et de la Banque de Financement est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, à l'exception des opérations initiées aux Etats-Unis par les filiales de BancWest Corp., dans le livre des activités d'intermédiation - clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, dans le livre des activités d'intermédiation - fonds propres.

Les opérations initiées par la banque en métropole sont transférées au sein des positions gérées par le GAP au moyen de contrats internes analytiques tandis que les positions de taux et de liquidité des opérations commerciales des filiales (hors BancWest) du Groupe sont transférées sous forme de prêts / emprunts, résultant de la position nette de l'entité.

La mesure des positions et le contrôle des transferts au GAP Trésorerie sont effectués lors de comités mensuels ou trimestriels par métier au sein desquels sont représentés la direction du métier, le GAP Trésorerie et les gestionnaires actif-passif du métier sur lesquels le GAP Trésorerie exerce une autorité fonctionnelle.

Le risque de taux lié aux activités commerciales des filiales de BancWest Corp. est géré de manière autonome par la gestion actif-passif de BancWest, qui rapporte à la Direction Générale de BancWest dans un comité trimestriel.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de simulations régulières de scénarii de crise, sont présentées et validées par les comités ad hoc.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, pour l'activité de Banque de Détail en France, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ad hoc, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

Limites de risque

Sur le livre des activités d'intermédiation clientèle en euro, la gestion du risque de taux global est encadrée par deux limites, suivies tous les mois et révisées tous les ans par le comité GAP - Banque Commerciale :

- la limite principale porte sur la sensibilité des revenus à une variation progressive des taux nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation. Les variations retenues sont définies à partir des historiques de volatilité et de corrélations des différents paramètres entre eux. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt.
- la seconde limite porte sur les impasses de taux et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme.

Le risque de taux des filiales de BancWest Corp. est également encadré par une limite sur la sensibilité des revenus à une variation instantanée des taux nominaux, suivie tous les trimestres par le comité de gestion actif-passif de BancWest. Cette limite est exprimée en fonction du revenu annuel.

Sur les autres livres relatifs aux activités d'intermédiation, la gestion du risque de taux global est encadrée par une limite, suivie tous les mois et révisée tous les ans par le comité GAP - Banque Commerciale, portant sur les impasses de taux.

Les risques de taux des métiers des filiales spécialisées, très faibles compte tenu de la centralisation des risques au GAP Trésorerie, sont encadrés par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les comités de gestion actif-passif des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par tranche de maturité, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

Au 31 décembre 2004, la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une hausse instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduisait par une charge d'environ 819 000 euros.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et capitaux propres du Groupe aux taux d'intérêt

En milliers d'euros, au	1er janvier 2005					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au delà de 5 ans	TOTAL
EUR	17	(620)	(969)	1 360	(371)	(583)
USD	5	132	1 726	995	(2 906)	(49)
GBP	(1)	6	(108)	(42)	(35)	(181)
Autres devises	(2)	(13)	(17)	8	16	(6)
TOTAL	19	(495)	632	2 321	(3 296)	(819)

Risque de change

Risque de change et couverture du résultat en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats dégagés en devises par les activités réalisées en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux provisions de portefeuille sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif.

Risque de change et couverture d'investissement net en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du groupe consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture de l'investissement.

Toutefois, pour la plupart des devises peu liquides, le financement est réalisé par achat des devises concernées.

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps et d'options, ainsi que des contrats forward ou futures.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises.

Dans tous les cas, chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couvert est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Couvertures de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) en devise différente de l'euro générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture.

En millions d'euros, au	1er janvier 2005			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir				
Flux de trésorerie couverts	936	1 235	1 528	3 699

5.d RISQUE DE LIQUIDITE

Les opérations sur instruments financiers induisent un risque de liquidité, exprimant les difficultés que le Groupe pourrait éprouver pour réunir les fonds destinés à honorer les engagements liés à ces instruments financiers.

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Les objectifs de la politique de liquidité du groupe consistent à : assurer un financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire local, maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement et faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité ALM-Central, sur proposition du GAP-Trésorerie, analyse et valide les principes généraux de la politique de liquidité. Le comité est régulièrement informé des résultats des indicateurs et des simulations de scénarii de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans le pilotage des situations de crise et valide les plans d'urgence.

Le GAP-Trésorerie définit et propose les principes généraux de la politique de liquidité. Après validation par le Comité ALM-Central, il est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique et dans ce cadre assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes de gestion utilisés.

Les comités ALM locaux sont le relais au plan local de la stratégie définie par le comité ALM central.

Le département des risques participe à la définition des principes de la politique de liquidité, valide les outils de gestion utilisés et les simulations de scénarii de crise, contrôle le respect des principes, limites et indicateurs définis.

Principe fondamental de la politique de liquidité du groupe : la centralisation de la gestion de la liquidité de l'intra-day au long terme au sein du métier GAP - Trésorerie

Le GAP-Trésorerie a le monopole du financement sur les marchés monétaires et financiers, que ce soit à très court terme, à court terme, à moyen terme et à long terme. La Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...). La Gestion Actif-Passif est chargée des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, Obligations, Dépôts MLT...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail.

Le GAP-Trésorerie a la charge de financer les pôles et métiers du groupe et assure le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

La recherche de financement moyen et long terme du groupe concourt à la réalisation des objectifs de fonds propres réglementaires du groupe via les émissions d'instruments financiers entrant dans la composition des différentes catégories de fonds propres réglementaires.

En gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances

1. Une limite *overnight* (un jour) est accordée à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Elle s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

2. La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue de ses besoins de liquidité, est régulièrement appréhendée au niveau du Groupe ; elle est principalement constituée de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, de titres disponibles non éligibles mais donnant lieu à un refinancement en valeur jour et de prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.

3. Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas, de façon excessive, d'un nombre réduit de pourvoyeurs de capitaux.

4. Trois ratios de surveillance interne permettent au niveau du groupe le pilotage de la liquidité à moyen et long terme.

- Le ratio à un an sur les encours échéancés contractuellement représente l'impasse à plus d'un an sur les encours de prêts comparés aux emplois échéancés contractuellement ;
- Le ratio interne de liquidité à un an sur encours totaux se définit comme l'impasse à plus d'un an sur l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, contractuels et sans échéance. Sa limite est fixée à 25 % ;
- Le coefficient de ressources stables mesure le rapport entre, d'une part, les fonds propres nets des immobilisations et les dépôts à vue nets de la clientèle et, d'autre part, l'impasse à plus d'un an des encours échéancés contractuellement. Le plancher est fixé à 60%.

Les trois ratios de surveillance interne s'appuient sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels (y compris les crédits confirmés non tirés auprès des banques pondérés à 100% et de la clientèle pondérés à 30%) que conventionnels sur la base de comportements clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) et de règles statistiques (comptes à vue, ressources d'épargne réglementée, dépôts de fiducie, créances douteuses et comptes généraux).

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 10 ans et 15 ans) est régulièrement mesurée par pôle d'activité et par devise.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité

Le Coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois (et ratios d'observation) est calculé tous les mois. Il concerne le périmètre BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales). Les filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la maison mère.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes fait l'objet d'un calcul annuel. Il consolide toutes les filiales et succursales du Groupe, mais uniquement sur les actifs et passifs à plus de 5 ans libellés en euros.

Enfin les filiales ou succursales étrangères peuvent être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2005

Les notes annexes relatives au bilan au 1er janvier 2005 sont présentées après avoir été retraitées selon les normes IFRS-EU.

6.a OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	5 195
Prêts	28 651
Opérations de pension	7 285
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	41 131
Provisions pour dépréciation des prêts et créances émis sur établissements de crédit	(148)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	40 983

Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes à vue	4 486
Emprunts	85 761
Opérations de pension	9 941
Total des dettes envers les établissements de crédit	100 188

6.b ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture. La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 33 087 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
I. ACTIFS FINANCIERS			
Titres de créance négociables	54 143	281	54 424
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	49 552	7	49 559
Autres titres de créance négociables	4 591	274	4 865
Obligations	78 998	5 405	84 403
Obligations d'Etat	37 590	25	37 615
Autres Obligations	41 408	5 380	46 788
Actions et autres titres à revenu variable	64 860	25 825	90 685
Opérations de pension	165 184	2	165 186
Prêts	68	430	498
<i>aux établissements de crédit</i>	-	430	430
<i>à la clientèle entreprises</i>	68	-	68
Instruments financiers dérivés de transaction	144 314	-	144 314
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	507 567	31 943	539 510
<i>dont titres prêtés</i>	14 818	-	14 818
II. PASSIFS FINANCIERS			
Emprunts de titres et ventes à découvert	90 553	-	90 553
Opérations de pension	182 359	-	182 359
Emprunts		1 038	1 038
<i>Etablissements de crédit</i>		690	690
<i>Clientèle Entreprises</i>		348	348
Dettes représentées par un titre		31 963	31 963
Instruments financiers dérivés de transaction	151 180	-	151 180
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	424 092	33 001	457 093

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transaction portant sur des instruments "simples" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe "sur mesure". Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier des instruments financiers dérivés de crédit achetés en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels ainsi que la valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés dans ce tableau ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du

Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives et négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêts ou de change).

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
Instruments dérivés de cours de change	680 465	11 480	11 382
Instruments dérivés de taux d'intérêt	17 969 779	110 921	110 793
Instruments dérivés sur actions	523 065	26 535	19 671
Instruments dérivés de crédit	413 487	1 737	1 910
Autres instruments dérivés	73 163	507	558
Total instruments dérivés de transaction	19 659 959	151 180	144 314

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent 50% du total des opérations sur instruments financiers dérivés.

6.c INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Montants notionnels	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES			
Instruments dérivés de cours de change	11 003	1	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	90 835	338	2 011
Autres instruments dérivés	731	-	-
COUVERTURES DE VALEUR	102 569	339	2 011
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES UTILISES EN COUVERTURE DE RESULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DERIVES			
Instruments dérivés de cours de change	39 319	-	28
Instruments dérivés de taux d'intérêt	33 478	111	542
Autres instruments dérivés	5	-	-
COUVERTURES DE RESULTATS FUTURS	72 802	111	570
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	175 371	450	2 581

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

6.d ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	dont gains et pertes latents
Titres de créance négociables	16 524	227
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	9 520	224
Autres titres de créance négociables	7 004	3
Obligations	47 649	2 630
Obligations d'Etat	29 491	1 695
Autres Obligations	18 158	935
Actions et autres titres à revenu variable	12 663	2 734
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	76 836	5 591
<i>dont titres à revenu fixe</i>	64 173	2 857
<i>dont titres prêtés</i>	60	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 611)	
Titres à revenu fixe	(219)	
Titres à revenu variable	(1 392)	
Total des actifs disponibles à la vente, nets de dépréciations	75 225	5 591

6.e PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE**Prêts consentis et créances sur la clientèle**

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires débiteurs	18 938
Prêts consentis à la clientèle	217 254
Opérations de pension	2 563
Opérations de location-financement	16 169
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	254 924
Dépréciation des prêts et créances émis sur la clientèle	(10 696)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	244 228

Détail des opérations de location financement

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Investissement brut	17 905
A recevoir dans moins d'1 an	5 922
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9 373
A recevoir au delà de 5 ans	2 610
Produits financiers non acquis	(1 736)
Investissement net avant dépréciation	16 169
A recevoir dans moins d'1 an	5 335
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	8 251
A recevoir au delà de 5 ans	2 583
Dépréciations	(375)
Investissement net après dépréciation	15 794

Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	78 769
Comptes à terme	77 731
Comptes d'épargne à taux administré	39 712
Bons de caisse	6 713
Opérations de pension	3 037
Total des dettes envers la clientèle	205 962

6.f DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 6.b)	31 963
Autres dettes représentées par un titre	77 597
Titres de créance négociables	66 048
Emprunts obligataires	11 549
Dettes subordonnées	13 042
Dettes subordonnées remboursables	11 217
Dettes subordonnées perpétuelles	1 825
TOTAL	122 602

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Ils font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

	En millions d'euros au 1er janvier 2005
Titres subordonnés à durée indéterminée	812
Autres titres perpétuels	550
Titres participatifs	304
Frais et commissions, dettes rattachées	159
TOTAL	1 825

- Les TSDI émis par la banque sont des obligations subordonnées « perpétuelles » qui sont remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la

rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. Ces TSDI répondent aux caractéristiques d'une dette financière.

Les TSDI émis par la Banque présentent pour certains d'entre eux la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (*call option*). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	En millions d'euros au 1er janvier 2005
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	17
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	305
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	122
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	368
TOTAL				812

- Les autres titres perpétuels émis par la banque de 1996 à 1998 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Emetteur	Date d'émission	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Devise	Montant en devises à l'origine	En millions d'euros au 1er janvier 2005
BNP SA	juillet 1996	juillet 2006	USD	20 millions	15
BNP SA	décembre 1996	décembre 2006	USD	200 millions	147
BNP SA	janvier 1997	janvier 2007	USD	50 millions	37
BNP SA	janvier 1997	décembre 2006	USD	50 millions	37
BNP SA	mai 1997	mai 2007	EUR	191 millions	191
BNP SA	juillet 1997	juillet 2007	USD	50 millions	37
BNP SA	novembre 1997	novembre 2007	EUR	9 millions	9
BNP SA	avril 1998	avril 2008	EUR	77 millions	77
TOTAL					550

- Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 au rachat de 219 742 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'Administration puisse décider de différer la rémunération lorsque l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. Ces titres participatifs sont aujourd'hui enregistrés en dettes perpétuelles pour 304 millions d'euros.

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables dont l'échéance est considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit l'index à l'émission.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2005	2006	2007	2008	2009	2010-2014	Au delà de 2014	TOTAL au 1er janvier 2005
Total des dettes senior et subordonnée	7 793	6 050	7 155	5 845	4 592	17 328	7 791	56 554

6.g ACTIFS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Titres de créance négociables	6 290
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 294
Autres titres de créance négociables	2 996
Obligations	20 360
Obligations d'Etat	19 451
Autres Obligations	909
Total des actifs détenus jusqu'à leur échéance	26 650

6.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Impôts courants	1 052
Impôts différés	1 077
Actifs d'impôts courants et différés	2 129
Impôts courants	472
Impôts différés	1 181
Passifs d'impôts courants et différés	1 653

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

En millions d'euros, au	1er janvier 2004, en IFRS 2004	Charge (Produit) d'impôt différé	Effet des normes IAS 32, 39 et IFRS 4	Variation des parités monétaires et divers	1er janvier 2005, en IFRS- EU
Provisions pour engagements sociaux	592	(40)		34	586
Autres provisions	(20)	(18)	416	(53)	325
Réserve latente de location-financement	(488)	39		(12)	(461)
Actifs disponibles à la vente	70	62	(692)	(5)	(565)
Autres	(300)	(50)	248	113	11
Impôts différés nets	(146)	(7)	(28)	77	(104)
<i>dont</i>					
Impôts différés actifs	2 375				1 077
Impôts différés passifs	(2 521)				(1 181)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 65 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 1^{er} janvier 2005.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 373 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

L'effet de la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 est décrit dans la note 1.b.4. Le retraitement des dépréciations spécifiques pour risque de crédit augmente les créances d'impôts différés de 217 millions d'euros et la constitution d'une provision relative aux produits d'épargne réglementée induit une créance d'impôts différés de 129 millions d'euros.

Les autres effets d'impôts différés, pour 248 millions d'euros, procèdent principalement des retraitements associés aux instruments financiers reclassés en instruments financiers en valeur de marché par résultat.

6.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	17 016
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	4 226
Comptes d'encaissement	3 545
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 075
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 830
Autres débiteurs et actifs divers	12 640
Total des comptes de régularisation et actifs divers	41 332
Dépôts de garantie reçus	6 260
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 679
Comptes d'encaissement	4 799
Charges à payer et produits constatés d'avance	3 456
Autres créditeurs et passifs divers	13 784
Total des comptes de régularisation et passifs divers	33 978

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros,	Exercice 2004, en IFRS 2004
Part dans les provisions techniques en début de période	1 029
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	292
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(72)
Effet des variations de périmètre	826
Part dans les provisions techniques en fin de période	2 075

6.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Finaxa	931
Erbe	746
Cofinoga	232
Verner Investissement	184
Autres participations mises en équivalence	627
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 720

Les données financières relatives à l'exercice 2004 publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros,	Total Bilan	Poduit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat Net, part du Groupe
Finaxa	5 210	-	360
Erbe	1 615	-	139
Cofinoga	8 250	878	115
Verner Investissement	1 963	205	-

6.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	5 345	(794)	4 551
Terrains et constructions	2 547	(734)	1 813
Equipement, Mobilier, Installations	3 399	(2 247)	1 152
Biens mobiliers donnés en location	6 819	(2 267)	4 552
Autres immobilisations	1 160	(518)	642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 925	(5 766)	8 159
Logiciels informatiques acquis	1 091	(799)	292
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	543	(236)	307
Autres immobilisations incorporelles	788	(212)	576
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 422	(1 247)	1 175

Les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement au cours de l'exercice 2004 résultent de l'acquisition de centres commerciaux par Klépierre pour 673 millions d'euros. Les immobilisations corporelles varient essentiellement du fait des acquisitions de Union Safe Deposit Bank et Community First Bankshares pour environ 116 millions d'euros et de cessions de matériel informatique pour 76 millions d'euros à une filiale constituée conjointement avec la société IBM.

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 6 651 millions d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectués au cours de l'exercice 2004 s'établit à 775 millions d'euros. La dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles portée en résultat s'élève à 25 millions d'euros.

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros,	Exercice 2004, en IFRS 2004
Valeur brute comptable en début de période	5 578
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-
Valeur nette comptable en début de période	5 578
Acquisitions	1 259
Cessions	(61)
Ecarts de conversion	(247)
Autres mouvements	(201)
Valeur nette comptable en fin de période	6 328
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-
Valeur brute comptable en fin de période	6 328

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'ensemble homogène de métiers auxquels ils sont affectés tant au 1^{er} janvier qu'au 31 décembre 2004. La valeur testée est la nouvelle valeur brute comptable à la date de référence après déduction des amortissements pratiqués et dépréciations éventuellement enregistrées au 31 décembre 2003 conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1. Les tests de valorisation opérés ont conclu à l'absence de dépréciation à enregistrer tant au 1^{er} janvier 2004 qu'au 31 décembre 2004.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros, au 1er janvier 2005	Valeur nette comptable en fin de période
SFDI	5 069
<i>dont BancWest Corp</i>	2 968
<i>dont Crédit à la consommation</i>	1 295
<i>dont Location avec services</i>	726
AMS	962
<i>dont Cortal Consors</i>	385
Banque de Financement et d'Investissement	84
Autres activités	213
Total Groupe	6 328

6.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIETES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	48 228
Provisions techniques brutes :	
- Contrats d'assurance en unités de compte	18 925
- Autres contrats d'assurance	29 303
Passifs relatifs aux contrats financiers	19 777
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	14 252
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte	5 525
Participation aux bénéfices différée passive	2 038
TOTAL des passifs relatifs aux contrats émis par les sociétés d'assurance	70 043

La participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 95 % pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

Variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance

En millions d'euros,	Exercice 2004
Passifs relatifs aux contrats en début de période	61 121
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	9 285
Prestations payées	(4 414)
Effet des variations de périmètre	1 015
Effets des variations de change	(20)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	942
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005	2 114
Passifs relatifs aux contrats en fin de période	70 043

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 6.i.

L'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 sur la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est reprise dans la note 1.b.4.

6.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros,	Exercice 2004
Total des provisions constituées en début de période	4 934
Dotations aux provisions	1 052
Reprises de provisions	(1 126)
Utilisation des provisions	(204)
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005	(592)
Variation des parités monétaires et divers	(81)
Total des provisions constituées en fin de période	3 983

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 1^{er} janvier 2005 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 8.b), les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie (note 3.e), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

L'incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 sur la variation des provisions pour risques et charges procède pour 756 millions d'euros du reclassement à l'actif du bilan d'une partie des provisions pour créances risquées et assimilées ainsi que des provisions pour risque pays présenté en note 1.c.2, et pour 165 millions des retraitements mentionnés dans la note 1.b.4.

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Engagements de financements donnés :	
- aux établissements de crédit	17 805
- à la clientèle :	149 093
Ouverture de crédits confirmés	123 956
Autres engagements en faveur de la clientèle	25 137
Total des engagements de financements donnés	166 898
Engagements de financements reçus :	
- aux établissements de crédit	32 418
- à la clientèle :	4 366
Total des engagements de financements reçus	36 784

Les engagements de financement donnés à la clientèle consistent essentiellement en des ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés d'autres natures.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement des lettres de crédit à première demande (dites « StandBy »).

7.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Instruments financiers reçus en garantie	11 060
Instruments financiers donnés en garantie	26 855

Engagements par signature

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Engagements de garantie donnés :	
d'ordre des établissements de crédit	6 840
d'ordre de la clientèle :	48 350
- Cautions immobilières	965
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	15 361
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	32 024
Total des engagements de garantie donnés	55 190

8. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

8.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 7 163 millions d'euros sur l'exercice 2004.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 5 179 millions d'euros, les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 1 678 millions d'euros, et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 306 millions d'euros.

L'ensemble des rémunérations et avantages en nature bruts versés aux membres du Comité Exécutif s'élève en 2004 à 20,5 millions d'euros. Ce montant inclut les rémunérations fixes, les rémunérations variables perçues au cours de l'exercice 2004, au titre de l'exercice 2003, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe, ainsi que la fraction transférée en 2004 des rémunérations différées en actions au titre des exercices 2001 et 2002 pour l'ensemble du Comité Exécutif.

8.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (Etats-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire. Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 275 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou sociétés du groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10% (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 782 millions d'euros pour l'exercice 2004 dont 1 374 millions d'euros pour les engagements français et 408 millions d'euros pour les engagements étrangers.

1/ Régimes de retraite, dispositifs de prévoyance et autres avantages liés à la retraite

En France, les Caisses de retraite de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe.

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

A l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni, Irlande*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (*Norvège*). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (*Espagne*) ou par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni, Portugal*).

Au 31 décembre 2004, 90% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 13 plans situés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 58% en actions, 38% en obligations, et 5% en autres instruments financiers.

En outre, le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes telles que les indemnités de départ à la retraite.

- *Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan*

En millions d'euros , au	1er janvier 2005, en IFRS-EU
Excédent des obligations sur les actifs des régimes financés	1 896
Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 063
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 167)
<i>dont instruments financiers émis par BNP Paribas</i>	3
<i>dont biens immobiliers ou autres actifs utilisés par BNP Paribas</i>	3
Valeur actualisée des obligations non financées	179
Valeur de marché des droits à remboursement	(61)
Valeur de marché des actifs distincts (1)	(249)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(332)
Coût des services passés	(194)
Pertes ou gains nets actuariels	(138)
Autres montants comptabilisés au bilan	36
Obligation nette comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	1 469

(1) les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan

En millions d'euros,	Exercice 2004, en IFRS 2004
Obligation nette en début de période	1 664
Charge de retraite enregistrée en résultat de la période	158
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	(176)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations non financées	(176)
Autres variations	(1)
Obligation nette en fin de période	1 469

- Composantes de la charge de retraite

En millions d'euros,	Exercice 2004, en IFRS 2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	90
Charge liée à l'actualisation des engagements	155
Rendement attendu des actifs de régime	(70)
Rendement attendu des droits de remboursement	(10)
Amortissement des écarts actuariels	1
Amortissement des services passés	14
Effets des réductions ou liquidations de régime	(20)
Autres éléments	(2)
Total porté dans les « frais de personnel »	158

- Taux de rendement effectif des actifs et des droits de remboursement

En pourcentage, pour l'exercice 2004	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,30%-4,90%	2,60%-7,63%	7,00%-9,50%	4,65%-9,66%
Rendement effectif des droits de remboursement	4,30%	-	-	-

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul à la date de clôture

En pourcentage, au 1er janvier 2005	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	2,52%-4,21%	4,35%	5,20%-5,25%	5,75%
Taux de rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,30%-4,90%	4,50%-6,50%	5,40%-6,30%	7,00%-9,00%
Taux de rendement attendu des droits de remboursement	4,30%	-	-	-
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%-5,50%	3,00%-4,50%	3,70%-4,50%	4,00%

(1) fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone

2/ Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droits s'élèvent à 45 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. A cet égard, la banque a constitué en 2003 une provision de 70 millions d'euros au titre du plan d'adaptation à l'emploi mis en place fin 2003 par BNP Paribas Métropole afin d'anticiper les conséquences de la démographie et de faire face à l'évolution quantitative et qualitative des postes de travail.

Au 31 décembre 2004, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire s'élèvent à 201 millions d'euros.

8.c PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des plans de fidélisation payés en actions et des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions.

1/ Plans de fidélisation en actions

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre dans le Groupe, un plan de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs dont la performance est significative prévoit le paiement d'une rémunération spécifique sur trois ans en actions, sous condition de présence, pour laquelle la norme IFRS 2 prescrit de constater la charge sur la période d'acquisition des droits, correspondant aux périodes sur lesquelles ces rémunérations sont acquises.

Le Groupe constate en charge sur la période résiduelle d'acquisition des droits la rémunération différée payable en actions attachée aux performances de certaines catégories de personnel réalisées en 2002 et en 2003. Le montant comptabilisé en charge en 2004 s'établit à 92 millions d'euros.

2/ Plans d'options de souscription ou d'achats d'actions

Divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP et par Paribas et ses filiales puis par BNP Paribas au personnel du Groupe. Tous les plans non expirés impliquent une éventuelle livraison d'actions BNP Paribas.

Charge de l'exercice

Au titre des plans d'options de souscription d'actions attribués postérieurement à novembre 2002, la charge comptabilisée pour l'exercice 2004 s'élève à 23 millions d'euros.

Description des plans

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires, BNP Paribas émet chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existant au 1^{er} janvier 2005 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période	options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) (1)		Nombre d'options (1)	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
UFB	16/10/1996	37	200 976	17/10/2001	15/10/2004	13,72	101 123	0	0	
Cetelem	04/11/1996	95	482 903	05/11/2001	03/11/2004	15,51	124 726	0	0	
Paribas (CB)	05/11/1996	100	624 696	06/11/2001	04/11/2004	13,89	204 912	0	0	
Cardif	21/11/1996	35	198 832	22/11/2001	20/11/2004	17,50	71 752	0	0	
BNP	22/05/1997	64	476 000	23/05/2002	22/05/2007	18,45	47 380	207 640	2	
BNP	13/05/1998	259	2 074 000	14/05/2003	13/05/2008	37,28	525 192	1 206 423	3	
BNP	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,64	189 179	468 821	4	
BNP (4)	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	45,16	56 720	4 555 280	5	
BNP (4)	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,50	1 000	1 492 700	5	
BNP Paribas SA (2)	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	49,00	28 000	5 905 000	6	
BNP Paribas SA (2)	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	60,00	3 500	2 092 050	8	
BNP Paribas SA (3)	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	37,10	25 600	6 653 400	8	
BNP Paribas SA (3)	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,80	2 000	1 777 850	9	
							1 381 084	24 359 164		

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

(2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.

(3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank

(4) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été remplie.

Plans d'options d'achats d'actions

Caractéristiques du plan							Nombre d'options exercées pendant la période	options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)		Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
Paribas (CFP)	20/01/1997	526	5 178 206	20/01/2002	20/01/2005	17,30	1 220 477	162 973	0	
Paribas (CFP)	07/07/1997	4	77 125	07/07/2002	07/07/2005	19,47	16 002	8 678	1	
Cetelem	22/09/1997	117	332 893	23/09/2002	21/09/2005	17,19	112 128	108 570	1	
Paribas (CB)	30/09/1997	149	615 608	01/10/2002	29/09/2005	19,71	149 110	225 491	1	
Paribas (CFP)	26/12/1997	319	6 370 545	26/12/2002	26/12/2005	23,47	1 075 355	1 811 881	1	
Paribas	17/11/1998	975	7 255 377	17/11/2003	17/11/2006	20,41	1 087 361	2 615 438	2	
Paribas	04/05/1999	1	30 850	04/05/2004	04/05/2007	31,88	0	30 850	2	
							3 660 433	4 963 881		

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP Paribas et après division du nominal de l'action BNP Paribas par deux le 20/02/2002

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

- Pour le Cetelem (filiale de Paribas consolidée par intégration globale), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 Paribas pour 1 Cetelem, 3,085 BNP Paribas pour 1 Paribas

Le prix d'exercice et le nombre des options retenus pour l'élaboration de ce tableau ont été calculés en fonction de la parité après le 1er juillet 2002.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

Mouvements de l'exercice**Plans d'options de souscription d'actions**

	2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	23 960 398	43,30
Options attribuées pendant la période	1 779 850	49,80
Options exercées pendant la période	(1 381 084)	28,79
Options en vie au 31 décembre	24 359 164	44,58
Options exerçables au 31 décembre	6 438 164	42,27

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2004 s'élève à 51,54 euros.

Plans d'options d'achats d'actions

	2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
Options en vie au 1er janvier	8 624 314	20,86
Options exercées pendant la période	(3 660 433)	20,14
Options en vie au 31 décembre	4 963 881	21,39
Options exerçables au 31 décembre	4 963 881	21,39

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2004 s'élève à 51,54 euros.

Valeur donnée aux options attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée à partir de la valeur de marché des options. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et les conditions de performance comptable (ie, basées sur la rentabilité des capitaux propres) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante. Les modèles retenus sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence et le titre BNP Paribas sur une plage d'observations de 10 ans.

La valeur des options attribuées en 2004 par BNP Paribas est de 11,41 euros.

En millions d'euros	Exercice 2004, en IFRS 2004
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution	48,23
Prix d'exercice de l'option	49,80
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	24,7%
Exercice anticipé des options	8 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas	3,0%
Taux d'intérêt sans risque	4,1%
Taux de perte des droits	2,0%

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2003	903 171 615	2		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 28 janvier 2004	443 989	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 17 mai 2004	(25 000 000)	2	14-mai-03	24-mars-04
Levée d'options de souscription d'actions, réalisée le 6 juillet 2004	606 978	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 477 862	2	14-mai-03	04-févr-04
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004	884 700 444	2		

Au 1^{er} janvier 2005, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 884 700 444 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droit préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour les actions et 8 milliards d'euros pour les titres sans droit préférentiel de souscription. Aucun titre n'a été émis au 1^{er} janvier 2005 en vertu de ces délégations.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Actions de préférence

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions de préférence de droit américain sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires" au bilan ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe de 7% et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum pour la première et 10 ans pour la seconde.

Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % versée annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement pendant 5 ans.

Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés à l'issue d'une période de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Durée TF	Taux après la première date de call
BNP US Funding	décembre 1999	USD	500 millions	10 ans	Weekly Libor + 2,8%
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust II	octobre 2001	EUR	350 millions	5 ans	7%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust V	juin 2002	USD	650 millions	5 ans	7,20%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 1^{er} janvier 2005, le Groupe BNP Paribas détenait 54 512 739 actions BNP Paribas représentant 2 661 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2003	44 818 443	1 905			44 818 443	1 905
Acquisitions effectuées	35 751 407	1 794			35 751 407	1 794
Réduction de capital	(25 000 000)	(966)			(25 000 000)	(966)
Autres mouvements	(457 241)	(40)	(599 870)	(32)	(1 057 111)	(72)
Actions détenues au 31 décembre 2004	55 112 609	2 693	(599 870)	(32)	54 512 739	2 661

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2004, en IFRS 2004
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)	4 939
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	840 921 530
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives :	
<i>nombre d'actions potentielles dilutives dérivées d'options exerçables de souscriptions d'actions</i>	3 481 413
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	844 402 943
Résultat de base par action (en euros)	5,87
Résultat dilué par action (en euros)	5,85

Le dividende par action au titre de la distribution effectuée en 2004 au titre du résultat de l'exercice 2003 s'est élevé à 1,45 euro. Le dividende par action voté par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 au titre de la distribution effectuée en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004 s'élève à 2,00 euros.

9.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
BNP Paribas SA	France	IG	100,00%				
Pôle Banque de détail en France				Crédits à la consommation			
Banque de Bretagne	France	IG	100,00%	Axa Banque Financement	France	ME	35,00%
BNP Paribas Developpement	France	IG	100,00%	Banco Cetelem Argentine	Argentine	IG	60,00%
BNP Paribas Factor	France	IG	100,00%	Banco cetelem Portugal	Portugal	IG	100,00%
Catesienne de Participation	6 France			Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,00%
Pôle SFDI				Caisse d'Epargne Financement - CEFI	France	ME	33,00%
Banque de détail aux Etats-Unis				Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC	Brésil	ME	40,00%
BancWest Corporation	Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem	France	IG	100,00%
BancWest Investment Services	Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem America	Brésil	IG	100,00%
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem Bank Gmbh	Allemagne	IG	70,00%
FHL Lease Holding Cy	Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem Belgium	Belgique	IG	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	IG	100,00%
Union Safe Deposit Bank	1 Etats-Unis	IG	100,00%	Cetelem Brésil	9 Brésil	IG	100,00%
Location-Financement				Cetelem Capital Company Limited	5 Corée du sud		
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Cetelem CR	Rep.Tchèque	IG	100,00%
All In One Allemagne	Allemagne	IG	99,96%	Cetelem Polska Expansion SA	9 Pologne	IG	100,00%
Antin Bail	France	IG	100,00%	Cetelem Thaïlande	Thaïlande	IG	100,00%
Aprolis Finance	France	IG	50,98%	Cofica Bail	France	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group	France	IG	99,96%	Cofidis International Groupe - C.I.G	France	ME	15,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie	IG	99,96%	Cofinoga	France	ME	44,00%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	99,96%	Cofiparc	France	IG	99,99%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	99,96%	CMV Médiforce	France	IG	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	IG	99,96%	Credial	6 France		
BNP Paribas Leasing Gmbh	Allemagne	IG	99,96%	Crédit Moderne Antilles	France	IG	100,00%
Bureau Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Crédit Moderne Guyane	France	IG	100,00%
Centro Leasing SPA	Italie	ME	37,28%	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG	97,81%
Claas Financial Services	France	IG	89,46%	Effico Soreco	France	IG	99,92%
Claas Leasing Gmbh	Allemagne	IG	89,46%	Eurocredito	Espagne	IG	100,00%
CNH Capital Europe	France	IG	50,08%	Facet	France	IG	90,00%
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni	IG	50,08%	Fidem	France	IG	51,00%
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100,00%
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni	IG	59,98%	Findomestic	Italie	IP	50,00%
Evergo Finanzaria	6 Italie			Fortis Crédit	Belgique	ME	45,00%
Finance et Gestion SA	France	IG	69,97%	Halifax Cetelem Credit Limited	7 Royaume-Uni	IG	100,00%
H.F.G.L Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Laser	France	ME	9,01%
HIH Management Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Loisirs Finance	France	IG	51,00%
Humberclyde Commercial Investment Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Magyar Cetelem	Hongrie	IG	100,00%
Humberclyde Commercial Investment n°1 Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Norrskan Finance	2 France	IG	51,00%
Humberclyde Commercial Investment n°4 Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	SA Leval 3	5 France		
Humberclyde Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	40,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Société de Paiement Pass	France	ME	40,01%
Humberclyde Investments Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Structures Ad Hoc			
Humberclyde Management Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	FCC Findomestic	3 Italie	IP	
Humberclyde Spring Leasing Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	FCC Master Dolphin	3 Italie	IP	
Natiobail	France	IG	95,42%	FCC Master Noria	3 France	IG	
Natiocrédibail	France	IG	99,96%	Location longue durée avec services			
Natiocrédimurs	France	IG	99,96%	Arius Finance	France	IG	99,99%
Natioénergie	France	IG	99,96%	Arius SA	France	IG	99,99%
Norbail Snc	France	IG	99,96%	Arma Beheer BV	1 Pays-Bas	IG	99,99%
Norbail Location	France	IG	99,96%	Arma Belgique	1 Belgique	IG	99,99%
Paricomi	France	IG	100,00%	Arma Nederland	1 Pays-Bas	IG	99,99%
S C A U	France	IG	99,96%	Artegy Limited	2 Royaume-Uni	IG	99,99%
Same Deutz Fahr Finance	France	IG	99,93%	Arval Belgium	Belgique	IG	99,99%
Same Deutz-Fahr Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval ECL SAS	France	IG	99,99%
Socappa	6 France			Arval Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval Luxembourg	Luxembourg	IG	99,99%
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval Nederland	Pays-Bas	IG	99,99%
United Care Group Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval PHH Buisiness Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%
United Corporate Finance Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval PHH Buisiness Solutions Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%
United Inns Management Limited	Royaume-Uni	IG	99,96%	Arval PHH Deutschland Gmbh	Allemagne	IG	99,99%

(1) Acquisition

(2) Création, franchissement de seuil

(3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS

(4) Cession

(5) Déconsolidation

(6) Fusion entre entités consolidées

(7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale

(8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

(9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
Pôle SFDI (suite)							
Location longue durée avec services (suite)				Structures Ad Hoc			
Arval PHH Holding SAS	France	IG	99,99%	FCC Domos 2003	France	IG	
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	FCC Master Domos	3 France	IG	
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	FCC Master Domos 4	3 France	IG	
Arval PHH Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	FCC Master Domos 5	3 France	IG	
Arval Polska	Pologne	IG	99,99%	FCC U.C.12-11	3 Espagne	IG	
Arval Portugal	Portugal	IG	99,99%	Marchés émergents et outre-mer			
Arval Service Lease	France	IG	99,99%	Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	50,37%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	IG	99,97%	Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire	IG	67,28%
Arval Service Lease Italia	Italie	IG	99,99%	Banque International Commerce et Industrie Gabon	Gabon	IG	46,66%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Banque International Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	IG	53,85%
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	IG	75,00%
Dialcard Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	65,05%
Gestion et Location Holding	France	IG	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	46,86%
Harpur Assets Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	IG	65,05%
Harpur UK Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	IG	51,00%
Leasing Handels und Service AG	Suisse	IG	99,99%	BNP Intercontinentale – BNPI	France	IG	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas BDDI Participations	France	IG	100,00%
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre	IG	100,00%
Overdrive Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas El Djazair	2 Algérie	IG	100,00%
PHH Card Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Guadeloupe	France	IG	100,00%
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Guyane	France	IG	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Le Caire	Egypte	IG	86,81%
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Martinique	France	IG	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG	100,00%
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	BNP Paribas Réunion	France	IG	100,00%
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Sifida	Luxembourg	IG	93,67%
Pointeuro Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM	Suisse	IG	100,00%
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni	IG	99,99%	Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,00%
Truck Management Artegy	France	IG	99,99%	Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	IG	34,95%
Crédits immobiliers							
Banca UCB SPA	Italie	IG	100,00%				
BNP Paribas Invest Immo	2 France	IG	99,96%				
Compror Casa Servicios Inmobiliarios SA	Espagne	IG	48,50%				
Hipoteca Internet S.L	Espagne	IG	50,00%				
Rede Serviços Inmobiliarios SA	Portugal	IG	50,00%				
SAS Prêts et Services	France	IG	100,00%				
Services et Prêts Immobiliers	6 France						
Tramitacion externa SA	Espagne	IG	25,00%				
U.C.I Servicios Profesionales	Espagne	IG	50,00%				
UCB	France	IG	100,00%				
UCB Hypotheken	2 Pays-Bas	IG	100,00%				
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI	Espagne	IG	50,00%				
Union de Creditos Inmobiliarios SA - EFC	Espagne	IG	50,00%				

(1) Acquisition

(2) Création, franchissement de seuil

(3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS

(4) Cession

(5) Déconsolidation

(6) Fusion entre entités consolidées

(7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale

(8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

(9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
Pôle AMS							
Assurance				Services liés aux titres			
Antarius	4 France			BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	IG	100,00%
Banque Financiere Cardif	France	IG	100,00%	BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie	IG	100,00%
BNP Paribas Assurance	France	IG	100,00%	BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande	IG	100,00%
Cardif Asset Management	France	IG	100,00%	BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	IG	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	IG	100,00%	BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	IG	100,00%	BNP Paribas Securities Services - BPSS	France	IG	100,00%
Cardif Leven	Belgique	IG	100,00%	BNP Paribas Securities Services International Hldg SA	France	IG	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	100,00%				
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00%	Services immobilier			
Cardif RD	France	IG	100,00%	Antin Vendôme	France	IG	96,77%
Cardif SA	France	IG	100,00%	Atis Real Expertise	1 France	IG	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG	100,00%	Atisreal Auguste-Thouard	1 France	IG	96,41%
Cardif Seguros de Vida	5 Chili			Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier	1 France	IG	76,15%
Cardif Société Vie	France	IG	100,00%	Atisreal Belgium SA	1 Belgique	IG	71,57%
Centro Vita Assicurazioni	Italie	IP	49,00%	Atisreal Benelux SA	1 Belgique	IG	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	IG	100,00%	Atisreal Consult	1 France	IG	100,00%
Compania de Seguros de Vida	5 Argentine			Atisreal Consult GmbH	1 Allemagne	IG	95,30%
Compania de Seguros Generales	Chili	IG	100,00%	Atisreal Espana SA	1 Espagne	IG	100,00%
Cybele RE	Luxembourg	IG	100,00%	Atisreal GmbH	1 Allemagne	IG	95,36%
Darnell Limited	2 Irlande	IG	100,00%	Atisreal Holding Belgium SA	1 Belgique	IG	71,57%
European Reinsurance	5 Royaume-Uni			Atisreal Holding France	1 France	IG	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance	France	IG	59,50%	Atisreal Holding GmbH	1 Allemagne	IG	100,00%
Investlife sa	Luxembourg	IG	100,00%	Atisreal International	1 France	IG	100,00%
Natio Assurance	France	IP	50,00%	Atisreal Limited	1 Royaume-Uni	IG	78,07%
Natiovie	France	IG	100,00%	Atisreal Luxembourg SA	1 Belgique	IG	71,57%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	IG	97,53%	Atisreal Management GmbH	1 Allemagne	IG	95,30%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	IG	97,53%	Atisreal Netherlands BV	1 Pays-Bas	IG	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	IG	97,53%	Atisreal Property Management GmbH	1 Allemagne	IG	95,58%
State Bank of India Insurance Company Limited	5 Inde			Atisreal Property Management Services	1 Belgique	IG	71,57%
				Atisreal Proplan GmbH	1 Allemagne	IG	71,65%
Banque privée				Atisreal Services	1 France	IG	96,45%
Bergues Finance Holding	Bahamas	IG	99,99%	Atisreal USA Inc.	1 Etats-Unis	IG	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG	99,48%	Atisreal Weatheralls Financial Services Limited	1 Royaume-Uni	IG	78,07%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	IG	100,00%	Auguste-Thouard Fimorem	1 France	IG	96,29%
BNP Paribas Private Bank	France	IG	100,00%	Auguste-Thouard Residencial SL	1 Espagne	IG	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	France	IG	100,00%	Banque Centrale de Données Immobilières	1 France	IG	96,41%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	IG	100,00%	BNP Paribas Immobilier	France	IG	100,00%
BNP Paribas Private Banking Japan	4 Japon			BNP Paribas Participations Finance Immobilier	France	IG	100,00%
Conseil Investissement	France	IG	100,00%	Chancery Lane Management Services Limited	1 Royaume-Uni	IG	78,07%
United European Bank Luxembourg	Luxembourg	IG	99,99%	F G Ingenierie et Promotion Immobilière	1 France	IG	100,00%
United European Bank Switzerland	Suisse	IG	99,99%	Immobilie des Bergues	France	IG	100,00%
United European Bank Trust Nassau	Bahamas	IG	99,99%	Meunier Promotion	France	IG	100,00%
				SA Comadim	France	IG	100,00%
Courtage en ligne				SA Gerer	France	IG	100,00%
B*Capital	France	IG	99,96%	SA Meunier Participation	France	IG	100,00%
Cortal Consors France	France	IG	100,00%	SA Procodis	France	IG	100,00%
Cortal Consors Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,00%	SAS Astrim	France	IG	100,00%
Cortal Fund Management	France	IG	100,00%	SAS Meunier Developpements	France	IG	100,00%
Cortal Consors Belgique	5 Belgique			SAS Meunier Habitat	France	IG	100,00%
Cortal Consors Espana SV	6 Espagne			SAS Meunier Immobilières d'Entreprises	France	IG	100,00%
Cortal Consors Internationa Holding GmbH	6 Allemagne			SAS Meunier Mediterranee	France	IG	96,50%
				SAS Meunier Rhône Alpes	France	IG	100,00%
Gestion d'actifs				Sinvim	France	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management	France	IG	100,00%	SNC Cezanne	France	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group	France	IG	100,00%	SNC Comadim Residences Servives	France	IG	99,97%
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,66%	SNC Espaces Immobiliers	France	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	IG	100,00%	SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	SNC Matisse	France	IG	100,00%
BNP Paribas Epargne Entreprise Gestion	France	IG	100,00%	SNC Meunier Gestion	France	IG	100,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale	6 France			Weatheralls Consultancy Services Limited	1 Royaume-Uni	IG	78,07%
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	ME	81,44%				

- (1) Acquisition
- (2) Création, franchissement de seuil
- (3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS
- (4) Cession
- (5) Déconsolidation

- (6) Fusion entre entités consolidées
- (7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
- (8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
- (9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
Pôle BFI				ASIE - OCEANIE			
FRANCE				BNP Equities Asia Limited			
BNP Paribas Arbitrage	France	IG	100,00%	BNP Paribas (China) Limited	Malaisie	IG	100,00%
BNP Paribas Equities France	France	IG	99,96%	BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Chine	IG	100,00%
BNP Paribas Equity Strategies France	France	IG	100,00%	BNP Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group	2 France	IG	100,00%	BNP Paribas Equities Group Australia Limited	5 Australie	IG	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions	France	IG	100,00%	BNP Paribas Equities Hong Kong	5 Hong-Kong	IG	100,00%
Capstar Partners SAS	France	IG	86,67%	BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc	France	IG	100,00%	BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
Parifergie	2 France	IG	100,00%	BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie	IG	100,00%
Parilease	France	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine (Malaisie) Limited	5 Malaisie	IG	100,00%
EUROPE				BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited			
BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	IP	30,00%	BNP Paribas Peregrine Capital Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	IP	29,99%	BNP Paribas Peregrine Futures Limited	5 Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Investment Limited	5 Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Factor	Portugal	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	Thaïlande	IG	100,00%
BNP Ireland Limited	Irlande	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd	Corée du Sud	IG	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD	Bulgarie	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Securities Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT	Hongrie	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited	Singapour	IG	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	IG	100,00%	BNP Paribas Peregrine Services Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	IG	100,00%	BNP Paribas Securities Australia Limited	5 Australie	IG	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	BNP Paribas Securities Limited	Hong-Kong	IG	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	IG	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	PT BNP Lippo Utama Leasing	Indonésie	IG	100,00%
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	PT BNP Paribas Peregrine	9 Indonésie	IG	100,00%
BNP Paribas Equities Italia SIM SPA	5 Italie	IG	100,00%	Structures Ad Hoc			
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	IG	100,00%	54 Lombard Street Investments Limited	1 Royaume-Uni	IG	100,00%
BNP Paribas Finanzia SPA	Italie	IG	100,00%	BNP Paribas (New Zealand) Finance Limited	2 Nlle Zelande	IG	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,00%
BNP Paribas Guernsey Limited	5 Royaume-Uni	IG	100,00%	BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne	IG	100,00%
BNP Paribas Luxembourg sa	Luxembourg	IG	100,00%	BNP Paribas New Zealand Limited	Nlle Zelande	IG	100,00%
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	BNP Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	IG	99,99%	Bougainville BV	1 Pays-Bas	IG	100,00%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	99,99%	Crisps Limited	Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas UK Holding Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	Eliopée Limited	3 Jersey	IG	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	Epimetheus Investments Limited	Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	Euroliberté PLC	3 Irlande	IG	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie	IG	100,00%	European Hedged Equity Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
Dealremote Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	Fidex PLC	Royaume-Uni	IG	100,00%
Isis Factor SPA	Italie	IG	100,00%	Filip Partnership	5 Royaume-Uni	IG	100,00%
Paribas Management Service Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	Forsete Investments SA	Luxembourg	IG	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00%	Global Guaranteed Clignet Investment	Iles Cayman	IG	100,00%
Utexam Limited	2 Irlande	IG	100,00%	Global Guaranteed Equity Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
AMERIQUES				Global Hedged Equity Investment Limited			
BNP Andes	Perou	IG	100,00%	Global Protected Alternative Investments Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Global Protected Equity Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	IG	100,00%	Harewood Investments N°1 Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Henaross PTY Limited	Australie	IG	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	IG	100,00%	Joconde SA	Luxembourg	IG	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Laffitte Participation 2	2 France	IG	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Lock-In Global equity Limited	2 Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	IG	100,00%	Mexita Limited N° 2	Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Mexita Limited N° 3	Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation	Etats-Unis	IG	100,00%	Mexita Limited N° 4	Iles Cayman	IG	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis	IG	100,00%	Mistral Investments SA	Luxembourg	IG	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	IG	84,45%	Olan 2 Enterprises PLC	3 Irlande	IG	100,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%	Paregorf	3 France	IG	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	IG	100,00%	Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	IG	100,00%	Parritaye Pty Limited	Australie	IG	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	IG	100,00%	Singapore Emma Finance 1 SAS	France	IG	100,00%
Petits champs Participacoes et Servicos SA	Brésil	IG	100,00%	Singapore Emma Finance 2 SAS	2 France	IG	100,00%
				Sirocco Investments SA	Luxembourg	IG	100,00%
				Starbird Funding Corporation	3 Etats-Unis	IG	100,00%
				Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis	IG	100,00%
				Thésée Limited	3 Jersey	IG	100,00%

(1) Acquisition

(2) Création, franchissement de seuil

(3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS

(4) Cession

(5) Déconsolidation

(6) Fusion entre entités consolidées

(7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale

(8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

(9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
Pôle Autres Activités				Klépierre (suite)			
Private Equity (BNP Paribas Capital)							
Banexi Société de Capital-Risque	France	IG	99,99%	SAS 21 Kleber	France	IG	53,30%
Carbonne Lorraine	3 France	ME	21,10%	SAS 21 la Perouse	France	IG	53,30%
Claireville	Belgique	IG	100,00%	SAS 43 Grenelle	France	IG	53,30%
Cobema	Belgique	IG	100,00%	SAS 43 Kleber	France	IG	53,30%
Cobepa Technology	Belgique	IG	100,00%	SAS 46 Notre-Dame des victoires	France	IG	53,30%
Cie Belge de Participations Paribas - COBEPA (Groupe)	8 Belgique	ME	25,00%	SAS 5 Turin	France	IG	53,30%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	IG	96,58%	SAS Baudot Massy	France	IG	53,30%
Erbe	3 Belgique	ME	47,01%	SAS Begles Arcins	France	IP	26,65%
Evalis	3 France	IG	63,32%	SAS Brescia	France	IG	53,30%
Gepeco	Belgique	IG	100,00%	SAS Cande	France	IG	53,29%
NHG Guyomarc'h	6 France			SAS Cecobil	France	IP	26,65%
Paribas Participation Limitée	Canada	IG	100,00%	SAS Cecoville	France	IG	53,30%
Sagal	6 France			SAS Centre Jaué Clermont	France	IG	53,29%
Klépierre							
Arcol	Slovaquie	IG	53,30%	SAS Concorde Puteaux	France	IG	53,30%
Belarcol	5 Belgique			SAS Doumer Caen	France	IG	53,28%
Capucine BV	Pays-Bas	IG	53,30%	SAS du 23 avenue Marignan	France	IG	53,30%
Centre Duna	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Espace Cordeliers	France	IP	26,65%
Centre Nyiregyhaza	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Espace Dumont D'Urville	France	IG	53,30%
Centre Szeged	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Espace Kleber	France	IG	53,30%
Centre Szolnok	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Flandre	France	IG	53,30%
Centre Zalaegerszeg	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Issy Desmoulin	France	IG	53,30%
Centro Shopping Gestion	7 Italie	IG	39,97%	SAS Kleber Levallois	France	IG	53,30%
Cinéma de l'Esplanade	Belgique	IG	53,30%	SAS Klecar Europe Sud	France	IG	44,24%
Cinneo	6 Italie			SAS Klecar Participations Italie	France	IG	44,24%
Coimbra	Belgique	IG	53,30%	SAS Klegestion	France	IG	53,30%
Delcis Cr	Rép.Tchèque	IG	42,76%	SAS Klemurs	France	IG	53,30%
Devimo Consult	Belgique	ME	13,99%	SAS Klepierre Conseil	France	IG	53,30%
Effe Kappa Srl	2 Italie	IP	26,65%	SAS Klepierre Finance	France	IG	53,30%
F M C Central europe SRO	Rép.Tchèque	IG	29,98%	SAS Klepierre Hongrie	1 France	IG	53,30%
Foncière de Louvain la Neuve	Belgique	IG	53,30%	SAS Klepierre Transactions	France	IG	53,30%
Galiera Commerciale Assago	2 Italie	ME	20,00%	SAS Le Havre Capelet	France	IG	53,30%
Galiera Commerciale Collegno	1 Italie	IG	53,30%	SAS Le Havre Lafayette	France	IP	26,65%
Galiera Commerciale Parque Nascente SA	Portugal	IP	26,65%	SAS Le Havre Tourneville	France	IG	53,30%
Galleria Commerciale Seravalle	1 Italie	IG	53,30%	SAS Le Havre Vauban	France	IP	26,65%
GIE Klepierre Services	France	IG	46,77%	SAS Leblanc Paris 15	France	IG	53,30%
Gondobrico	Portugal	IP	26,65%	SAS Louis David	6 France		
Holding Csepel 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS LP7	France	IG	53,30%
Holding Debrecen 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Marseille Le Merlan	France	IG	53,30%
Holding Gondomar 1	France	IG	53,30%	SAS Melun Saint-Peres	France	IG	53,29%
Holding Gondomar 3	France	IG	53,30%	SAS Odysseum Place de France	France	IG	37,31%
Holding Gyor 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Oise Cergy	6 France		
Holding KanizSA 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Opale	France	IG	53,30%
Holding Kaposvar 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Poitiers Alienor	France	IG	53,30%
Holding Miskolc 2002 Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Saint-Andre Pey berland	France	IG	53,30%
Holding Uj Alba Kft	1 Hongrie	IG	53,30%	SAS Secmarne	France	IG	53,30%
I G C	Italie	IP	26,65%	SAS Segece	France	IG	39,97%
Icd spa	Italie	IG	45,30%	SAS Segece Loisirs Transactions	France	IG	39,97%
Immobiliare Magnolia	Italie	IG	45,30%	SAS Segecar	6 France		
KFM Macedonia	Grèce	IG	44,24%	SAS Soaval	France	IP	19,99%
Klecar Foncier Espana	Espagne	IG	44,24%	SAS Socoseine	France	IG	49,97%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	IG	44,24%	SAS Strasbourg La Vigie	France	IG	53,22%
Klecar Italia SPA	Italie	IG	44,24%	SAS Suffren Paris 15	France	IG	53,30%
Klefin Italia SPA	Italie	IG	53,30%	SAS Toulouse Mermoz	2 France	IG	53,30%
Kielou SA	Portugal	IG	53,30%	SAS Tours Nationale	France	IG	53,30%
Klenord Immobiliaria	Portugal	IG	53,30%	SC Centre Bourse	France	IG	53,30%
Klepierre Athinon AE	Grèce	IG	44,24%	SC Solorec	France	IG	42,64%
Klepierre NEA Efkarpia AE	Grèce	IG	44,24%	SCI 8 rue du Sentier	6 France		
Klepierre Peribola Patras AE	Grèce	IG	44,24%	SCI Antin Vendome	France	IP	26,65%
Klepierre Portugal SA SGPS	Portugal	IG	53,30%	SCI Aurora	1 France	IG	53,30%
Klepierre SA	France	IG	53,30%	SCI Bassin Nord	France	IP	26,65%
Klepierre Vallecas	2 Espagne	IG	53,30%	SCI Bègles Papin	2 France	IG	53,30%
Klepierre Vinaza	Espagne	IG	53,30%	SCI Chaptal Alun	6 France		
Kletel Immobiliaria	Portugal	IG	53,30%	SCI Noble Cafeteria	1 France	IG	53,30%
Novate SRL	Italie	IG	45,30%	SCI Noble Galerie	1 France	IG	53,30%
P S G	Italie	IP	19,99%	SCI Noble Restauration	1 France	IG	53,30%
Plaza Center Management	2 Hongrie	IP	26,65%	SCI Orengal	1 France	IG	53,30%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle	France	IG	53,30%	SCI Secovalde	France	IG	21,32%
				SCI Tour Marcel Brot	France	IG	53,30%
				SNC CB Pierre	France	IG	53,30%
				SNC Fonciere Saint Germain	France	IG	53,30%

(1) Acquisition

(2) Création, franchissement de seuil

(3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS

(4) Cession

(5) Déconsolidation

(6) Fusion entre entités consolidées

(7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale

(8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

(9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt	Dénomination	Pays	Méthode	% intérêt
Pôle Autres Activités (suite)				Sociétés de portefeuille et autres filiales			
Klépierre (suite)				Sociétés de portefeuille et autres filiales			
SNC Galae	France	IG	46,50%	Antin Participation 4	France	IG	100,00%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	France	IG	53,30%	Antin Participation 5	France	IG	100,00%
SNC Jardins des Princes	France	IG	53,30%	Axa Re-finance	4 France		
SNC KC1	France	IG	44,24%	Bincofi	France	IG	100,00%
SNC KC10	France	IG	44,24%	BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00%
SNC KC11	France	IG	44,24%	BNP Paribas Emergis	France	IG	100,00%
SNC KC12	France	IG	44,24%	BNP Paribas International BV	Pays-Bas	IG	
SNC KC2	France	IG	44,24%	BNP Paribas Partners for Innovation	2 France	ME	50,00%
SNC KC20	France	IG	44,24%	BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%
SNC KC3	France	IG	44,24%	Cie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer	France	IG	99,99%
SNC KC4	France	IG	44,24%	Cie d'Entreprises Industrielles et Commerciales	6 France		
SNC KC5	France	IG	44,24%	Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	IG	100,00%
SNC KC6	France	IG	44,24%	Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France	IG	100,00%
SNC KC7	France	IG	44,24%	Financière BNP Paribas	France	IG	100,00%
SNC KC8	France	IG	44,24%	Financière Marché Saint Honoré	France	IG	100,00%
SNC KC9	France	IG	44,24%	Finaxa	France	ME	20,90%
SNC Kleber la Perouse	France	IG	53,30%	Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	2 France	IG	100,00%
SNC Klecar France	France	IG	44,24%	Jovacienne de Participations	France	IG	100,00%
SNC Kletransactions	2 France	IG	53,30%	Kle 65	France	IG	100,00%
SNC Le Barjac Victor	France	IG	53,30%	Kle 66	France	IG	100,00%
SNC Maille Nord 4	France	IG	53,30%	Luxpar-Ré	Luxembourg	IG	100,00%
SNC Soccendre	France	IG	40,11%	Omnium Gestion Developpement Immobilier	France	IG	100,00%
SNC Sodevac	France	IG	53,30%	Paribas International	France	IG	100,00%
Sogecaec	Portugal	IG	39,97%	Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	IG	99,99%
Vignate	6 Italie			Quatch	France	IG	99,96%
Zobel Investment BV	5 Pays-Bas			Sagip	Belgique	IG	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation				Structures Ad Hoc			
Capefi	France	IG	100,00%	Antin Participation 7	France	IG	
Compagnie Immobiliere de France	France	IG	100,00%	Antin Participation 13	France	IG	
Ejesur	Espagne	IG	100,00%	BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	IG	
Foncière de la Compagnie Bancaire	France	IG	100,00%	BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	IG	
Immobilier Marché Saint-Honoré	France	IG	100,00%	BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	IG	
SAS 5 Kleber	France	IG	100,00%	BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	IG	
SCI Rueil Caudron	2 France	IG	99,98%	BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	IG	
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France	IG	100,00%	BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	IG	
				BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis	IG	
				BNP Paribas US Structured Medium Term LLC	Etats-Unis	IG	
				BNP US Funding LLC	Etats-Unis	IG	

(1) Acquisition

(2) Création, franchissement de seuil

(3) Entrée de périmètre liée à l'application des normes IFRS

(4) Cession

(5) Déconsolidation

(6) Fusion entre entités consolidées

(7) Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale

(8) Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

(9) Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

9.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Acquisition d'Atis Real International

Atis Real et BNP Paribas Immobilier ont conclu le 27 janvier 2004 un accord au terme duquel BNP Paribas Immobilier prend une participation de 49,9% du capital de Atis Real International SAS, les 50,1% restant étant conservés par le Groupe Vendôme Rome et Crédit Lyonnais Private Equity. En octobre 2004, BNP Paribas Immobilier acquiert les 50,1% restant.

Atis Real International regroupe l'ensemble des activités de services en immobilier d'entreprise d'Atis Real (Transaction, Conseil, Expertise et Gestion à l'international). Il s'agit en France de Atis Real Auguste Thouard, ATHF et Expertim, en Grande Bretagne de Atis Real Weatheralls, en Allemagne de Atis Real Müller et des implantations de Atis Real en Espagne et au Benelux.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de créances clients pour 36 millions d'euros et de disponibilités pour 23 millions d'euros. Ces éléments sont présentés en « comptes de régularisation et autres actifs » selon le format bancaire ;
- au passif, de dettes fiscales et sociales pour 55 millions d'euros, d'emprunts et de dettes financières pour 23 millions d'euros et de provisions pour risques et charges pour 17 millions d'euros. Les éléments de dettes fiscales et financières sont présentés en « comptes de régularisation et autres passifs » selon le format bancaire.

Acquisitions de Community First Bankshares et Union Safe Deposit Bank par BancWest

Acquisition de Community First Bankshares

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Community First Bankshares. L'activité de Community First Bankshares est située dans l'Ouest des Etats-Unis et couvre une large gamme de services liés aux activités de banque commerciale et de détail, ainsi que l'immobilier, le courtage en assurance, les produits d'épargne et de banque privée.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 2 654 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 3 527 millions d'euros

Le prix payé par BNP Paribas pour acquérir Community First Bankshares s'élève à 1 200 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 938 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif et déterminé provisoirement pour 945 millions de dollars, soit une contrevaletur de 696 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Acquisition de Union Safe Deposit Bank

Au 1er novembre 2004, BancWest, filiale du Groupe BNP Paribas, a acquis 100% du groupe Union Safe Deposit Bank. L'activité de Union Safe Deposit Bank est située en Californie et couvre des prêts aux particuliers (à travers une activité de prêts hypothécaires et autres prêts à la consommation) et des prêts commerciaux (à travers une activité de prêts hypothécaires, à la construction, industriels, agricoles, et activité de leasing).

GROUPE BNP PARIBAS

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 524 millions d'euros
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 700 millions d'euros

Le prix payé par BNP Paribas pour acquérir Union Safe Deposit Bank s'élève à 245 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 192 millions d'euros, et a été réglé en numéraire. L'acquisition de cette entité a conduit le Groupe à comptabiliser un écart d'acquisition inscrit à l'actif et déterminé provisoirement pour 171 millions de dollars, soit une contrevaletur de 126 millions d'euros au 31 décembre 2004.

La valeur des écarts d'acquisition constatés sur Community First Bankshares et sur Union Safe Deposit Bank s'appuie sur la rentabilité intrinsèque dégagée sur les fonds propres de ces sociétés, leur complémentarité stratégique et géographique avec le réseau de Bank of the West, les fortes perspectives de croissance des marchés locaux sur lesquels ces sociétés sont présentes, et les synergies attendues par la mise en commun des moyens, du savoir-faire et de la gamme de produits de Bank of the West.

La contribution de Community First Bankshares et d'Union Safe Deposit Bank au résultat net avant impôt de BNP Paribas au titre de l'exercice 2004 n'est pas significative compte tenu des coûts de restructuration que ces deux sociétés ont supporté depuis leur date d'acquisition. L'impact de ces deux acquisitions est par ailleurs une diminution de la trésorerie du Groupe BNP Paribas estimée à 945 millions d'euros.

9.d PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel¹, le Groupe Axa pour les relations entretenues entre les deux Groupes ainsi que les principaux dirigeants du Groupe BNP Paribas.

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

A/ Relations avec les sociétés et autres entités qualifiées de parties liées

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les compléments de retraite par capitalisation, les indemnités de fin de carrière, les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP. Des sociétés du Groupe, principalement BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Securities Services et BNP Paribas SA, contribuent à la gestion de ces prestations, notamment en matière de gestion et de conservation d'actifs, ainsi que des services bancaires. Des compléments de retraite sont également souscrits auprès de compagnies d'assurance, notamment AXA et BNP Assurance, qui en assurent directement la gestion.

A l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion indépendants ou par des compagnies d'assurance et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank.

Au 1er janvier 2005, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 1 371 millions d'euros. Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2004 s'élève à 3 millions d'euros.

En ce qui concerne les prestations de santé, le Groupe a versé en 2004 une soulte de 152 millions d'euros à la Mutuelle BNP Paribas pour éteindre définitivement ses obligations vis-à-vis des retraités en matière de prestations de santé postérieures à l'emploi.

En outre, la Caisse de retraite BNP a remboursé en septembre 2004 l'intégralité d'une avance de 21 millions d'euros qui lui avait été octroyée par le Groupe.

B/ Le Groupe AXA

Les groupes AXA (AXA, Finaxa et les Mutuelles AXA) et BNP Paribas ont signé le 12 septembre 2001, un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations respectives à un niveau minimal et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle de l'un d'eux. Le Groupe AXA s'engage, en outre, à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa.

Initialement conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, le protocole a fait l'objet, le 26 octobre 2004, d'un avenant l'ayant reconduit pour une période de deux ans à compter du 12 septembre 2004, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance. Le protocole d'origine et l'avenant ont fait l'objet d'une publicité par le Conseil des Marchés Financiers puis par l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 28 septembre 2001 et le 28 octobre 2004.

¹ Exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels

C/ Relations avec les principaux dirigeants**Rémunérations des mandataires sociaux****Rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués**

La rémunération versée en 2004 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux de base ont été déterminés en fonction de références de marché. La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

L'évolution de la partie variable est déterminée à hauteur de 70% en fonction de critères chiffrés liés à la performance financière du Groupe et à hauteur de 30% à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à la préparation de son avenir.

Les critères chiffrés concernent, d'une part, l'évolution du bénéfice net part du groupe, d'autre part, la réalisation des budgets du Groupe et des pôles (résultat brut d'exploitation et résultat net avant impôt).

Une partie de la rémunération variable est libérable par tiers sur trois ans.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2004. Le taux de charges sociales moyen sur ces rémunérations est de 30%.

En euros, pour l'exercice 2004	Rémunérations			Jetons de présence (4)	Avantages en nature (5)	TOTAL Rémunérations
	Fixe (1)	Variable (2)	Différée (3)			
Michel PEBEREAU Président du Conseil d'Administration	700 000	839 119	358 312	22 868	4 781	1 925 080
Baudoin PROT Directeur Général	730 000	801 952 (6)	218 103	22 868	4 895	1 777 818
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général Délégué	450 000	707 810 (7)	252 613	6 468	4 271	1 421 162
Jean CLAMON Directeur Général Délégué	430 000	286 169 (8)	100 572	47 013	4 845	868 599

(1) Salaire versé en 2004.

(2) Ces montants correspondent à la partie de la rémunération variable 2003 effectivement versée en 2004, une fraction de cette rémunération variable ayant été attribuée, conformément aux conditions du Plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions libérables par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007. La rémunération ainsi différée s'élève à 199 565 euros pour M. Michel PEBEREAU, à 198 042 euros pour M. Baudouin PROT, à 190 425 euros pour M. Georges CHODRON de COURCEL et à 67 791 pour M. Jean CLAMON.

(3) Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2000, au second tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2001 et au premier tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2002.

(4) Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA.

M. Georges CHODRON de COURCEL perçoit des jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas Suisse. M. Jean CLAMON perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'Administrateur chez Cetelem, BNP Paribas Lease Group, Cortal Consorts, Cardif, et Paribas International.

(5) Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) La rémunération variable de M. Baudouin PROT a été réduite d'un montant de 34 034 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2003.

(7) La rémunération variable de M. Georges CHODRON de COURCEL a été réduite d'un montant de 103 200 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2003.

(8) La rémunération variable de M. Jean CLAMON a été réduite d'un montant de 115 026 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2003.

La rémunération variable qui sera versée en 2005 à M. Michel Pébereau au titre de l'année 2004 s'élève à 831 553 euros. La partie complémentaire attribuée au titre du même exercice, mais libérable par tiers au cours des années 2006, 2007 et 2008 s'élève à 204 750 euros.

La rémunération variable attribuée en 2005 à M. Baudouin Prot au titre de l'année 2004 s'élève à 1 171 274 euros. La partie complémentaire attribuée au titre du même exercice, mais libérable par tiers au cours des années 2006, 2007 et 2008 s'élève à 298 500 euros.

La rémunération variable attribuée en 2005 à M. Georges Chodron de Courcel au titre de l'année 2004 s'élève à 949 986 euros avant imputation des reprises de jetons de présence perçus en 2004. La partie complémentaire attribuée au titre du même exercice, mais libérable par tiers au cours des années 2006, 2007 et 2008 s'élève à 232 500 euros.

La rémunération variable attribuée en 2005 à M. Jean Clamon au titre de l'année 2004 s'élève à 453 983 euros avant imputation des reprises de jetons de présence perçus en 2004. La partie complémentaire attribuée au titre du même exercice, mais libérable par tiers au cours des années 2006, 2007 et 2008 s'élève à 84 000 euros.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ne perçoivent aucune autre rémunération versée par les sociétés du Groupe et ne reçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ce régime en 2004 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 9 520 euros. Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 millions d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2004 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 9 441 euros.

Rémunération des administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2004 aux administrateurs élus par le personnel salarié pendant la durée de leur mandat s'est élevée à 102 785 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2004 aux administrateurs élus par le personnel salarié se sont élevés au total à 73 752 euros. Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales pour cinq d'entre eux tandis que le sixième a reçu lui-même le solde de ses jetons de présence au titre de 2003.

Les administrateurs élus par le personnel salarié bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance - décès et invalidité. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ce régime en 2004 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 095 euros.

Rémunération des autres mandataires sociaux

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Michel François-Poncet (+) a perçu en 2004 des honoraires et des jetons de présence au titre de ses fonctions respectives de Président de BNP Paribas Suisse SA et d'Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd, pour un montant total de 143 741 euros. Par ailleurs, une voiture était mise à sa disposition.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur de BNP Paribas, M. David Peake a perçu en 2004, au titre de ses fonctions de Président de BNP Paribas Finance Plc et de BNP Paribas UK Holdings Ltd, des jetons de présence pour un montant total de 48 634 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition par BNP Paribas Finance Plc.

Rémunérations versées aux autres mandataires sociaux (jetons de présence, honoraires, avantages en nature) durant l'exercice 2004 (en euros ¹)	
Michel FRANCOIS-PONCET (†) ² Vice-Président du Conseil d'administration	143 741
David PEAKE ² Administrateur ³	48 634

Jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas SA reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant des jetons attribuables à chacun des administrateurs pour l'exercice 2004 ⁴ a été maintenu au même niveau que les années antérieures, soit 22 868 euros. Les membres et Présidents des comités spécialisés du Conseil d'Administration perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4 574 euros et 7 622 euros. Le montant des jetons de présence effectivement versé à chaque administrateur tient compte, à hauteur de la moitié du montant attribuable, de leur participation aux séances du Conseil ou des comités. Le montant total des jetons ainsi versé en 2004 s'élève à 424 438 euros

BNP Paribas : jetons de présence versés en 2004, en euros

Michel Pébereau	22 868	Jean-Marie Gianni ⁵	17 152	Lindsay Owen-Jones	15 722
Patrick Auguste ⁵	27 442	François Grappotte	26 556	David Peake	15 608
Claude Bébéar	23 669	Marie-Christine Hamonic ⁵	2 858	Hélène Ploix	27 442
Jean-Louis Beffa	23 669	Alain Joly	29 728	Baudouin Prot	22 868
Gehard Cromme	20 010	Denis Kessler	25 841	Louis Schweitzer	30 530
Jack Delage ⁵	3 430	Jean-François Lepetit	10 005	Jean-François Trufelli ⁵	17 152
Michel François-Poncet (†)	21 439	Jean-Marie Messier	1 886		
Jacques Friedmann	33 845	Jean Morio	5 718		
TOTAL					424 438

Avantages postérieurs à l'emploi⁶

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

¹ Les cours de change retenus pour la conversion en euros des montants de rémunération versés en devises étrangères sont de 1 euro = 0,7077765 GBP et de 1 euro = 1,546878052 CHF

² Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA

³ Le mandat de M. David Peake a pris fin le 28 mai 2004.

⁴ Les jetons étant attribués lors de la dernière séance de l'exercice en cours, leur montant est calculé sur la période allant de décembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours

⁵ Administrateurs élus par les salariés dont les jetons de présence sont versés directement à l'organisation syndicale dont ils relèvent.

⁶ Les avantages postérieurs à l'emploi relatifs à Michel François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'Administration, ne sont pas repris, les engagements correspondants étant éteints du fait de la disparition début 2005 du bénéficiaire.

Indemnités de fin de carrière

M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux Délégués ainsi que les administrateurs salariés élus bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités du salaire de base à la date du départ à la retraite.

La valeur actualisée totale des engagements correspondants s'élève à 425 685 euros.

Régimes de retraite

- **Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués**

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Cette règle a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.

Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1er janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation¹ représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants seraient revalorisés du 1er janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. Au moment de cette liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.

La valeur actualisée totale des engagements correspondant à ces régimes de retraite s'élève à 22,02 millions d'euros. Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.

En cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au

¹ Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées en 2004 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 1 308 euros.

régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire pour un montant total annuel de 214 350 euros.

• **Les administrateurs salariés élus**

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2004 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 807 euros. Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote. Les conditions d'exercice des plans de stock options peuvent, selon les plans, être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du Groupe ou dépendre de la performance relative du titre par rapport au marché. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées (voir note 8c)

Le tableau ci-contre présente le nombre d'options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux mandataires sociaux ainsi que les options levées par ces derniers en 2004.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
OPTIONS CONSENTIES EN 2004	0	-	-	-
OPTIONS LEVEES EN 2004				
FRANCOIS-PONCET Michel (†)	177 650	23,47	26/12/1997	26/12/2005
CHODRON DE COURCEL Georges	50 000	37,28	13/05/1998	13/05/2008
CHODRON DE COURCEL Georges	5 500	37,64	03/05/1999	03/05/2009
CLAMON Jean	50 000	23,47	26/12/1997	26/12/2005
CLAMON Jean	37 020	17,30	20/01/1997	20/01/2005

9.e VENTILATION DU BILAN PAR ECHEANCE

Le tableau qui suit présente le bilan par date d'échéance contractuelle.

En millions d'euros 1er janvier 2005	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		6 888						6 888
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	539 510							539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	2 581							2 581
Actifs financiers disponibles à la vente	11 271		9 513	9 262	7 635	16 272	21 272	75 225
Prêts et créances sur établissements de crédit		9 480	14 485	5 185	3 766	5 270	2 797	40 983
Prêts et créances sur la clientèle		20 952	58 680	24 093	29 627	64 015	46 861	244 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			3 313	6 486	2 352	1 804	12 695	26 650
Actifs financiers par échéance	553 362	37 320	85 991	45 026	43 380	87 361	83 625	936 065
Banques centrales et CCP		256						256
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	426 440		892	1 599	2 639	15 818	9 940	457 328
Instruments financiers dérivés de couverture	450							450
Dettes envers les établissements de crédit		8 905	49 277	17 651	9 640	9 944	4 771	100 188
Dettes envers la clientèle		117 559	54 343	13 466	7 517	8 819	4 258	205 962
Dettes représentées par un titre			25 581	23 866	14 074	6 855	6 986	77 362
Dettes subordonnées	2 685		667	593	333	2 578	6 186	13 042
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 022							1 022
Passifs financiers par échéance	430 597	126 720	130 760	57 175	34 203	44 014	32 141	855 610

9.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 1^{er} janvier 2005. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	1er janvier 2005, en IFRS-EU	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	40 983	41 009
Prêts et créances sur la clientèle	244 228	246 611
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	26 650	27 484
PASSIFS FINANCIERS		
Dettes envers les établissements de crédit	100 188	100 298
Dettes envers la clientèle	205 962	205 976
Dettes représentées par un titre	77 597	77 777
Dettes subordonnées	13 042	13 419

Les éléments de valeurs de marché présentés ci-dessus sont relatifs aux seuls instruments financiers inscrits au bilan, et ne portent donc pas sur les autres actifs et passifs non financiers.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 2 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

ETATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES

10. ETATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES FRANCAISES

Les états financiers reproduits ci-après sont les états financiers établis selon les normes comptables françaises tels que publiés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2005 sous le numéro D.05-0151.

Ces états financiers sont reproduits afin d'établir la continuité entre les informations financières précédemment publiées et celles désormais publiées dans le nouveau cadre imposé par les normes IFRS, et ce, conformément à la recommandation du Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières et de l'Autorité des Marchés Financiers.

- SOMMAIRE -

	Bilan consolidé
	Compte de résultat consolidé
	Tableau de financement consolidé
	Notes annexes
Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés
Note 2	Périmètre de consolidation
Note 3	Opérations interbancaires et assimilées
Note 4	Opérations avec la clientèle
Note 5	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance
Note 7	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme
Note 8	Provisions pour créances douteuses et risques pays
Note 9	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence
Note 10	Immobilisations financières
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 12	Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées
Note 13	Comptes de régularisation et autres actifs
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables
Note 16	Emprunts obligataires
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs
Note 19	Provisions pour risques et charges
Note 20	Dettes subordonnées
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux
Note 22	Capitaux propres consolidés
Note 23	Engagements hors-bilan
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme
Note 25	Exposition au 31 décembre 2004 du groupe BNP PARIBAS aux risques de marchés liés aux opérations sur instruments financiers
Note 26	Opérations de titrisation
Note 27	Régimes de retraite et de prévoyance
Note 28	Echéances des emplois et des ressources
Note 29	Intérêts et produits et charges assimilés
Note 30	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit
Note 31	Produits et charges sur opérations avec la clientèle
Note 32	Revenus des portefeuilles-titres
Note 33	Commissions nettes
Note 34	Marge technique et financière des entreprises d'assurance
Note 35	Frais de personnel
Note 36	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions
Note 37	Gains nets sur actifs immobilisés
Note 38	Résultat exceptionnel
Note 39	Informations sectorielles
Note 40	Impôt sur les bénéfices
Note 41	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-PARIBAS
Note 42	Effectifs

BILAN CONSOLIDE

A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 4	2 0 0 3	2 0 0 2
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	6 843	5 287	9 884
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	128 400	106 671	83 990
Créances sur les établissements de crédit	180 443	162 950	146 512
Total des opérations interbancaires et assimilées	315 686	274 908	240 386
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	237 508	201 611	204 719
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 572	20 362	20 622
Total des opérations avec la clientèle	258 080	221 973	225 341
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	66 899	55 005	41 964
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	72 254	52 506	22 616
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	69 501	62 275	57 154
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	2 609	2 160	5 872
Autres titres détenus à long terme	3 514	4 612	5 407
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 123	6 772	11 279
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	737	1 436	1 557
Non financières	1 024	195	238
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 761	1 631	1 795
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	9 582	9 008	8 640
Ecarts d'acquisition (note 12)	6 244	5 578	6 547
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	99 808	93 420	94 597
Total de l'actif	905 938	783 076	710 319
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	172 641	156 287	140 398
Engagements de garantie donnés (note 23)	66 148	56 865	60 226
Engagements relatifs à des titres à livrer (note 23)	8 241	7 389	7 960
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	466	1 297	914
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	20 556 393	18 356 809	13 959 842

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	256	60	159
Dettes envers les établissements de crédit	244 707	191 194	177 746
Total des opérations interbancaires et assimilées	244 963	191 254	177 905
Opérations avec la clientèle (note 15)	237 712	210 621	195 569
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	6 712	4 933	6 708
Titres du marché interbancaire (note 14)	1 175	1 025	1 025
Titres de créances négociables (note 15)	83 844	67 014	64 913
Emprunts obligataires (note 16)	11 094	9 952	11 260
Autres dettes représentées par un titre	1 141	177	151
Total des dettes représentées par un titre	103 966	83 101	84 057
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	69 378	61 808	56 526
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	198 128	184 820	145 836
Ecarts d'acquisition (note 12)	15	18	22
Provisions pour risques et charges (note 19)	3 764	4 045	4 144
Dettes subordonnées (note 20)	12 242	13 226	14 283
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	752	843	997
Intérêts minoritaires (note 22)	4 824	5 019	4 535
Capitaux propres, part du groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 769	1 806	1 790
Primes d'émission et d'apport	10 340	11 017	10 804
Réserves consolidées et assimilées	13 417	11 737	10 556
Résultat de l'exercice	4 668	3 761	3 295
Total des capitaux propres, part du groupe	30 194	28 321	26 445
Total du passif	905 938	783 076	710 319
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	35 251	43 976	21 536
Engagements de garantie reçus (note 23)	50 212	42 951	43 824
Engagements relatifs à des titres à recevoir (note 23)	9 570	7 852	15 037
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	1 807	2 801	2 065

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2004	2003	2002
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	28 332	27 174	31 606
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(22 213)	(20 663)	(26 222)
Net des intérêts et produits assimilés (note 29)	6 119	6 511	5 384
Revenus des titres à revenu variable (note 32)	294	283	323
<i>Commissions (produits)</i>	7 098	6 319	6 160
<i>Commissions (charges)</i>	(2 411)	(2 026)	(1 982)
Net des commissions (note 33)	4 687	4 293	4 178
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 713	4 407	4 687
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	453	190	139
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 005	970	1 134
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(904)	(880)	(911)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	101	90	223
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 34)	1 919	1 658	1 440
Produits nets des autres activités	537	503	419
Produit net bancaire (note 39)	18 823	17 935	16 793
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 35)	(6 872)	(6 763)	(6 445)
Autres frais administratifs	(3 965)	(3 764)	(3 892)
Total des charges générales d'exploitation	(10 837)	(10 527)	(10 337)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(755)	(758)	(618)
Résultat brut d'exploitation (note 39)	7 231	6 650	5 838
Coût du risque (note 8)	(678)	(1 361)	(1 470)
Résultat d'exploitation (note 39)	6 553	5 289	4 368
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	194	131	80
Gains nets sur actifs immobilisés (note 37)	843	912	903
Résultat courant avant impôt	7 590	6 332	5 351
Résultat exceptionnel (note 38)	(389)	(494)	(174)
Impôts sur les bénéfices (note 40)	(1 830)	(1 481)	(1 175)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(384)	(399)	(366)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	88	147	2
Intérêts minoritaires	(407)	(344)	(343)
Résultat net, part du groupe	4 668	3 761	3 295
Résultat net, part du groupe, par action en euros (1)	5,55	4,31	3,78
Résultat dilué par action (2)	5,53	4,28	3,74

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions en 2002.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	2 0 0 4	2 0 0 3	2 0 0 2
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	5 075	4 105	3 638
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	755	758	618
Dotations nettes aux comptes de provisions	310	1 200	1 764
Résultats des sociétés mises en équivalence	(194)	(131)	(80)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	5 946	5 932	5 940
Distribution externe	(1 842)	(1 541)	(1 322)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	(2 252)	120	(2 482)
Sur les intérêts hors groupe	(273)	424	1 253
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(91)	(154)	(10)
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées	(984)	(1 057)	1 245
Augmentation des ressources en capitaux permanents	504	3 724	4 624
Autres ressources :			
Augmentation (diminution) des opérations interbancaires	53 709	13 349	(42 391)
Augmentation (diminution) des dépôts de la clientèle	27 091	15 052	(20 527)
Augmentation (diminution) des dettes représentées par un titre	20 865	(956)	(3 806)
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	7 570	5 282	1 321
Augmentation (diminution) des autres comptes financiers	6 977	40 030	(7 243)
Augmentation (diminution) des autres ressources	116 212	72 757	(72 646)
Augmentation (diminution) de l'ensemble des ressources	116 716	76 481	(68 022)
Emplois :			
Augmentation (diminution) des prêts interbancaires	19 043	11 790	(33 706)
Augmentation (diminution) des prêts consentis à la clientèle	36 829	(2 182)	(8 129)
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	45 543	63 104	(34 439)
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	7 226	5 121	944
Augmentation (diminution) des immobilisations financières	6 746	(2 478)	5 564
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 329	1 126	1 744
Augmentation (diminution) de l'ensemble des emplois	116 716	76 481	(68 022)

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D’APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

En 2004, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds de capital risque dont le groupe détient des parts. Jusqu’alors affecté pour son intégralité en réduction du prix de revient des parts de fonds détenues, le produit des distributions perçues est désormais porté en réduction du prix de revient des parts pour la seule fraction correspondant à l’investissement initial remboursé, la plus value de cession réalisée et distribuée par le fonds étant portée en résultat conformément aux pratiques les plus généralement admises. Les parts des fonds restent évaluées au plus bas du coût historique ainsi amorti et de leur quote-part d’actif net réévalué. L’effet de ce changement de modalité d’application des règles d’enregistrement des distributions des fonds a conduit à enregistrer au cours de l’exercice 2004 un produit de 167 millions d’euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 100 millions d’euros de produits perçus lors d’exercices antérieurs.

L’application par le Groupe BNP Paribas, du décret n°2002-970 modifiant le Code des Assurances et du règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatifs à l’utilisation et à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d’assurance est sans impact significatif sur les capitaux propres d’ouverture au 1^{er} janvier 2003 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés.

Le règlement n°2002-10 du CRC relatif à l’amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07 du CRC du 12 décembre 2003 relatif à la date et aux conditions de première application des nouvelles dispositions, est d’application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005. Le Groupe n’ayant pas opté pour une mise en œuvre anticipée de ce règlement n’est pas concerné par les dispositions transitoires relatives aux provisions pour grosses réparations. En outre, le Groupe n’ayant pas identifié de montant significatif au titre de dépenses relatives à des programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions, ces règlements ont été sans incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2003.

Le règlement n°2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l’objet d’une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2003 en tenant compte de l’avis du Comité d’Urgence n°2003-G du 18 décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 novembre 2003 du CNC. L’application de ce règlement a conduit le Groupe BNP Paribas à prélever 33 millions d’euros après impôt sur les capitaux propres d’ouverture au 1^{er} janvier 2003, au titre de la différence existant entre les nouvelles conditions de rémunération des créances saines restructurées et le taux le plus faible entre le taux d’origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Ce différentiel de taux d’intérêt actualisé sera repris en résultat dans la marge d’intérêt desdites créances. L’application du règlement a conduit par ailleurs à reclasser en créances douteuses compromises 540 millions d’euros d’encours de créances précédemment considérées comme relevant du risque pays, les échéances restructurées ayant fait à nouveau l’objet d’impayés. Ces créances étaient couvertes par une provision pour risque pays de 273 millions d’euros qui a été reprise sur l’exercice 2003 pour faire l’objet simultanément d’une dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses.

Par ailleurs ce règlement a introduit deux sous-catégories de créances : les créances saines restructurées à des conditions hors marché, comprises dans la catégorie des créances saines et les créances douteuses compromises, comprises dans la catégorie des créances douteuses.

L’avis en date du 21 janvier 2004 du Comité d’Urgence du CNC a défini les modalités de traitement des conséquences de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ à la retraite des salariés. La loi n’autorisant plus désormais les départs à la retraite avant 65 ans qu’à l’initiative des salariés, les indemnités de fin de carrière versées à cette occasion deviennent de ce fait soumises à cotisations sociales. Cette modification a donc donné lieu à la révision de certaines hypothèses actuarielles sous-jacentes à la détermination de l’engagement de la banque et conduit à doter un complément de provision de 229 millions d’euros (note 38) dans le résultat de l’exercice 2003 afin de provisionner intégralement cet engagement conformément aux principes du groupe.

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION**PERIMETRE**

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas SA et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l’ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l’un des seuils suivants : 8 millions d’euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d’euros pour le Résultat Brut d’Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d’acquisition, 40 millions d’euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu’une société du Groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d’une entité, celle-ci est consolidée, même en l’absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n’est pas exercé dans le seul intérêt d’une société du Groupe, ce pouvoir relevant d’une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l’intérêt des différentes parties prenantes à l’opération, aucune d’entre elles ne contrôlant l’entité de manière exclusive.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision, assorti ou non du pouvoir de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des avantages économiques de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit à disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe, leur permettant de limiter substantiellement leur prise de risques.

Même en l'absence de lien en capital, une entité est consolidée dès lors que deux des trois critères sont remplis. Toutefois conformément au règlement n°2004-04 du CRC, le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France. Il est notamment précisé que la conservation de la majorité des risques et des avantages économiques afférents aux créances cédées constitue une présomption de conservation d'une partie substantielle du pouvoir effectif de décision.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du Groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du Groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du Groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le Groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres Groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

- **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition qui ne peut cependant excéder vingt ans.

Lorsque des indices laissant supposer que la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, il est effectué un test de valeur afin de mesurer l'éventuelle dépréciation complémentaire à opérer. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour opérer ce test, adaptées à l'activité concernée, parmi lesquelles la détermination de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimés à partir du plan d'activité à moyen terme de l'entreprise.

- **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du Groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique " Opérations de crédit-bail et assimilées " du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du Groupe.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• Placements des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières à revenus fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois, lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres. Les titres destinés à être cédés font quant à eux l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

Les immeubles font l'objet du calcul d'une valeur recouvrable déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus sur l'horizon de gestion de chaque immeuble, dès lors que la valeur d'expertise est inférieure de plus de 20% à la valeur nette comptable. Le cas échéant, une provision est constatée pour couvrir l'écart, immeuble par immeuble, entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable ainsi calculée. La valeur d'expertise sert de référence pour la détermination de la provision lorsque l'immeuble est destiné à être cédé.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du Groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le Groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines, principalement dans les filiales de crédit spécialisées, ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement n°2000-02 du CRC les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux . Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus depuis plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du Groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du Groupe est supérieur ou égal à 10 %.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le Groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du Groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Les marques identifiées par le Groupe lors d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le Groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le Groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans le résultat de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes (reports-déports), sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées au résultat sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

- **Instruments de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du Groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant pour leur part imposées à 19 % (15 % à partir de 2005 en vertu de la loi de Finances votée fin 2004, et pour certains titres de participation 8 % en 2006 puis 0 % au-delà). Les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital et qui relèvent du régime mère-fille sont exonérés d'impôt.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 3 % sur les exercices 2002 à 2004, qui s'ajoute à celle de 3,3 % qui avait été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La loi de finances 2005 a ramené cette contribution à 1,5 % pour 2005 et l'a supprimée à compter de 2006. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du Groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications) au bénéfice du personnel actif et retraité sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestations définies, le Groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées, étalées après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe constate les cotisations versées en charge de la période.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

COUT DU RISQUE

La rubrique "coût du risque" comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie y compris de risques pays, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 2003 et en 2004 comme suit :

En 2003

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Filiales Klépierre : Cinéma de l'esplanade (Belgique), Coimbra (Belgique), Delcis sr (République Tchèque), Klenor et Kletel (Portugal), Klépierre Athinon AE (Grèce), Klépierre NEA Efkarpia (Grèce), Klépierre Peribola Patras AE (Grèce), SAS Marseille le Merlan, SGM H1, SGS H3, SNC KC20, Vinaza (Espagne), Vignate (Italie).	Filiales Klépierre : Gondomar SGS (Portugal), Gondomar SGM (Portugal)	
<i>Création d'entités ou franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (Pays-Bas), BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft (Allemagne), BNP Paribas Fixed Assets Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Capital Trust LLC 6 (Etats-Unis), BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd, BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC (Etats-Unis), BNP Paribas RCC Incorporation (Etats-Unis), BNP Paribas US Structured Medium Term LLC (Etats-Unis), BNP Paribas ZAO (Russie), Crisps Ltd (Iles Cayman), Dealremote Ltd (Royaume-Uni), Epimetheus Investments Ltd (Iles Cayman), Euroredito (Espagne), Forsete Investments SA (Luxembourg), FCC Doms 2003, Global Guaranteed Cliquet Investment Ltd (Iles Cayman), Global Hedged Equity Investment Ltd (Iles Cayman), Isis Factor Spa (Italie), Joconde SA (Luxembourg), Mexita Ltd n°2 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°3 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°4 (Iles Cayman), Mistral Investment SA (Luxembourg), SAS Prêts et Services, Singapore Emma Finance 1 SAS, Sirocco Investment SA (Luxembourg), Tender Option Bond Municipal Program SPV (Etats-Unis), Filiales Klépierre : Foncière de Louvain-la-Neuve (Belgique), SCI Tour Marcel Brot, SNC Sodevac, Sogecaec (Portugal).		Caisse d'Epargne Financement CEFI, Cetelem Brésil.

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entité précédemment consolidée par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	BNP Finans a/s Norge (Norvège), Filiale Cobepa : Coparin (Luxembourg), Filiale Klépierre : SAS Center Villepinte		Commercial Bank of Namibia Ltd CBON
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Asset Management Institutionnels (fusionnée avec BNP Paribas Asset Management Group), BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (fusionnée avec United European Bank Trust Nassau), BNP Paribas Fund Administration (Luxembourg) (fusionnée avec Parvest Investment Management SA), Codexi (fusionnée avec Banexi Société Capital Risque), Paribas Santé International BV (fusionnée avec Paribas International BV), Safadeco SA et Safadeco SP (fusionnées avec BNP Paribas SA), UFB Factoring Italia et UFB Italia Spa (fusionnées avec BNP Paribas Lease Group Holding Spa), Banexi Communication, Opatra, Ottofrance International, Parfici, Paribas Santé, Société Générale Commerciale et Financière (fusionnées avec Société Centrale d'Investissement), Filiales Klépierre : SAS Klébureaux, SAS Daumesnil Reuilly et SAS Klécentres (fusionnées avec SA Klépierre), Filiales Cobepa : Group T SA (Belgique) (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation), Libenel BV (fusionnée avec Paribas International BV).		Cogent Investment Operations Luxembourg SA (fusionnée avec BNP Paribas Fund Services), Consors Discount Broker AG (fusionnée avec la succursale en Allemagne de Cortal Consors France, ex Banque Cortal), Consors France (fusionnée avec Cortal Consors France, ex Banque Cortal).
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	August Holdings Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Investment Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Merchant Banking Asia Ltd (Singapour), BNP Paribas Panama SA, BNP Paribas Uruguay SA, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd (Malaisie), BNP Securities Hong Kong Ltd, Compagnie Bancaire UK Fonds A (Royaume-Uni), Fleurantine de Participations, Monopoly (Royaume-Uni), Société Cristolienne de Participations, Wigmore Loan Finance Ltd (Royaume-Uni), Filiale Cobepa : Compagnie Financière et Immobilière (Belgique), Filiales Klépierre : Belga Sept SA (Belgique), SC Cecocord, SCI Boulogne d'Aguesseau, SCI Etoile Quinzième, SCI Les Ellipses, SCI Levallois Anatole France, SCI Rueil Hermes, SCI Villepinte Le Tropical, SNC 86 Anatole France, SNC Couperin Foncière, SNC Godefroy n° 8 Puteaux.	Axeria Assurance.	

Changements de mode de consolidation

	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle
Modification des taux de participation	BNP Andes (Pérou), Cogent Investment Operations Ireland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Consors International Holding (Allemagne).	BNP Paribas China Limited (ex International Bank of Paris & Shanghai).	Filiale Klépierre : SAS Bègles d'Arcins.
Mise en conformité avec les standards du groupe	Sinvim		

En 2004

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
Acquisitions	54 Lombard Street Investments Ltd (Royaume-Uni), Arma Beheer BV (Pays-Bas), Arma Belgique, Arma Nederland, Atis Real Expertise, Atis Real International – Groupe, Bougainville BV (Pays-Bas), FG Ingénierie et Promotion Immobilière - FGIP. Filiales Klépierre : CG Collegno (Italie), GC Seravalle (Italie), Centre Duna (Hongrie), Centre Nyiregyhaza (Hongrie), Centre Szeged (Hongrie), Centre Szolnok (Hongrie), Centre Zalaegerszeg (Hongrie), Holding Csepel 2002 Kft (Hongrie), Holding Debrecen 2002 Kft (Hongrie), Holding Gyor 2002 kft (Hongrie), Holding Kanizsa 2002 Kft (Hongrie), Holding Kaposvar 2002 Kft (Hongrie), Holding Miskolc 2002 Kft (Hongrie), Holding Uj Alba Kft (Hongrie), SAS Klépierre Hongrie, SCI Aurora, SCI Noble Cafétaria, SCI Noble Galerie, SCI Noble Restauration, SCI Oregal.	Filiales Klépierre : Effe Kappa SRL (Italie), Plaza Centers Management (Hongrie).	BNP Paribas Partners for Innovation, Verner Investissements - Groupe.
Création d'entités ou franchissement des seuils de consolidation	Artegy Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas (New Zealand) Finance Ltd, BNP Paribas El Djazair (Algérie), BNP Paribas Invest Immo, BNP Paribas Peregrine Group, Darnell Ltd (Irlande), European Hedged Equity Ltd (Iles Cayman), GAM, Global Guaranteed Equity Ltd (Iles Cayman), Global Protected Alternative Investments Ltd (Iles Cayman), Global Protected Equity Ltd (Iles Cayman), Harewood Investments N°1 Ltd (Royaume-Uni), Laffite Participation 2, Lock-In Global Equity Ltd (Iles Cayman), Norrsken Finance, Parifergie, SCI Rueil Caudron, Singapore Emma Finance 2 SAS, Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI, UCB Hypotheken (Pays-Bas), Utexam Ltd (Irlande). Filiales Klépierre : Klépierre Vallecass (Italie), SNC Klétransactions, SAS Toulouse Mermoz, SCI Bègles Papin.		Filiale Klépierre : Galiera Commerciale Assago (Italie).

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment mises en équivalence
Cessions		Antarius.	Axa Re-finance, BNP Paribas Private Banking Japan.
Fusions-absorptions	BNP Paribas Gestion Epargne Salariale (fusionnée avec BNP Paribas Asset Management SAS), Catesienne de Participation (fusionnée avec S.F.A), Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales, Sagal et NHG Guyomarc'h (fusionnées avec la Société Centrale d'Investissement), Consors International Holding GmbH (Allemagne) (fusionnée avec la Succursale Cortal Consors Allemagne), Credial (fusionnée avec Crédit Moderne Antilles), Evergo Finanzaria (Italie) (fusionnée avec BNP Paribas Lease Groupe SPA), Services et Prêts Immobiliers (fusionnée avec UCB), Socappa (fusionnée avec BNP Paribas Lease Groupe). Filiales Klépierre : Cinneo et Vignate (Italie) (fusionnées avec Novate Sarl), SAS Louis David (fusionnée avec SAS Suffren Paris 15), Segecar (fusionnée avec Ségécé), SCI 8 rue du Sentier, SAS Oise Cergy et SCI Chaptal Alun (fusionnées avec Klépierre).		Cortal Consors Espana SV (fusionnée avec la Succursale Cortal Consors Espagne).

<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	<p>BNP Paribas Equities Group Australia Ltd, BNP Paribas Equities Hong-Kong, BNP Paribas Equities Italia SIM SPA, BNP Paribas Guernesey Ltd, BNP Paribas Peregrine Investment Ltd (Hong-Kong), BNP Paribas Peregrine Ltd (Malaysie), BNP Paribas Securities Australia Ltd, Cardif Seguros de Vida (Chili), Compania de Seguros de Vida (Argentine), European Reinsurance (Royaume-Uni), Filip Partnership (Royaume-Uni), Great Central Railway Land (Royaume-Uni), SA Level 3, UCB Group Ltd (Royaume- Uni).</p> <p>Filiales Klépierre : Belarcol (Belgique), Zobel Investment BV (Pays-Bas).</p> <p>Filiales Cobepa : Amparzo (Pays-Bas), Cobepa International (Pays-Bas), Compagnie de Participations Internationales SA (Luxembourg), Holnor (Pays-Bas), IIM (Pays-Bas), Ilmaco (Belgique), Libelux (Luxembourg).</p>	Filiale Cobepa : Bogerco (Belgique).	<p>BNP Paribas Peregrine Futures Ltd (Hong-Kong), Cetelem Capital Company Ltd (Corée), Cortal Belgique.</p> <p>State Bank of India Life Insurance Company Ltd.</p>
--	--	--------------------------------------	--

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par mise en équivalence</i>
<i>Modification des taux de participation</i>		<p>Halifax Cetelem (Royaume-Uni).</p> <p>Filiale Klépierre: Centro Shopping Gestion (Italie).</p>	<p>Compagnie Belge de Participations Paribas - COBEPA.</p> <p>Filiales Cobepa : Cippa (Belgique), Cobepa Finance (Luxembourg), Compagnie de Participations Internationales NV (Pays-Bas), Copabel SA (Belgique), Groupe Financier Liegeois (Belgique), lbel (Belgique), Mascagni (Belgique), Paribas Deelnemingen NV (Pays-Bas), Regio Invest Ontwik Maats (Belgique), SA Mosane (Belgique), Société Financière et de Réalisation (Belgique), Tradexco SA (Belgique), Ullran (Luxembourg).</p>
<i>Mise en conformité avec les standards du Groupe</i>	Cetelem Brésil, Cetelem Polska Expansion (Pologne), PT BNP Paribas Peregrine (Indonésie).		

Les sociétés Abbey National France, Bank Von Ernst et Société Monégasque de Banque Privée ayant été acquises en fin d'année 2004 et n'ayant pu être mises en conformité avec les standards de consolidation du groupe avant le 31 décembre 2004 ; elles n'ont pas été intégrées au périmètre de consolidation à cette date. Leur intégration aurait été cependant sans effet significatif sur le résultat, les capitaux propres de même que sur le total du bilan du groupe.

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières

% contrôle % intérêt

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements de crédit

Antin Bail (1)	100,00%	100,00%
Banque de Bretagne (1)	100,00%	100,00%
Banque Financière Cardif (1)	100,00%	100,00%
BNP Intercontinentale - BNPI (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo (1)	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Groupe (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Martinique (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle-Calédonie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00%	99,99%
BNP Paribas Réunion (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (1)	100,00%	100,00%
Cetelem (1)	100,00%	100,00%
Claas Financial Services	89,49%	89,46%
CNH Capital Europe	50,10%	50,08%
Cofica Bail (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce (1)	100,00%	100,00%
Cortal Consors France (1)	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Océan Indien	97,81%	97,81%
Facet	90,00%	90,00%
Fidem	51,00%	51,00%
Finance et Gestion SA	70,00%	69,97%
Financière Marché Saint Honoré (1)	100,00%	100,00%
Loisirs Finance	51,00%	51,00%
Natiobail	95,46%	95,42%
Natiocrédibail	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs (1)	100,00%	99,96%
Natioénergie	100,00%	99,96%
Norbail SNC (1)	100,00%	99,96%
Norrskén Finance	51,00%	51,00%
Paribas Dérivés Garantis SNC (1)	100,00%	100,00%
Paricomi	100,00%	100,00%
Parifergie (1)	100,00%	100,00%
Parilease (1)	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	99,97%	99,93%
SAS Prêts et Services	100,00%	100,00%
UCB (1)	100,00%	100,00%
UCB Bail (1)	100,00%	100,00%
UCB Entreprises (1)	100,00%	100,00%
UCB Locabail immobilier	100,00%	100,00%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Arius Finance (1)	100,00%	99,99%
Arius SA (1)	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval Service Lease (1)	100,00%	99,99%
B*Capital (1)	99,96%	99,96%
Banexi Société de Capital-Risque Bancaire	99,99%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00%	100,00%

(1) - Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2004

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)

BNP Paribas Développement	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne Entreprise Gestion (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA (1)	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS	86,67%	86,67%
Cardif Asset Management (1)	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	100,00%	100,00%
Conseil Investissement (1)	100,00%	100,00%
Cortal Fund Management (1)	100,00%	100,00%
Effico Soreco (ex Sté de Renseignements Contentieux Développement) (1)	99,92%	99,92%
Financière BNP Paribas (1)	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding (1)	99,99%	99,99%
Jovacienne de Participations (1)	100,00%	100,00%
SCAU (ex Société de Courtage et d'Assurance Universel) (1)	100,00%	99,96%
Société Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00%	100,00%
Truck Management Artegy (1)	100,00%	99,99%

Autres entreprises à caractère financier

Aprolis Finance	51,00%	50,98%
Cofiparc (1)	100,00%	99,99%
FCC Domos 2003	100,00%	100,00%
Laffite Participation 2	100,00%	100,00%
Singapore Emma Finance 1 SAS (1)	100,00%	100,00%
Singapore Emma Finance 2 SAS (1)	100,00%	100,00%

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit

Europe

Banca UCB SPA	Italie	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Portugal	Portugal	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne	100,00%	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Factor	Portugal	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgarie) AD	Bulgarie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Hongaria) RT	Hongrie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd	Chypre	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	99,48%	99,48%
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	99,99%	99,99%
BNP Paribas ZAO	Russie	100,00%	100,00%
Cetelem Bank GmbH	Allemagne	70,00%	70,00%
Cetelem Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	100,00%	50,08%
Cortal Consors Luxembourg SA (ex Cortal Bank Luxembourg)	Luxembourg	100,00%	100,00%
Isis Factor SPA	Italie	100,00%	100,00%
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	50,00%	50,00%
United European Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
United European Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit (suite)

Amériques

Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00%	60,00%
BancWest Corporation (Groupe)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Andes	Pérou	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil	100,00%	100,00%
Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
United European Bank Nassau	Bahamas	100,00%	99,99%

Asie - Océanie

BNP Paribas (China) Limited	République Populaire de Chine	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00%	100,00%

Afrique

Banque Internationale Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00%	50,37%
Banque Internationale Commerce et Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	67,49%	67,28%
Banque Internationale Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66%	46,66%
Banque Internationale Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	54,11%	53,85%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	65,05%	65,05%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03%	46,86%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	100,00%	65,05%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00%	51,00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte	86,81%	86,81%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	69,89%	34,95%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Europe

All In One Allemagne	Allemagne	100,00%	99,96%
Arma Beheer BV	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arma Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arma Belgique	Belgique	100,00%	99,99%
Artegy Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Belgium	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arval PHH Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Ltd (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Polska	Pologne	100,00%	99,99%
Arval Portugal	Portugal	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia	Italie	100,00%	99,99%
BNP Ireland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%

Entreprises financières
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)
Europe (suite)

% contrôle % intérêt

BNP Paribas Capital Markets Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finanzaria SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Eurocredito	Espagne	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion SA	Espagne	100,00%	100,00%
Halifax Cetelem Credit Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Leasing Handels und Service AG	Suisse	100,00%	99,99%
Sifida	Luxembourg	90,42%	93,67%
Société Financière pour les pays d'Outre Mer - SFOM	Suisse	100,00%	100,00%

Amériques

BNP Paribas Asset Management Incorporated - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	84,45%	84,45%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C - PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil	100,00%	100,00%

Asie - Océanie

BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Limited	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas (New Zealand) Finance Ltd	Nouvelle Zélande	100,00%	100,00%
BNP Paribas New Zealand Ltd	Nouvelle Zélande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Ltd	Thaïlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd	Corée du Sud	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
Henaross Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
PT BNP Lippo Utama Leasing	Indonésie	100,00%	100,00%

Entreprises financières**% contrôle % intérêt****Autres entreprises à caractère financier**

54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Structured Medium Term LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Bougainville BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	89,46%
Crisps Ltd	Iles Cayman	100,00%	100,00%
Dealremote Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Epimetheus Investments Ltd	Iles Cayman	92,50%	92,50%
European Hedged Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Fidex plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Forsete Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Global Guaranteed Cliquet Investment	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Guaranteed Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Hedged Equity Investment Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Protected Alternative Investments Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Protected Equity Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Harewood Investments N°1 Ltd	Iles Cayman	100,00%	100,00%
Joconde SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Lock-In Global Equity Limited	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Mexita Ltd N°2	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°3	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°4	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mistral Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Sirocco Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Tender Option Bond Municipal Program SPV	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Utexam Ltd	Irlande	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE**Entreprises non financières****% contrôle % intérêt****SOCIETES FRANCAISES****Immobilier**

Atis Real Expertise	100,00%	100,00%
Atis Real International (Groupe)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier (1)	100,00%	100,00%
GIE Klépierre Services (ex Klépierre Services)	100,00%	46,77%
Holding Gondomar 1	100,00%	53,30%
Holding Gondomar 3	100,00%	53,30%
Immobilière des Bergues (1)	100,00%	100,00%
Meunier Promotion (Groupe) (1)	100,00%	100,00%
SA Klépierre	53,52%	53,30%
SAS 192 avenue Charles De Gaulle	100,00%	53,30%
SAS 21 Kléber	100,00%	53,30%
SAS 21 La Perouse	100,00%	53,30%
SAS 23 avenue de Marignan	100,00%	53,30%
SAS 43 Grenelle	100,00%	53,30%
SAS 43 Kléber	100,00%	53,30%
SAS 46 Notre-Dame des victoires	100,00%	53,30%
SAS 5 Turin	100,00%	53,30%
SAS Baudot Massy	100,00%	53,30%
SAS Brescia	100,00%	53,30%
SAS Candé	100,00%	53,29%
SAS Cecoville	100,00%	53,30%
SAS Centre Jaude Clermont	99,99%	53,29%
SAS Concorde Puteaux	100,00%	53,30%
SAS Doumer Caen	99,96%	53,28%
SAS Espace Dumont D'Urville	100,00%	53,30%
SAS Espace Kléber	100,00%	53,30%

(1) - Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2004

SOCIETES FRANCAISES

Immobilier (suite)

SAS Flandre	100,00%	53,30%
SAS Issy Desmoulins	100,00%	53,30%
SAS Kléber Levallois	100,00%	53,30%
SAS Klecar Europe Sud	83,00%	44,24%
SAS Klecar Participations Italie	83,00%	44,24%
SAS Klefinances (1)	100,00%	100,00%
SAS Klégestion	100,00%	53,30%
SAS Klémurs	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Conseil	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Finance	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Hongrie	100,00%	53,30%
SAS Klépierre Transactions	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Capelet	100,00%	53,30%
SAS Le Havre Tourneville	100,00%	53,30%
SAS Leblanc Paris 15	100,00%	53,30%
SAS LP7	100,00%	53,30%
SAS Marseille le Merlan	100,00%	53,30%
SAS Melun Saint-Pères	99,98%	53,29%
SAS Odyseum Place de France	70,00%	37,31%
SAS Opale	100,00%	53,30%
SAS Poitiers Aliénor	100,00%	53,30%
SAS Saint-André Pey berland	100,00%	53,30%
SAS Secmarne	100,00%	53,30%
SAS Ségécé	75,00%	39,97%
SAS Ségécé Loisirs Transactions	100,00%	39,97%
SAS Socoseine	100,00%	49,97%
SAS Strasbourg La Vigie	99,85%	53,22%
SAS Suffren Paris 15	100,00%	53,30%
SAS Toulouse Mermoz	100,00%	53,30%
SAS Tours Nationale	100,00%	53,30%
SC Centre Bourse	100,00%	53,30%
SC Solorec	88,00%	42,64%
SCI Aurora	100,00%	53,30%
SCI Bègles Papin	100,00%	53,30%
SCI Noblecaféteria	100,00%	53,30%
SCI Noble-Galerie	100,00%	53,30%
SCI Noblerestaurant	100,00%	53,30%
SCI Orengal	100,00%	53,30%
SCI Rueil Caudron	100,00%	99,98%
SCI Secovalde	40,00%	21,32%
SCI Tour Marcel Brot	100,00%	53,30%
Setic (1)	100,00%	100,00%
SNC Barjac Victor	100,00%	53,30%
SNC CB Pierre	100,00%	53,30%
SNC Foncière Saint Germain	100,00%	53,30%
SNC Galae	100,00%	46,50%
SNC Général Leclerc 11-11bis Levallois	100,00%	53,30%
SNC Jardins des Princes	100,00%	53,30%
SNC KC1	100,00%	44,24%
SNC KC2	100,00%	44,24%
SNC KC3	100,00%	44,24%
SNC KC4	100,00%	44,24%
SNC KC5	100,00%	44,24%
SNC KC6	100,00%	44,24%
SNC KC7	100,00%	44,24%
SNC KC8	100,00%	44,24%
SNC KC9	100,00%	44,24%
SNC KC10	100,00%	44,24%
SNC KC11	100,00%	44,24%
SNC KC12	100,00%	44,24%
SNC KC20	100,00%	44,24%
SNC Kléber La Pérouse	100,00%	53,30%
SNC Klecar France	83,00%	44,24%
SNC Klétransactions	100,00%	53,30%
SNC Maille Nord	100,00%	53,30%
SNC Soccendre	100,00%	40,11%
SNC Sodevac	100,00%	53,30%

(1) - Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2004

Entreprises non financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Immobilier (suite)</u>			
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI (1)		100,00%	100,00%
<u>Assurance</u>			
BNP Paribas Assurance (1)		100,00%	100,00%
Cardif RD (1)		100,00%	100,00%
Cardif SA (1)		100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie (ex Cardif Sté Vie) (1)		100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance		59,50%	59,50%
Natiovie (1)		100,00%	100,00%
<u>Autres activités</u>			
Antin Participation 4 (1)		100,00%	100,00%
Antin Participation 5 (1)		100,00%	100,00%
Antin Participation 7 (1)		95,77%	95,77%
Antin Participation 13		99,99%	95,75%
Antin Vendôme		96,77%	96,77%
Bincofi (1)		100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations (1)		100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Group		100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions (1)		100,00%	100,00%
Capefi (1)		100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer (1)		99,99%	99,99%
Compagnie Immobilière de France (1)		100,00%	100,00%
F G Ingénierie et Promotion Immobilière		100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)		100,00%	100,00%
Groupement Auxiliaire de Moyens - GAM		100,00%	100,00%
Immobilier Marché Saint-Honoré (1)		100,00%	100,00%
Kle 65 (1)		100,00%	100,00%
Kle 66 (1)		100,00%	100,00%
Norbail Location (1)		100,00%	99,96%
Omnium Gestion Développement Immobilier (1)		100,00%	100,00%
Paribas International (1)		100,00%	100,00%
Quatch (1)		99,96%	99,96%
SAS 5 Kléber (1)		100,00%	100,00%
Sinvim (1)		100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement (1)		100,00%	100,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Assurance</u>			
BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00%	100,00%
Cybele RE	Luxembourg	100,00%	100,00%
Darnell Limited	Irlande	100,00%	100,00%
Investilife SA	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	100,00%	97,53%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	97,53%	97,53%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	100,00%	97,53%

SOCIETES ETRANGERES

Immobilier

Arcol	Slovaquie	100,00%	53,30%
Capucines BV	Pays-Bas	100,00%	53,30%
C G Collegno	Italie	100,00%	53,30%
Centre Duna	Hongrie	100,00%	53,30%
Centre Nyiregyhaza	Hongrie	100,00%	53,30%
Centre Szeged	Hongrie	100,00%	53,30%
Centre Szolnok	Hongrie	100,00%	53,30%
Centre Zalaegerszeg	Hongrie	100,00%	53,30%
Centro Shopping Gestion	Italie	75,00%	39,97%
Cinéma de l'Esplanade	Belgique	100,00%	53,30%
Coimbra	Belgique	100,00%	53,30%
Delcis Cr	République Tchèque	99,00%	42,76%
Ejesur	Espagne	100,00%	100,00%
Foncière de Louvain-la-Neuve	Belgique	100,00%	53,30%
F M C Central Europe SRO	République Tchèque	75,00%	29,98%
Galleria Commerciale Seravalle	Italie	100,00%	53,30%
Holding Csepel 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Debrecen 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Gyor 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Kanizsa 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Kaposvar 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Miskolc 2002 Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
Holding Uj Alba Kft	Hongrie	100,00%	53,30%
I.C.D SPA	Italie	85,00%	45,30%
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00%	45,30%
Klecar Foncier Espana	Espagne	100,00%	44,24%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	100,00%	44,24%
Klecar Italia SPA	Italie	100,00%	44,24%
Klefin Italia SPA	Italie	100,00%	53,30%
Klelou SA	Portugal	100,00%	53,30%
Klénord Imobiliaria	Portugal	100,00%	53,30%
Klépierre Athinon AE	Grèce	100,00%	44,24%
Klépierre NEA Efkarpiá AE	Grèce	100,00%	44,24%
Klépierre Peribola Patras AE	Grèce	100,00%	44,24%
Klépierre Portugal SA SGPS	Portugal	100,00%	53,30%
Klépierre Vallecás	Espagne	100,00%	53,30%
Klépierre Vinaza	Espagne	100,00%	53,30%
Klétel Imobiliaria	Portugal	100,00%	53,30%
KFM Makedonia	Grèce	100,00%	44,24%
Novate SRL	Italie	85,00%	45,30%
Sogecaec	Portugal	100,00%	39,97%

Autres activités

BNP Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated – PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation – PNA	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	100,00%	99,99%
Cetelem America	Brésil	100,00%	100,00%
Claireville	Belgique	100,00%	100,00%
Cobema	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa Technology	Belgique	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,58%	96,58%
Gepeco	Belgique	100,00%	100,00%
Paribas Management Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee	Canada	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Parritaye Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE**% contrôle % intérêt****Entreprises financières****SOCIETES ETRANGERES****Etablissements de crédit****Europe**

BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00%	30,00%
Findomestic	Italie	50,00%	50,00%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**Europe**

BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,99%	29,99%
------------------------------------	---------	--------	--------

Entreprises non financières**SOCIETES FRANCAISES****Assurance**

Natio Assurance		50,00%	50,00%
-----------------	--	--------	--------

Immobilier

SAS Bègles Arcins		50,00%	26,65%
SAS Cecobil		50,00%	26,65%
SAS Soaval		50,00%	19,99%
SAS Espace Cordeliers		50,00%	26,65%
SAS Le Havre Lafayette		50,00%	26,65%
SAS Le Havre Vauban		50,00%	26,65%
SCI Antin Vendôme		50,00%	26,65%
SCI du Bassin Nord		50,00%	26,65%

SOCIETES ETRANGERES**Assurance**

Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00%	49,00%
-------------------------------	--------	--------	--------

Immobilier

Effe Kappa SRL	Italie	50,00%	26,65%
Galiera Parque Nascente SA	Portugal	50,00%	26,65%
Gondobrico	Portugal	50,00%	26,65%
I G C	Italie	50,00%	26,65%
Plaza Centers Management	Hongrie	50,00%	26,65%
P S G	Italie	50,00%	19,99%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE**Entreprises financières****SOCIETES FRANCAISES****Etablissements de crédit**

Axa Banque Financement (ex Axa Crédit)		35,00%	35,00%
Caisse d'Epargne Financement - CEFI		33,00%	33,00%
Cofidis International Groupe		15,00%	15,00%
Cofinoga (Groupe)		44,00%	44,00%
Société Paiement PASS		40,01%	40,01%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE**% contrôle % intérêt****Autre entreprise à caractère financier**

Verner Investissements (Groupe)		38,90%	38,90%
---------------------------------	--	--------	--------

SOCIETES ETRANGERES**Etablissements de crédit****Europe**

Fortis Crédit	Belgique	45,00%	45,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	40,00%	40,00%

Autres entreprises à caractère financier**Europe**

Centro Leasing SPA	Italie	37,30%	37,28%
--------------------	--------	--------	--------

Amériques

Carrefour Administration Cartos de Creditos - CCAC	Brésil	40,00%	40,00%
--	--------	--------	--------

Entreprises non financières**SOCIETES FRANCAISES****Autres**

BNP Paribas Partners for Innovation		50,00%	50,00%
Finaxa		13,04%	20,90%
Laser		9,01%	9,01%

SOCIETES ETRANGERES**Immobilier**

Devimo Consult	Belgique	35,00%	13,99%
Galiera Commerciale Assago	Italie	20,00%	20,00%

Autres

Compagnie Benelux de Participations - Cobepa	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Cippar	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Cobepa Finance	Luxembourg	25,00%	25,00%
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa - Copabel SA	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Groupe Financier Liégeois	Belgique	24,90%	24,90%
Cobepa - Ibel	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Mascagni	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	25,00%	25,00%
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - SA Mosane	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Sté Financière et de Réalisation	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Tradexco SA	Belgique	25,00%	25,00%
Cobepa - Ulran	Luxembourg	25,00%	25,00%
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	24,90%	81,44%

NOTE 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2004			2003	2002
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	6 843	-	6 843	5 287	9 884
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	128 452	(52)	128 400	106 671	83 990
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	7 116	(28)	7 088	7 062	9 426
Comptes et prêts (a)	21 173	(256)	20 917	22 322	22 938
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	150 741	-	150 741	131 137	112 100
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 128	-	1 128	1 817	1 730
Total des opérations de pension	151 869	-	151 869	132 954	113 830
Prêts subordonnés	569	-	569	612	318
Total des créances sur les établissements de crédit	180 727	(284)	180 443	162 950	146 512
Total des opérations interbancaires et assimilées	316 022	(336)	315 686	274 908	240 386
<i>Dont créances rattachées</i>			780	1 538	3 228

- (a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros, au 31 décembre	2004		2003	2002
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle				
Créances commerciales	12 381	-	12 381	10 041
Comptes débiteurs	14 555	-	14 555	12 822
Autres concours à la clientèle :				
- Crédits de trésorerie	55 046	-	55 046	44 145
- Crédits à l'habitat	57 851	-	57 851	46 739
- Crédits à l'équipement	26 212	-	26 212	22 031
- Crédits à l'exportation	9 958	-	9 958	4 531
- Autres crédits à la clientèle	34 525	(833)	33 692	36 384
Total des autres concours à la clientèle	183 592	(833)	182 759	153 830
Créances douteuses	11 045	(7 513)	3 532	4 250
Créances rattachées sur la clientèle	949	-	949	1 217
Titres et valeurs reçus en pension	23 146	-	23 146	19 319
Prêts subordonnés (a)	193	(7)	186	132
Total des créances sur la clientèle (b)	245 861	(8 353)	237 508	201 611
Opérations de crédit bail et assimilées	20 989	(417)	20 572	20 622
Total des opérations avec la clientèle	266 850	(8 770) (c)	258 080	221 973
<i>Dont créances rattachées</i>			1 168	1 494

(a) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 77 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 59 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 53 millions d'euros au 31 décembre 2002.

(b) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 9 904 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 7 879 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 8 079 millions d'euros au 31 décembre 2002.

(c) Dont 851 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

Le total des opérations avec la clientèle, hors opérations de pensions et hors provisions pour risques pays, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre	2004						2003	
	Clientèle financière	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Administrations	Autres non financiers	Total	Total
Encours sains	9 787	115 990	16 018	82 094	6 618	1 405	231 912	198 908
<i>Dont encours restructurés</i>	5	36		455	92		588	398
Encours douteux								
Encours bruts	114	7 048	733	3 687	200	10	11 792	13 252
<i>Dont douteux compromis</i>	82	4 313	630	2 858	130	10	8 023	8 730
Provisions spécifiques	(50)	(4 642)	(512)	(2 607)	(101)	(7)	(7 919)	(8 543)
Montant net	64	2 406	221	1 080	99	3	3 873	4 709
Total montant net	9 851	118 396	16 239	83 174	6 717	1 408	235 785	203 617

Le montant des encours douteux compromis s'élève à 8 023 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 8 730 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ces encours sont couverts par une provision de 5 746 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 5 523 millions d'euros au 31 décembre 2003.

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros au 31 décembre	2004			2003			2002	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	90 497	-	90 497	90 497	73 822	73 822	54 453	54 453
Obligations et autres titres à revenu fixe	46 191	-	46 191	46 191	34 217	34 217	24 707	24 707
Actions et autres titres à revenu variable	69 815	-	69 815	69 815	50 442	50 442	21 149	21 149
Actions propres détenues par le groupe	7	-	7	7	80	80	14	14
Total des titres de transaction	206 510	-	206 510	206 510	158 561	158 561	100 323	100 323
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>15 174</i>	<i>-</i>	<i>15 174</i>	<i>15 174</i>	<i>7 968</i>	<i>7 968</i>	<i>4 806</i>	<i>4 806</i>
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	5 347	(52)	5 295	5 376	8 045	8 403	7 254	7 830
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 145	(389)	11 756	11 757	14 672	14 957	9 642	10 213
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 595	(163)	2 432	2 500	1 984	2 101	1 453	1 547
Total des titres de placement et assimilés	20 087	(604)	19 483	19 633	24 701	25 461	18 349	19 590
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>2 818</i>	<i>(160)</i>	<i>2 658</i>	<i>2 685</i>	<i>2 669</i>	<i>2 724</i>	<i>1 541</i>	<i>1 556</i>
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	32 608	-	32 608	33 267	24 804	24 889	22 283	22 735
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 967	(15)	8 952	9 066	6 116	6 643	7 615	8 009
Total des titres d'investissement	41 575	(15)	41 560	42 333	30 920	31 532	29 898	30 744
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>998</i>	<i>(2)</i>	<i>996</i>	<i>1 023</i>	<i>359</i>	<i>369</i>	<i>409</i>	<i>414</i>
Total des titres de transaction, de placement et assimilés, et d'investissement (a) :	268 172	(619)	267 553	268 476	214 182	215 554	148 570	150 657
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	128 452	(52)	128 400	129 140	106 671	107 114	83 990	85 018
Obligations et autres titres à revenu fixe	67 303	(404)	66 899	67 014	55 005	55 817	41 964	42 929
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>4 210</i>	<i>(56)</i>	<i>4 154</i>	<i>4 182</i>	<i>3 392</i>	<i>3 422</i>	<i>2 452</i>	<i>2 465</i>
Actions et autres titres à revenu variable	72 417	(163)	72 254	72 322	52 506	52 623	22 616	22 710
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>14 780</i>	<i>(106)</i>	<i>14 674</i>	<i>14 700</i>	<i>7 604</i>	<i>7 639</i>	<i>4 304</i>	<i>4 311</i>

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 16 489 millions d'euros au 31 décembre 2004 (12 081 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 4 437 millions d'euros au 31 décembre 2002). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 16 094 millions d'euros dont 832 millions d'euros d'origine française (11 777 millions d'euros en 2003 dont 565 millions d'euros d'origine française et 4 246 millions d'euros en 2002 dont 791 millions d'euros d'origine française).

**NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT
(Suite)**

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2004	2003	2002
Titre de transaction	Titre de placement	1 371	830	575
Titre de placement	Titre d'investissement	2 792	5	270
Titre d'investissement	Titre de placement	34	628	769

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2004 à 311 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre des écarts d'acquisition nets négatifs de 364 millions d'euros au 31 décembre 2002) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2004 à 43 millions d'euros (49 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre des écarts d'acquisition nets négatifs de 181 millions d'euros au 31 décembre 2002). Ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2004 à 15 045 millions d'euros (11 065 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 5 051 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 474 millions d'euros au 31 décembre 2004 (contre 601 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 506 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2004, 125 000 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Placements immobiliers	1 173	1 103	1 141
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	4 364	2 944	2 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 800	33 153	30 323
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	24 058	22 530	20 734
Parts cessionnaires de provisions techniques	2 075	1 030	919
Autres placements	1 062	648	629
Créances rattachées	969	867	795
Placements financiers des entreprises d'assurance	69 501	62 275	57 154

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros, au 31 décembre	2004			2003		2002	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 234	1 923	2 076	2 405	2 908	2 620	3 245
Titres cotés	1 760	1 591	2 992	2 207	3 339	2 787	3 875
Total des autres titres détenus à long terme	3 994	3 514	5 068	4 612	6 247	5 407	7 120
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 920	1 517	1 776	842	947	887	1 032
Titres de participation							
Titres non cotés	814	677	800	730	808	1 116	1 482
Titres cotés	537	415	1 025	588	1 097	3 869	3 743
Total des titres de participation	1 351	1 092	1 825	1 318	1 905	4 985	5 225
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	3 271	2 609	3 601	2 160	2 852	5 872	6 257
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	7 265	6 123	8 669	6 772	9 099	11 279	13 377

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable, réévaluée le cas échéant, de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 461 millions d'euros et 391 millions au 31 décembre 2004 contre 467 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 3 566 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 2 546 millions d'euros au 31 décembre 2004 (2 327 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 2 098 millions d'euros au 31 décembre 2002).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME (suite)

Les principales lignes de titres composant le poste «Autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées» dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2003 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2003	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Total	0,21	La Défense	30 406	7 025	164
Véolia Environnement	1,84	Paris	3 575	(2 055)	145
Shinhan Financial Group	4,39	Séoul (Corée du Sud)	3 676	277	143
Peugeot	1,53	Paris	11 864	1 497	114
Sagem	4,05	Paris	1 178	120	112
Schneider Electric	1,92	Boulogne Billancourt	7 659	433	105
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Bouygues Telecom	6,41	Issy Les Moulineaux	1 553	198	171
Cassa Di Risparmio Di Firenze	6,99	Florence (Italie)	958	95	118
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Pargesa Holding	14,58	Genève (Suisse)	3 895	136	357
Erbe SA	47,01	Gerpinnes (Belgique)	670	26	335
Tyler Trading Inc	19,03	Wilmington (USA)	1 705	43	294
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 283	42	221
Crédit Logement	16,50	Paris	1 231	49	207
Eiffage	19,16	Issy Les Moulineaux	1 012	140	107
Participations dans des fonds d'investissement					
PAI Europe III	13,77	Paris	N/A	N/A	134
PAI LBO Fund	62,43	Paris	N/A	N/A	123

(a) Selon les normes françaises, y compris le résultat.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2004	2003	2002
Solde au 1^{er} janvier	11 705	13 029	13 171
Dotation nette aux provisions de l'exercice	693	1 379	1 532
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 497)	(1 724)	(1 470)
Variation des parités monétaires et divers	(322)	(979)	(204)
Solde au 31 décembre	10 579	11 705	13 029
Les provisions se décomposent comme suit :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	284	256	416
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	8 770	9 506	10 347
• Relatives aux titres (a)	443	746	1 009
Total des provisions déduites de l'actif	9 497	10 508	11 772
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>1 211</i>	<i>1 481</i>	<i>2 119</i>
– Provisions inscrites au passif (note 19) :			
• Relatives aux engagements par signature	428	505	570
• Relatives aux créances risquées et assimilées	654	692	469
• Relatives aux risques sectoriels éventuels	-	-	218
Total des provisions inscrites au passif	1 082	1 197	1 257
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>258</i>	<i>314</i>	<i>309</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	10 579	11 705	13 029

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont principalement au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des événements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays s'établit à 1 469 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 1 795 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 2 428 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	2 0 0 4	2 0 0 3	2 0 0 2
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	1 855	2 278	2 533
• Engagements par signature	68	51	93
• Titres	78	214	87
• Créances risquées et assimilés	331	367	112
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 332	2 910	2 825
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(1 154)	(1 137)	(1 024)
• Engagements par signature	(60)	(38)	(38)
• Titres	(73)	(226)	(132)
• Créances risquées et assimilés	(352)	(130)	(99)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 639)	(1 531)	(1 293)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	693	1 379	1 532
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	136	187	146
Récupération sur créances amorties	(97)	(104)	(101)
Dotation aux provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(54)	(101)	(107)
Total du coût du risque	678	1 361	1 470
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	902	1 727	1 555
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risques pays	(224)	(366)	(85)

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au 31 décembre 2004	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats de l'exercice 2004 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Etablissements de crédit</i>	449	99	548	302
Cofinoga	241	50	291	130
Société de paiement pass	85	19	104	35
Cofidis International Groupe	39	17	56	13
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	52	9	61	87
Autres	32	4	36	37
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	174	15	189	217
Centro Leasing Spa	52	5	57	42
CCAC Brésil	28	13	41	38
Autres	94	(3)	91	137
Total des sociétés financières	623	114	737	519
Sociétés non financières :				
Laser	32	6	38	53
Finaxa	823	64	887	492
Fischer Francis Trees and Watts	(2)	5	3	71
Cobepa	82	3	85	100
Autres	9	2	11	8
Total des sociétés non financières	944	80	1 024	724
Total des titres mis en équivalence	1 567	194	1 761	1 243

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2004	Acquisitions	Remboursement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 décembre 2004	Montant des provisions au 1er janvier 2004	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 2004	Montant net au 31 décembre 2004	Montant au 31 décembre 2003
Titres d'investissement (note 5)	30 965	70 830	(62 384)	2 164	41 575	(45)	-	1	29	(15)	41 560	30 920
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	2 912	412	(511)	458	3 271	(752)	(71)	224	(63)	(662)	2 609	2 160
Autres titres détenus à long terme (note 7)	5 358	463	(1 194)	(633)	3 994	(746)	(119)	330	55	(480)	3 514	4 612
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 631			130	1 761						1 761	1 631
Total des immobilisations financières	40 866	71 705	(64 089)	2 119	50 601	(1 543)	(190)	555	21	(1 157)	49 444	39 323

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros au 31 décembre	2004			2003	2002
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	2 143	(1 306)	837	698	538
- Autres immobilisations incorporelles	965	(224)	741	789	749
Total des immobilisations incorporelles	3 108	(1 530)	1 578	1 487	1 287
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 578	(1 211)	2 367	2 123	2 076
- Terrains et immeubles en location simple	4 494	(679)	3 815	3 397	3 062
- Equipement, mobilier, installations	4 328	(2 874)	1 454	1 600	1 695
- Autres immobilisations	369	(1)	368	401	520
Total des immobilisations corporelles	12 769	(4 765)	8 004	7 521	7 353
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	15 877	(6 295)	9 582	9 008	8 640

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 77 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Au 31 décembre 2004, les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élèvent à 3 844 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 3 454 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 3 122 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 755 millions d'euros en 2004 contre 758 millions d'euros en 2003 et 618 millions d'euros en 2002.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	2004	2003	2002
Valeur nette au 1^{er} janvier	5 578	6 547	4 489
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	1 354	50	2 988
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(236)	(559)	(397)
Dotations courantes aux amortissements	(408)	(417)	(388)
Amortissements exceptionnels	(44)	(43)	(145)
Valeur nette au 31 décembre	6 244	5 578	6 547

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2004 à 384 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 24 millions d'euros, contre 399 millions d'euros en 2003 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros et 366 millions d'euros en 2002 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 22 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés à 20 millions d'euros en 2004, contre 43 millions d'euros en 2003 et 95 millions d'euros en 2002. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 24 millions d'euros a été constaté suite à la cession hors groupe de 75 % de Cobepa. Ces amortissements ont été portés en diminution des « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les écarts d'acquisition net négatifs s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2004 (18 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 22 millions d'euros au 31 décembre 2002) et sont principalement relatifs à Finaxa (13 millions d'euros).

Les nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice 2004 sont principalement liés à l'acquisition des titres Community First Bankshares et Union Safe Deposit Bank pour un montant de 1 149 millions de dollars, ainsi que des titres Atis Real International et Verner Investissements.

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	14 234	13 853	20 228
Produits à recevoir	3 372	5 419	5 331
Comptes d'encaissement	3 530	2 845	3 488
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	4 584	6 707	9 501
Total des comptes de régularisation – actif	25 720	28 824	38 548
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	39 192	42 185	36 328
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	4 625	5 067	3 655
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 319	3 716	3 702
Impôt différé – actif	930	853	975
Autres actifs des sociétés d'assurance	1 677	1 142	931
Actifs divers	24 345	11 633	10 458
Total des autres actifs	74 088	64 596	56 049
Total des comptes de régularisation et autres actifs	99 808	93 420	94 597

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

NOTE 14- COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros au 31 décembre	2004	2003	2002
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	7 914	5 027	8 859
Comptes et emprunts	85 780	61 740	52 808
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	149 479	122 258	113 552
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	1 790	2 229	2 686
Total des opérations de pension	151 269	124 487	116 238
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	244 963	191 254	177 905
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 175	1 025	1 025
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	246 138	192 279	178 930
<i>Dont dettes rattachées</i>	793	1 785	2 273

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 4 272 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 4 906 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 8 465 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 4	2 0 0 3	2 0 0 2
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	84 292	69 464	70 950
Comptes à terme	72 341	68 899	72 150
Comptes d'épargne à régime spécial	39 712	36 622	31 113
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	41 345	35 475	20 819
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	22	161	537
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des opérations de pension	41 367	35 636	21 356
Total des comptes créditeurs de la clientèle	237 712	210 621	195 569
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	83 844	67 014	64 913
Bons de caisse	6 712	4 933	6 708
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	90 556	71 947	71 621
Total des dépôts de la clientèle	328 268	282 568	267 190
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>578</i>	<i>648</i>	<i>968</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 20 763 millions d'euros au 31 décembre 2004 (18 272 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 14 515 millions d'euros au 31 décembre 2002) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 92 921 millions d'euros au 31 décembre 2004 (76 701 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 74 542 millions d'euros au 31 décembre 2002).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2004, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/2004	Durée restant à courir						
			2005	2006	2007	2008	2009	2010 à 2014	au-delà de 2014
▪ Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 5,89 %	2 867 8 834	617 549	912 1 741	409 1 366	200 1 535	- 305	31 2 943	698 395
▪ Emprunts émis en dollar des Etats Unis	Variable 3,88 %	705 44	- -	150 44	67	-	-	-	488
▪ Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 6,12 %	224 157	- 1	40 7	172 10	12 -	139		
Total des emprunts émis		12 831	1 167	2 894	2 024	1 747	444	2 974	1 581
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(1 847)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		10 984							
Dettes rattachées		110							
Total des emprunts obligataires		11 094							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 330 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 163 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 158 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	40 244	35 910	32 684
Provisions techniques des contrats en unités de compte	24 700	22 554	21 047
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	2 098	1 694	1 409
Provision pour participation des assurés	1 091	1 139	1 048
Dettes rattachées	1 245	511	338
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	69 378	61 808	56 526

La provision pour participation des assurés comprend notamment la provision pour participation aux excédents (592 millions au 31 décembre 2004, contre 615 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 547 millions au 31 décembre 2002).

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	2 333	4 459	5 060
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	14 986	14 528	20 617
Comptes d'encaissement	4 789	2 923	2 066
Autres comptes de régularisation créditeurs	10 250	8 585	4 806
Total des comptes de régularisation - passif	32 358	30 495	32 549
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	5 430	6 938	4 966
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	41 747	43 634	37 782
Dettes attachées aux opérations sur titres	102 569	88 430	57 471
Impôts différés – passif	1 462	1 417	1 685
Autres passifs d'assurance	653	418	494
Autres créditeurs et passifs divers	13 909	13 488	10 889
Total des autres passifs	165 770	154 325	113 287
Total des comptes de régularisation et autres passifs	198 128	184 820	145 836

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 4	2 0 0 3	2 0 0 2
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 349	1 467	1 245
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	654	692	469
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 8)	-	-	218 (a)
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
- au titre des risques spécifiques	170	191	261
- au titre des risques pays	258	314	309
Provision pour restructuration (note 41)	29	80	178
Autres provisions pour risques et charges	1 304	1 301	1 464
Total des provisions pour risques et charges	3 764	4 045	4 144

(a) Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels a fait l'objet au 31 décembre 2002, d'une affectation notionnelle aux moins-values latentes sur les participations cotées et d'une reprise au cours de l'exercice 2003 pour tenir compte des provisions constituées sur chacune des lignes de titres concernées (note 37).

Les provisions pour créances risquées et assimilées ont fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une constitution de provision générale de 250 millions d'euros destinée à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe. Sur ce montant, 128 millions d'euros ont été utilisés en 2004 par allocation à des risques spécifiquement provisionnables.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 822 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 983 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2004, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2004	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 31 décembre 2004
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	539	208	(293)	(21)	433
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	187	84	(175)	2	98
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	194	56	(37)	(11)	202
- Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	158	68	(81)	(12)	133
Provisions non liées à des opérations bancaires	762	395	(257)	(29)	871
Total des autres provisions	1 301	603	(550)	(50)	1 304

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
Emprunts subordonnés remboursables	10 298	11 112	11 776
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	308	312	343
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	654	707	849
Titres en euros	290	290	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	944	997	1 154
Titres perpétuels	398	412	629
Total des emprunts subordonnés perpétuels	1 650	1 721	2 126
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	11 948	12 833	13 902
Dettes rattachées	294	393	381
Total des dettes subordonnées	12 242	13 226	14 283

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2004, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010 à 2014	Au-delà de 2014
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• En euros	6 359	331	290	486	932	65	3 756	499
• En dollar des Etats Unis	3 137	55	166	441	-	220	1 420	835
• Dans d'autres monnaies	802	118	-	77	52	-	45	510
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	10 298	504	456	1 004	984	286	5 221	1 843

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES (suite)

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi. Dans ce cadre, un rachat de 219 742 titres a été effectué en 2004. Ces titres ont fait l'objet d'une annulation.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée en septembre 1986 pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985. De son côté, Paribas SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 165 millions de dollars en juillet 1986, et pour un montant de 200 millions de dollars en décembre 1996.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 752 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 843 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 997 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2002	1 772	10 476	380
. Opérations réalisées sur le capital en 2002 :			
- Opérations d'augmentation du capital	18	328	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2002			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	1 790	10 804	377
Distribution au titre de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003	1 790	10 804	377
. Opérations réalisées sur le capital en 2003 :			
- Opérations d'augmentation du capital	16	213	
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 6 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 31 mai 2002 et du 14 mai 2003			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2003			
. Effet de l'application du règlement CRC 2002-03 (note 1)			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2003			
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant affectation du résultat	1 806	11 017	374
Distribution au titre de l'exercice 2003			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	1 806	11 017	374
. Opérations réalisées sur le capital en 2004 :			
- Opérations d'augmentation du capital	13	239	
- Opérations de réduction du capital	(50)	(916)	
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 6 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 14 mai 2003 et du 28 mai 2004			
. Effet de la variation des parités monétaires au 31 décembre 2004			
. Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires minoritaires de filiales du Groupe			
. Autres variations			(5)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2004			
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat	1 769	10 340	369

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(93)	11 971	(935)	11 323	23 571	2 939	26 510
	(226)	161	(65)	346 (65)	1 276	346 (65) 1 276
(342)	(50)	(329)	(379) (342)	(379) (342)	(203)	(379) (545)
	22		19	19	180	199
	3 295		3 295	3 295	343	3 638
(435)	15 012	(1 103)	13 851	26 445	4 535	30 980
	(1 040)		(1 040)	(1 040)	(284)	(1 324)
(435)	13 972	(1 103)	12 811	25 405	4 251	29 656
				229	700	229 700
(167)	(94)	(802)	(896) (167)	(896) (167)	(284)	(896) (451)
	(33)		(33)	(33)		(33)
	25		22	22	12	34
	3 761		3 761	3 761	340	4 101
(602)	17 631	(1 905)	15 498	28 321	5 019	33 340
	(1 212)		(1 212)	(1 212)	(329)	(1 541)
(602)	16 419	(1 905)	14 286	27 109	4 690	31 799
				252		252
		966	966			
(187)	(94)	(1 611)	(1 705) (187)	(1 705) (187)	(104) (157)	(1 705) (291) (157)
	62		57	57	(8)	49
	4 668		4 668	4 668	403	5 071
(789)	21 055	(2 550)	18 085	30 194	4 824	35 018

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**Opérations intervenues sur le capital en 2002****Division du capital**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a eu pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 28 février 2002 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 7 623 799 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 27 juin 2002 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté de 927 046 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2002, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 173 839 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 705 985 actions nouvelles d'un montant nominal de 2 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2002. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2003.

Opérations intervenues sur le capital en 2003

En conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2003 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 6 673 360 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 2 juillet 2003 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 517 716 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 et 100 715 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2003, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 903 171 615 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 443 989 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2003. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 28 janvier 2004.

Opérations intervenues sur le capital en 2004**Réduction de capital**

Conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 mai 2003, le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mars 2004 a décidé l'annulation par réduction de capital de 25 000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

Augmentation de capital

En outre, en conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2004 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2003 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 5 477 862 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 6 juillet 2004 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 552 435 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 et 54 543 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2004 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

Au 31 décembre 2004, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 884 700 444 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 518 758 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2004 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2004. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 25 janvier 2005.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2002, les primes d'émission ont été augmentées de 328 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

En 2003, les primes d'émission ont été augmentées de 213 millions d'euros en raison de l'émission des actions de BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Au cours de l'exercice 2004, les primes d'émission ont été augmentées de 239 millions d'euros en raison de l'émission des actions de BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

En outre, les primes d'émission ont été réduites de 916 millions d'euros dans le cadre de l'annulation de 25 000 000 d'actions BNP Paribas.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 278 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultat afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés au bout de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé un coupon égal à Euribor 3 mois augmenté de 2,48 %, versé trimestriellement.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS EMISES PAR BNP PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 31 décembre 2004, le Groupe BNP Paribas détenait 51 808 500 actions BNP Paribas représentant 2 557 millions d'euros dont 51 683 500 actions BNP Paribas représentant 2 550 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 5)		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14	28 260 453	1 117
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	22 547 920	1 061			22 547 920	1 061
Autres mouvements	-5 623 930	-259	1 242 000	66	-4 381 930	- 193
Actions détenues au 31 décembre 2003	44 818 443	1 905	1 608 000	80	46 426 443	1 985
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	35 751 407	1 794			35 751 407	1 794
Réduction du capital en application de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2004	- 25 000 000	- 966			- 25 000 000	- 966
Autres mouvements	- 3 886 350	- 183	- 1 483 000	- 73	- 5 369 350	- 256
Actions détenues au 31 décembre 2004	51 683 500	2 550	125 000	7	51 808 500	2 557

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	2004	2003	2002
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	17 812	25 451	16 310
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	14 360	14 500	16 326
• Autres ouvertures de crédits confirmés	102 630	86 686	49 019
– Autres engagements en faveur de la clientèle	37 839	29 650	58 743
	154 829	130 836	124 088
Total des engagements de financement donnés	172 641	156 287	140 398
Accords de refinancement (lignes « stand-by ») reçus :			
Des établissements de crédit	30 885	41 217	19 040
De la clientèle	4 366	2 759	2 496
	35 251	43 976	21 536
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 787	1 382	2 035
– Autres garanties	4 337	3 865	4 812
	6 124	5 247	6 847
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	958	862	883
• Cautions administratives et fiscales	7 224	7 038	7 361
• Autres garanties	5 630	6 111	6 179
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	46 212	37 607	38 956
	60 024	51 618	53 379
Total des engagements de garantie donnés	66 148	56 865	60 226
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	26 414	21 633	23 362
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 994	2 392	1 895
– Garanties reçues de la clientèle financière	861	478	299
– Autres garanties reçues	19 943	18 448	18 268
	23 798	21 318	20 462
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	23 798	21 318	20 462
Total des engagements de garantie reçus	50 212	42 951	43 824
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	9 570	7 735	14 904
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	-	117	133
Total des titres à recevoir	9 570	7 852	15 037
Total des titres à livrer	8 241	7 389	7 960

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2004			2003		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	316 478	15 182 620	15 499 098	268 731	14 481 754	14 750 485
Opérations sur marchés organisés	650	7 266 721	7 267 371	18 050	7 217 623	7 235 673
- contrats de taux	650	7 220 913	7 221 563	7 253	7 178 284	7 185 537
- contrats de change	-	164	164	10 411	9 864	20 275
- actifs financiers	-	45 644	45 644	386	29 475	29 861
Opérations de gré à gré	315 828	7 915 899	8 231 727	250 681	7 264 131	7 514 812
- Accords de taux futurs	1 062	584 089	585 151	13 413	529 224	542 637
- Swaps de taux	172 760	5 805 247	5 978 007	112 179	5 145 442	5 257 621
- Swaps de devises	54 707	542 526	597 233	61 497	508 927	570 424
- Swaps cambistes	86 086	866 112	952 198	62 323	906 114	968 437
- Autres contrats à terme	1 213	117 925	119 138	1 269	174 424	175 693
Opérations conditionnelles	25 679	5 031 616	5 057 295	40 043	3 566 281	3 606 324
Opérations sur marchés organisés	903	2 559 847	2 560 750	1 046	1 933 578	1 934 624
Options de taux	28	2 399 290	2 399 318	17	1 748 719	1 748 736
- achetées	-	1 183 700	1 183 700	17	886 151	886 168
- vendues	28	1 215 590	1 215 618	-	862 568	862 568
Options de change	-	-	-	896	-	896
- achetées	-	-	-	787	-	787
- vendues	-	-	-	109	-	109
Autres options	875	160 557	161 432	133	184 859	184 992
- achetées	78	78 341	78 419	10	114 678	114 688
- vendues	797	82 216	83 013	123	70 181	70 304
Opérations de gré à gré	24 776	2 471 769	2 496 545	38 997	1 632 703	1 671 700
Contrats de taux plafonds et plachers	1 754	573 001	574 755	15 396	393 432	408 828
- achetés	789	247 406	248 195	8 053	174 497	182 550
- vendus	965	325 595	326 560	7 343	218 935	226 278
Swaptions et options (taux, change et autres)	23 022	1 898 768	1 921 790	23 601	1 239 271	1 262 872
- achetés	9 365	899 050	908 415	11 670	572 880	584 550
- vendus	13 657	999 718	1 013 375	11 931	666 391	678 322
Total des opérations sur instruments financiers à terme	342 157	20 214 236	20 556 393	308 774	18 048 035	18 356 809

Au 31 décembre 2004, les dérivés de crédit enregistrés au sein des opérations sur instruments à terme conditionnels de gré à gré s'élèvent à 434 097 millions d'euros (213 605 millions d'euros achetés et 220 492 millions d'euros vendus).

Les opérations contractées au titre de gestion de positions étant pour l'essentiel valorisées au prix de marché, les variations de valorisation contribuent à la formation du résultat de la période. Les opérations contractées à titre de couverture restant évaluées au coût historique, le résultat afférent à ces opérations est constaté symétriquement au résultat des opérations couvertes.

La valeur de marché de la position nette de l'ensemble des opérations fermes est évaluée à environ 3 850 millions d'euros au 31 décembre 2004. La valeur de marché de la position nette, vendeuse, de l'ensemble des opérations conditionnelles est évaluée à environ 5 900 millions d'euros au 31 décembre 2004.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 2004. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme traités de gré à gré

En millions d'euros, au 31 décembre	2004					2003
	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 848	1 625	-	1 625	-	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	118 282	22 387	8 213	14 174	8 738	8 016
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	16 277	9 169	1 124	8 045	7 578	6 677
Total	136 407	33 181	9 337	23 844	16 316	14 693

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

En millions d'euros, au 31 décembre	2004			2003	
	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés	Equivalent risques pondérés
AAA – AA	12 356	3 098	9 258	4 715	3 874
A	2 696	1 024	1 672	1 934	1 831
BBB	13 339	4 119	9 220	5 760	5 273
BB ou inférieur	2 517	828	1 689	1 975	1 749
Non cotés	2 273	268	2 005	1 932	1 966
Total	33 181	9 337	23 844	16 316	14 693

Au 31 décembre 2004 l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,17% de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) inchangé par rapport au 31 décembre 2003.

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 31 décembre 2004 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	41 %	29 %	15 %	85 %
Taux de change et autres contrats	9 %	5 %	1 %	15 %
Total	50 %	34 %	16 %	100 %

NOTE 25- EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2004 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 31 décembre 2004 ressort à 93 millions d'euros après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (57 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004 Moyenne	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Taux d'intérêt	89	57	92	77
Actions	47	47	43	86
Change	6	9	9	8
Matières Premières	8	8	6	7
<i>Effet des compensations</i>	<i>(57)</i>	<i>(60)</i>	<i>(81)</i>	<i>(91)</i>
Total	93	61	69	87

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

OPERATIONS DE TITRISATION REALISEES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTELE

• **Opérations de refinancement à court terme**

Au 31 décembre 2004, cinq véhicules non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird et Matchpoint) sont gérés par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 491 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 10 457 millions d'euros.

Au 31 décembre 2004, aucune de ces opérations de refinancement à court terme ne nécessitait la constitution de provisions.

• **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 172 millions d'euros au 31 décembre 2004 à quatre d'entre eux (BEI-Iris 4, Tiepolo Finance, Telecom Italia SV et RCI-Renault) représentant 1 500 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

OPERATIONS DE TITRISATION REALISEES POUR COMPTE PROPRE

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI), des encours de cartes de crédit (Findomestic) et des financements par crédit-bail (Centroleasing) à des véhicules de titrisation non consolidés. Ces filiales ont délivré à ces véhicules une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidées conformément aux critères retenus par le règlement n°2004-04 du CRC rappelés dans la note annexe 1.

Le tableau suivant résume la situation au 31 décembre 2004 des opérations réalisées (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Echéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2004	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Master Noria	1998	2006	350	14,1
UCB (France)	Domos 4 et 5 Master Domos	1998-1999	2008-2011	463	22,5
		1999	2012	1 366	30,5
Findomestic (Italie)	Findomestic MasterDolfin	2000	2005	325	-
		2003	2008	329	4,0
UCI (Espagne)	UCI 3 à 11	1997-2004	2005-2017	3 051	37,3
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio Finance Ponte Vecchio Finance 2	2002	2007	574	-
		2003	2010	428	-

Au 31 décembre 2004, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisations synthétiques en transférant au marché l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou «credit default swap») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 7 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Opérations synthétiques (en millions d'euros)

Entités	Année de création	Echéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2004	Montant brut du risque conservé par le groupe (1)	Provisions et pertes sur l'exercice 2004	Provisions et pertes cumulées au 31 décembre 2004 (2)
Olan 2 (France)	2000	2005	3 546	76,0	-	60,6
Euroliberté (France)	2001	2008	1 984	139,8	2,2	20.1
Condor (USA)	2001	2006	1 686	96,1	-	-
Jules Vernes (USA)	2002	2006	215	33,1	-	-

- (1) Ce risque est conservé par le groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les véhicules sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.
- (2) En cas de défaut d'une contrepartie sur un encours couvert par l'opération de titrisation synthétique, les véhicules sont appelés pour le montant du défaut. A hauteur des premières pertes, le produit résultant des sommes reçues vient compenser la perte alors constatée sur les instruments de capital. Les encours couverts restent provisionnés à hauteur du risque conservé par le Groupe.

NOTE 27 REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- Régimes de retraite

En France, le groupe BNP Paribas cotise, depuis le 1er janvier 1994 en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0% conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les réserves de la Caisse de Retraite de la BNP s'élèvent à environ 59 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas s'élèvent au 31 décembre 2004 à environ 282 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 21).

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. Ainsi, au moment de leur départ en retraite les salariés bénéficieront d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite sont provisionnés dans les comptes du groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les régimes de retraite sont fondés sur l'acquisition d'une pension définie soit en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni, Irlande, Canada) soit sur l'acquisition chaque année d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux défini à l'avance (Etats-Unis).

Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège).

La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne, Portugal) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Au 31 décembre 2004, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élèvent à 76 millions d'euros après un amortissement de 7 millions d'euros en 2004. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10% s'élève à 101 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Dans de nombreux pays et dans les années récentes, les plans à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs, lesquels se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies (Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie, Allemagne, Luxembourg). Dans ce type de plan, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

- Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2004, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre des engagements sociaux français et étrangers s'élèvent à 1 349 millions d'euros au 31 décembre 2004.

NOTE 28 – ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros, au 31 décembre	Durée restant à courir					Total
	Opérations à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	48 291	227 952	16 044	9 412	14 323	316 022
– caisse, banques centrales, CCP	6 843					6 843
– effets publics et valeurs assimilées		103 644	6 324	6 945	11 539	128 452
– créances sur les établissements de crédit	41 448	124 308	9 720	2 467	2 784	180 727
Opérations avec la clientèle (note 4)	19 269	78 259	34 625	78 924	55 773	266 850
– créances sur la clientèle	19 269	75 637	31 082	66 611	53 262	245 861
– opérations de crédit-bail et assimilées		2 622	3 543	12 313	2 511	20 989
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	-	55 424	2 033	6 722	3 124	67 303
– titres de transaction		46 191				46 191
– titres de placement		6 418	673	3 594	1 460	12 145
– titres d'investissement		2 815	1 360	3 128	1 664	8 967
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)	58 547	160 081	21 429	3 012	3 069	246 138
– comptes créditeurs interbancaires et assimilés	58 547	159 901	21 146	2 832	2 537	244 963
– dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		180	283	180	532	1 175
Dépôts de la clientèle (note 15)	113 684	153 488	19 416	25 488	16 192	328 268
– comptes créditeurs de la clientèle	113 684	101 330	6 921	9 353	6 424	237 712
– dettes envers la clientèle représentées par un titre		52 158	12 495	16 135	9 768	90 556

La gestion de la liquidité du groupe BNP PARIBAS s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement conventionnel des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des emplois à plus d'un an.
- une impasse maximum sur les opérations échéancées contractuellement, d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets des immobilisations).

En outre, BNP PARIBAS veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 16 et 20.

NOTE 29 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2004	2003	2002	2004	2003	2002		2004	2003	2002
(8 165)	(7 212)	(11 460)	6 682	5 846	8 876	Etablissements de crédit (note 30)	(1 483)	(1 366)	(2 584)
(3 822)	(3 524)	(3 695)	10 766	10 548	11 679	Clientèle (note 31)	6 944	7 024	7 984
(6 269)	(5 991)	(5 757)	7 529	7 309	7 119	Crédit bail	1 260	1 318	1 362
(3 957)	(3 936)	(5 310)				Dettes représentées par un titre	(3 957)	(3 936)	(5 310)
			3 355	3 471	3 932	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 32)	3 355	3 471	3 932
(22 213)	(20 663)	(26 222)	28 332	27 174	31 606	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	6 119	6 511	5 384

NOTE 30 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2004	2003	2002	2004	2003	2002		2004	2003	2002
(4 940)	(4 751)	(7 901)	3 510	3 556	5 622	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 430)	(1 195)	(2 279)
(3 225)	(2 461)	(3 559)	3 172	2 288	3 251	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(53)	(173)	(308)
			-	2	3	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	-	2	3
(8 165)	(7 212)	(11 460)	6 682	5 846	8 876	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(1 483)	(1 366)	(2 584)

NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2004	2003	2002	2004	2003	2002		2004	2003	2002
(3 241)	(2 978)	(3 225)	10 332	10 133	11 215	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	7 091	7 155	7 990
(581)	(546)	(470)	420	411	462	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(161)	(135)	(8)
			14	4	2	Intérêts sur prêts subordonnés	14	4	2
(3 822)	(3 524)	(3 695)	10 766	10 548	11 679	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	6 944	7 024	7 984

NOTE 32 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2004	2003	2002
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	751	653	810
Titres d'investissement	1 175	1 117	1 080
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	229	230	212
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	1 200	1 471	1 830
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 355	3 471	3 932
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	41	12	22
Autres titres détenus à long terme	147	148	157
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	106	123	144
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	294	283	323
Total des revenus des portefeuilles-titres	3 649	3 754	4 255

NOTE 33 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	2004	2003	2002
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	174	181	181
Sur opérations avec la clientèle	1 632	1 482	1 530
Sur opérations sur titres	111	145	(103)
Sur opérations de change et d'arbitrage	(4)	(9)	10
Sur engagements sur titres	277	193	113
Sur instruments financiers à terme	(158)	(143)	(124)
Sur prestations de services financiers :			
Sur titres gérés ou en dépôt :			
• Droits de garde	188	170	184
• Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	818	732	739
• Gestion des portefeuilles-titres clientèle	168	200	218
• Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	30	32	30
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 204	1 134	1 171
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
• Pour l'achat ou la vente de titres	256	257	302
• Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	131	124	139
• Autres commissions sur titres	271	273	248
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	658	654	689
Autres commissions :			
• Sur activité d'assistance et de conseil	637	428	508
• Sur moyens de paiement	579	558	552
• Sur autres services financiers	(1 115)	(970)	(908)
• Sur récupérations de frais	111	118	116
• Sur produits accessoires	388	365	350
• Sur produits sur opérations diverses de banque	193	157	93
Total des autres commissions	793	656	711
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 655	2 444	2 571
Total des commissions	4 687	4 293	4 178

L'ensemble des commissions représente 24,9 % du Produit Net Bancaire en 2004 contre 23,9 % en 2003 et 24,9 % en 2002.

NOTE 34 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	2004	2003	2002
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	10 848	8 980	7 890
Produits nets des placements financiers	1 894	1 770	1 706
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(10 848)	(9 100)	(8 170)
Autres produits (charges) nets techniques	25	8	14
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	1 919	1 658	1 440

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "autres commissions sur services financiers" (note 33).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance.

La variation de valeur des actifs en couverture des contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations.

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2004 à 11 196 millions d'euros (9 203 millions d'euros en 2003 et 8 192 millions d'euros en 2002).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	2004				2003	2002
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL		
Résultat technique net d'assurance-vie	119	89	44	252	210	145
Résultat technique net d'assurance non-vie	32	70	-	102	76	59
Réintégration des frais de gestion	310	1 090	57	1 457	1 289	1 207
Reclassements financiers	118	42	3	163	147	113
Sous-total	579	1 291	104	1 974	1 722	1 524
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(40)	(13)	(2)	(55)	(64)	(84)
Contribution nette à la marge technique et financière	539	1 278	102	1 919	1 658	1 440

NOTE 35 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2004	2003	2002
Salaires et traitements	4 838	4 742	4 619
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	292	400	385
Autres charges sociales	1204	1 172	1 057
Total des charges sociales	1 496	1 572	1 442
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	85	82	57
Participation des salariés	147	97	64
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	232	179	121
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	306	270	263
Total des frais de personnel	6 872	6 763	6 445

L'ensemble des rémunérations et avantages en nature bruts versés aux membres du Comité Exécutif s'élève en 2004 à 20,5 millions d'euros (10,4 millions d'euros en 2003). L'évolution entre 2003 et 2004 provient, pour l'essentiel, du versement au responsable de BNP Paribas Capital de sa quote-part de la participation contractuelle aux plus-values réalisées par l'équipe de gestion du portefeuille de participations, qui avait fait l'objet d'une provision sur les exercices antérieurs à 2003, au cours desquels les plus-values correspondantes avaient été dégagées. Le montant global mentionné ci-dessus inclut aussi la rémunération fixe, la rémunération variable perçue en 2004, au titre de l'exercice 2003, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe, ainsi que la fraction transférée en 2004 des rémunérations différées en actions au titre des exercices 2000, 2001 et 2002.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de BNP Paribas s'élève à 0,4 million d'euros.

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2004	Options restant à lever au 31 décembre 2004
2001 (1) (2)	23 mai 2000	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49	164 000	5 905 000
2002 (2)	23 mai 2000	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60	66 520	2 092 050
2003 (3)	23 mai 2000	21 mars 2003	1 302	6 693 000	21 mars 2007	20 mars 2013	37,10	39 600	6 653 400
2004 (3)	23 mai 2000	24 mars 2004	1 458	1 779 850	24 mars 2008	21 mars 2014	49,80	2 000	1 777 850

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du groupe, et les capitaux propres moyens part du groupe de chaque exercice concerné. La performance minimale retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.
- (3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont partiellement subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank.

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP (1)

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2004	Options restant à lever au 31 décembre 2004
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	268 360	207 640
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	867 577	1 206 423
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	201 179	468 821
1999 (2)	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	508 720	4 555 280
2000 (2)	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	261 500	1 492 700

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes (note 22).

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (suite)

3) OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR L'EX GROUPE PARIBAS ET SES FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31 décembre 2004 (1)	Options ajustées restant à lever au 31 décembre 2004 (1)
• PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBEES										
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	5 015 233	162 973
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	68 447	8 678
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	390 117	225 491
	CFP	25 avril 1997	26 déc. 1997	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	4 558 664	1 811 881
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	4 639 939	2 615 438
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	0	30 850
• FILIALE DE PARIBAS CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE										
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	224 323	108 570

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS et après division du nominal de l'action BNP Paribas par deux le 20/02/2002:

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants :
9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.
- Pour Cetelem, filiale consolidée par intégration globale, le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 actions Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 37– GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	2004	2003	2002
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	5	106	7
Moins-values de cessions	(4)	(3)	-
Reprises de provisions	1	1	-
	<u>2</u>	<u>104</u>	<u>7</u>
Gains nets sur titres d'investissement			
Autres titres détenus à long terme :			
Plus-values de cessions	834	790	1 147
Moins-values de cessions	(285)	(248)	(73)
Dotations aux provisions	(131)	(261)	(396)
Reprises de provisions	331	243	219
	<u>749</u>	<u>524</u>	<u>897</u>
Gains nets sur autres titres détenus à long terme			
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	234	337	187
Moins-values de cessions	(252)	(501)	(109)
Dotations aux provisions	(115)	(201)	(233)
Reprises de provisions	259	416	147
	<u>126</u>	<u>51</u>	<u>(8)</u>
Gains (pertes) nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Reprise de Provision pour risques sectoriels éventuels	-	218	-
Immobilisations d'exploitation			
- Plus-values de cessions	24	53	11
- Moins-values de cessions	(58)	(38)	(4)
	<u>(34)</u>	<u>15</u>	<u>7</u>
(Pertes) Gains nets sur immobilisations d'exploitation			
Total des gains nets sur actifs immobilisés	843	912	903

Comme indiqué dans la note 1 relative aux principes comptables, le Groupe BNP Paribas a modifié le mode de constatation en résultat des produits liés aux distributions opérées par les fonds. L'effet de ce changement a conduit à constater en 2004 un produit de 167 millions d'euros en gains nets sur actifs immobilisés dont 100 millions d'euros de produits perçus sur exercices antérieurs.

NOTE 38– RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2004	2003	2002
Dotation aux provisions et charges encourues sur engagements sociaux	(159)	(313)	21
Charges encourues pour répondre aux changements de lois et de réglementation	(83)	(45)	(49)
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(37)	(59)	(51)
Dépréciation exceptionnelle des valeurs immobilisées et véhicules loués	(28)	-	(42)
Provision sur contrat de location immobilière avec option d'achat	-	(10)	(25)
Autres charges exceptionnelles nettes	(82)	(67)	(28)
Total du résultat exceptionnel	(389)	(494)	(174)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

BNP Paribas a, en 2004, signé un accord d'entreprise visant à instituer un régime de santé obligatoire pour les salariés de BNP Paribas en France qui adhèrent tous désormais à la Mutuelle du Groupe BNP Paribas. Dans ce cadre, la banque versera à la Mutuelle une cotisation par salarié actif adhérent à celle-ci et cessera toute contribution au titre des retraités adhérents. Afin d'assurer l'équilibre financier futur du canton des retraités affiliés à la Mutuelle, la banque a procédé au versement d'une soulte de 152 millions d'euros, soldant ainsi tout engagement vis-à-vis de cet organisme au titre des retraités actuels et à venir.

La loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France a modifié les conditions dans lesquelles les salariés peuvent faire valoir leurs droits à la retraite, leur départ à ce titre avant l'âge de 65 ans n'étant désormais possible qu'à leur initiative. Ce changement de législation ne modifie pas le régime des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés du groupe BNP Paribas en France mais il conduit à modifier les hypothèses actuarielles retenues jusqu'ici par le Groupe pour calculer la valeur actuelle des engagements, la date de libération des droits étant fonction du comportement des salariés suscité par la nouvelle loi. Le Groupe a tenu compte de ces nouvelles hypothèses pour déterminer la nouvelle valeur de ces engagements et a provisionné les cotisations sociales désormais dues sur les indemnités de fin de carrière qui seront versées aux salariés faisant le choix de faire valoir leurs droits à la retraite avant l'âge de 65 ans ; ce complément de charges a été provisionné (229 millions d'euros) intégralement en 2003 conformément à la pratique constante de la Banque et de ses filiales en France dans l'application des principes du groupe.

En outre, la banque a constitué en 2003 une provision de 70 millions d'euros au titre d'un nouveau Plan d'Adaptation de l'Emploi mis en place afin de gérer les conséquences sur la pyramide des âges des salariés du Groupe en France, de cette nouvelle loi portant réforme des retraites. Cette provision a été complétée en 2004 pour 7 millions d'euros.

Ces provisions sont comprises dans la rubrique « dotations aux provisions et charges encourues sur engagements sociaux ».

L'adaptation des systèmes d'information nécessitée par l'adoption des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005 et par l'évolution des règles de solvabilité initiée par les autorités prudentielles internationales a conduit le Groupe BNP Paribas à encourir une charge de 83 millions d'euros en 2004 (45 millions d'euros en 2003). En 2002, une charge de 49 millions d'euros avait été comptabilisée par BNP Paribas pour achever l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne dont le coût global avait été évalué à environ 500 millions d'euros encourus entre 1996 et 2002.

L'activité de financement de véhicules loués développée par le Groupe a conduit les filiales anglaises concernées à utiliser un modèle externe d'évaluation prospective des valeurs de revente attendues des véhicules loués. Les dysfonctionnements observés en 2002 du modèle utilisé par une filiale récemment acquise ont nécessité l'adoption d'un nouveau modèle et la constitution d'une provision exceptionnelle de 42 millions d'euros pour dépréciation des véhicules afin de corriger les anomalies d'estimation des valeurs relevées sur l'ancien modèle.

Dans le cadre d'un accord de location immobilière pris en 1993 par First Hawaiian Bank, le groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, était engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location du siège social de BancWest à Hawaii. BancWest ayant opté début 2003 pour le rachat de cet immeuble, il a été procédé à une dépréciation exceptionnelle de la valeur de rachat de 35 millions d'euros (dont 25 millions d'euros en 2002) pour tenir compte de la baisse durable du marché immobilier à Hawaii.

NOTE 39- INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés et par zone géographique

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Banque de Détail en France	4 922	4 733	1 556	1 467	1 333	1 242	1 337	1 240
Services Financiers et Banque de Détail à l'International	5 057	4 903	2 240	2 158	1 801	1 629	1 644	1 408
Banque de Financement et d'Investissement	5 685	5 818	2 442	2 434	2 384	1 801	2 448	1 879
Asset Management and Services	3 019	2 476	1 066	803	1 061	787	993	723
BNP Paribas Capital	4	(34)	(26)	(73)	(26)	(76)	661	496
Autres Activités	136	39	(47)	(139)	-	(94)	(178)	(160)
TOTAL	18 823	17 935	7 231	6 650	6 553	5 289	6 905	5 586
France	10 365	9 891	3 504	3 303	3 150	2 522	3 531	2 886
Autres pays de l'espace économique européen	4 269	3 748	1 807	1 332	1 533	1 024	1 650	1 190
Pays des zones Amérique Asie	3 752	3 874	1 717	1 832	1 699	1 617	1 554	1 393
Autres pays	437	422	203	183	171	126	170	117

- Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Emplois						
France	97 672	68 501	136 778	118 338	234 450	186 839
Autres pays de l'espace économique européen	95 894	91 665	65 233	53 593	161 127	145 258
Pays des zones Amériques et Asie	119 686	112 463	51 311	45 518	170 997	157 981
Autres pays	2 434	2 279	4 758	4 524	7 192	6 803
Total des emplois (notes 3 et 4)	315 686	274 908	258 080	221 973	573 766	496 881
Ressources						
France	83 426	53 875	112 339	90 582	195 765	144 457
Autres pays de l'espace économique européen	85 166	84 622	77 298	74 172	162 464	158 794
Pays des zones Amériques et Asie	74 577	50 633	41 570	40 113	116 147	90 746
Autres pays	1 794	2 124	6 505	5 754	8 299	7 878
Total des ressources (notes 14 et 15)	244 963	191 254	237 712	210 621	482 675	401 875

NOTE 40- IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2004	2003	2002
Charge des impôts courants de l'exercice	1 756	1 579	1 058
Charge (Produit) net des impôts différés de l'exercice	74	(98)	117
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 830	1 481	1 175
- sur activités courantes	1 967	1 524	1 210
- sur éléments exceptionnels	(137)	(43)	(35)

La loi de finance 2003 prévoit un nouveau régime fiscal accessible aux Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) permettant aux sociétés ayant opté pour ce régime d'être totalement exonérées de l'impôt sur les sociétés au titre des plus-values de cession et des bénéfices courants issus de l'activité éligible à ce régime, sous condition de l'acquittement d'un impôt libérateur, calculé forfaitairement à hauteur de 16,5% des plus-values latentes sur les actifs éligibles à ce régime au 1^{er} janvier 2003. Le groupe Klépierre ayant opté pour ce nouveau régime, une charge de 26 millions d'euros a été comptabilisée à ce titre en 2004 (104 millions d'euros en 2003).

La loi de finances rectificative pour 2004 a institué une taxe exceptionnelle, sur une fraction de la réserve spéciale des plus-values à long terme constituée par les sociétés. Le Groupe BNP Paribas a comptabilisé une charge d'impôt de 28 millions d'euros au 31 décembre 2004 correspondant à la part obligatoire de cette taxe.

L'économie d'impôt résultant en 2004 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 57 millions d'euros au sein du groupe (51 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 40 millions au 31 décembre 2002). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 373 millions d'euros au 31 décembre 2004 (370 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 321 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2004	2003	2002
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(4,0)	(1,4)	(0,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,9)	(0,8)	(0,6)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	1,6	(2,0)	(3,1)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(5,2)	(6,8)	(8,0)
Effets des éléments de résultats négatifs	1,9	3,3	2,9
Divers	(0,2)	0,9	0,5
Taux effectif de l'impôt	26,5	26,5	24,4

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2004			2003	2002
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	1 906	717	2 623	1 950	1 664
Impôts différés passif	1 909	1 246	3 155	2 514	2 374
Impôts différés passif nets	3	529	532	564	710

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 65 millions d'euros en 2004 (156 millions d'euros en 2003 et 134 millions d'euros en 2002) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2004 à 163 millions d'euros.

NOTE 41 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2003	(98)	-	34	(64)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2004	(51)	-	18	(33)

NOTE 42 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
BNP Paribas métropole	37 473	37 200	37 335
<i>Dont cadres</i>	14 917	14 066	13 368
Filiales métropolitaines	14 745	13 844	14 065
Total métropole	52 218	51 044	51 400
Total hors-métropole	42 674	38 027	36 285
Total groupe BNP Paribas	94 892	89 071	87 685
BNP Paribas SA	44 534	44 060	44 908
Filiales	50 358	45 011	42 777